

**PREMIER MINISTRE**

**Haut Conseil  
de la  
Coopération Internationale**



**République Française**

**Regards croisés sur les coopérations françaises au  
Vietnam**

**Rapport de mission (novembre 2005)  
du HCCI**

**Mars 2006**



**HCCI**

3, avenue de Lowendal – 75007 Paris  
tél. : 01 43 17 45 90 – fax : 01 43 17 46 39



**PREMIER MINISTRE**

---

**Haut Conseil**

**de la Coopération Internationale**

---

**République Française**

**REGARDS CROISÉS SUR LES  
COOPÉRATIONS FRANÇAISES AU VIETNAM<sup>1</sup>**

**Rapport de mission (novembre 2005)  
du HCCI**

**Mars 2006**

---

<sup>1</sup> La mission était composée de :

- Jacques Pelletier, président du HCCI, sénateur,
- Yves Dauge, membre du HCCI, sénateur-maire de Chinon,
- Annette Corrèze, membre du HCCI,
- Michel Vernières, membre du HCCI,
- Emile-Robert Perrin, secrétaire général adjoint du HCCI.

**Le rapport a été préparé à partir des contributions des cinq membres de la mission qui s'est rendue au Vietnam. Emile-Robert PERRIN, secrétaire général adjoint du HCCI, a assuré la coordination de la préparation du rapport.**

## SOMMAIRE

	Page
<b>Présentation et principaux enseignements, par Jacques PELLETIER, sénateur, président du HCCI</b> .....	7
<b>Impressions transversales, par Yves DAUGE, sénateur-maire de Chinon, membre du HCCI</b> .....	11
<b>Rapport</b> .....	15
<b>I. Le cadre de la mission</b> .....	17
1. La situation économique du Vietnam .....	17
- Population, géographie, histoire récente .....	17
- Les performances de l'économie : croissance et réduction de la pauvreté ...	18
- Des difficultés persistantes : pauvreté, inégalités, freins à la croissance .....	19
- La stratégie de développement du Vietnam .....	20
2. L'aide extérieure au Vietnam .....	21
- L'aide multilatérale .....	21
- L'aide européenne .....	22
- Les principales aides bilatérales .....	23
3. L'aide de la France .....	23
- Les priorités de l'aide de la France .....	23
- Les volumes de l'aide française .....	24
- Les opérateurs de l'aide française .....	24
- La présence économique de la France au Vietnam .....	25
<b>II. Les activités de la mission et les leçons tirées</b> .....	26
1. Le pilotage de la coopération française et son insertion internationale .....	26
- L'harmonisation entre les bailleurs de fonds aux niveaux européen et international .....	26
- Le gestion de l'aide française .....	29
- Le dialogue et le partenariat avec les autorités vietnamiennes .....	32
2. Les interventions thématiques des coopérations françaises .....	32
- La coopération pour le développement en matière de formation et de recherche .....	32
- La coopération dans le domaine de la santé .....	38
- La coopération non gouvernementale .....	41
<b>Conclusion : la cohérence de la stratégie de la France au Vietnam</b> .....	48
<b>Annexes</b> .....	51
1. Programme de la mission, programme de la visite à Hué .....	53
2. Visites de projets .....	57
2.1. AfD, programme "Fleuve Rouge", province de Haiphong .....	57
2.2. École hôtelière Hoa Sua (Hanoï) .....	59
2.3. Projets GRET, province de Vinh Phuc .....	61
2.4. Hué (coopération de la région Nord-Pas-de-Calais) : évacuation des eaux de surface dans la Citadelle, pépinière forestière provinciale, maison du patrimoine, projet "lagune", Compagnie de l'environnement et des travaux urbains .....	63

2.5.	Institut des métiers de la ville (région Île-de-France), M. Louis PANDOLFI, co-directeur .....	65
2.6.	Centre de formation à la maintenance industrielle (Hanoï) .....	67
3.	Comptes rendus d'entretien .....	69
3.1.	M. Willy VANDERBERGHE, délégation de la Commission européenne .....	69
3.2.	M. Martin RAMA, économiste en chef, Banque mondiale .....	71
3.3.	M. Daisuke MATSUNAGA, ministre conseiller du Japon .....	73
3.4.	MM. Markus EGGENBERGERT et Markus WALDVOGEL, coopération suisse .....	75
3.5.	Dr SON, directeur de l'Institut d'économie agricole, ministère de l'Agriculture (Vietnam) .....	77
3.6.	Professeur DAO Trong Dat, Union pour le développement et l'application des technologies (UTAD, une ONG vietnamienne) .....	79
3.7.	M. G. CHAUVIÈRE LE DRIAN, adjoint au directeur, MM. A. LAROZE et E. LAUMONIER, coordinateurs de projet, ADETEF .....	81
3.8.	M. PHAM VAN DIEM, directeur des relations internationales au ministère des affaires intérieures (MOHA) .....	83
3.9.	M. Ph. BIBERSON, attaché de coopération santé et développement social au SCAC .....	85
3.10.	M. François COTIER, conseiller commercial, adjoint au chef de la mission économique à Hanoï.....	87
3.11.	M. Edouard DANJOY et son équipe, Afd .....	89
3.12.	M. NGUYEN Van Binh, Directeur adjoint au ministère de la Justice, directeur de la Maison du Droit .....	93
3.13.	M. TRAN DINH BINH, vice-doyen du département de langue et de civilisation française à l'École supérieure des langues étrangères, Université nationale de Hanoï .....	95
3.14.	MM. Franciscus VERELLEN, Olivier TESSIER, Philippe LEFAILLER, Andrew HARDY, chercheurs à l'EFEO .....	97
3.15.	Mme Anne-Marie SCHLOSSER, directrice du Centre franco-vietnamien de gestion (CFVG) .....	99
3.16.	M. Philippe DEVRED, directeur de l'AUF, et M. Stephan PLUMAT, représentant permanent de l'AIF .....	101
3.17.	IRD .....	103
3.18.	Mme Rhama BODINIER, proviseure du lycée français .....	105
3.19.	M. HOANG XUAN LAN, directeur du département de coopération internationale de l'Institut polytechnique de Hanoï (Université de technologie de Hanoï) .....	107
3.20.	M. UONG CHU LUU, ministre de la Justice .....	109
3.21.	M. THAN, président de la commission de l'économie et du budget de l'Assemblée nationale .....	111
3.22.	Professeur TRAN, député, ancien vice-ministre de la science et de la technologie, et M. VIET, directeur-adjoint du département des relations internationales de l'Assemblée nationale .....	113
4.	Forum franco-vietnamien économique et financier .....	115
	Programme du Forum .....	117
	<b>Sigles, acronymes et abréviations</b> .....	119

## **REGARDS CROISES SUR LES COOPERATIONS FRANCAISES AU VIETNAM**

### **Présentation et enseignements de la mission, par Jacques PELLETIER, sénateur, président du Haut Conseil de la coopération internationale**

Une mission du Haut Conseil de la coopération internationale s'est rendue au Vietnam du 10 au 23 novembre 2005. Elle était composée de cinq membres du HCCI:

- moi-même, qui la présidait,
- Yves DAUGE, sénateur-maire de Chinon,
- Annette CORREZE, de l'IRAM,
- Michel VERNIERES, du GEMDEV, professeur émérite en économie de l'Université de Paris 1,
- Emile-Robert PERRIN, secrétaire général adjoint du HCCI.

Le principal motif de cette mission était de procéder à une enquête sur le terrain sur la manière dont opèrent les coopérations françaises. En effet, le Vietnam, qui se développe rapidement, concentre tous les instruments de la coopération gouvernementale : ministère des affaires étrangères avec le service de coopération et d'action culturelle (SCAC), mission économique du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (MINEFI), groupement d'intérêt public (GIP) ADETEF (assistance au développement des échanges en technologies économiques et financières), également du MINEFI, et Agence française de développement.

Par ailleurs, en dehors de la coopération gouvernementale, il y a une forte implication de la coopération décentralisée et des associations de solidarité internationale, ainsi que de coopérations sectorielles (recherche, universités, hôpitaux).

La mission n'avait pas pour objectif d'évaluer la coopération française : le HCCI n'a ni la légitimité ni les moyens de le faire. Il s'est plutôt agi de porter des regards croisés – notamment parce que les membres de la mission sont d'origine et d'expériences très différentes – sur les nombreuses coopérations françaises au Vietnam. La mission a essayé d'en tirer quelques enseignements à l'heure où d'importantes réorientations ont été décidées à Paris et à Bruxelles, qu'il s'agisse de la réforme de la coopération gouvernementale française ou de celle de la politique européenne de développement, ou des efforts d'amélioration de l'harmonisation et de l'efficacité de l'aide menés sous les auspices de l'OCDE à la suite de la Déclaration de Paris, toutes réformes dans lesquelles la France est évidemment pleinement impliquée.

Cette mission s'est déroulée dans des conditions particulièrement bonnes. L'ambassadeur et l'ensemble de ses services se sont complètement mobilisés, avant et pendant la mission, pour en assurer le succès. Elle n'aurait jamais pu avoir lieu sans leur concours. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés, en particulier M. Jean-François BLAREL, ambassadeur de France au Vietnam, maître d'œuvre aussi présent qu'efficace. La mission associe dans ses remerciements les autorités et les administrations vietnamiennes, ainsi que le SCAC, la

mission économique, l'ADETEF, l'AfD et tous les acteurs non gouvernementaux qui ont bien voulu consacrer à la mission une partie de leur temps et de leur énergie. La mission a ainsi pu bénéficier d'un programme dense et diversifié<sup>2</sup>.

Depuis 1986, le Vietnam est engagé dans un important processus de réforme, le Doi Moi, et, depuis 1993, la plupart des pays développés sont revenus dans le pays pour l'aider dans son développement. Celui-ci est spectaculaire puisque le Vietnam connaît depuis les années 90 une croissance annuelle d'environ 7 %. Ceci s'explique pour partie par le fait que ce pays est parti d'un niveau très bas. Ces succès ont permis une forte réduction de la pauvreté, la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté étant passée de 58 % en 1993 à 25 % aujourd'hui, c'est-à-dire une réduction de moitié.

Toutefois, le revenu moyen au Vietnam n'est encore que de 640 dollars américains par habitant. La pauvreté persiste, en particulier dans certaines zones géographiques et parmi les minorités ethniques. De plus, phénomène très préoccupant, il y a un niveau de malnutrition chez les enfants anormalement élevé. Enfin, la situation des droits humains et des libertés fondamentales demeure problématique, même si les performances en matière économique et sociale constituent un progrès indéniable sur ce plan.

La croissance du Vietnam, pays encore largement à dominante agricole, est tirée par le secteur privé, les investissements étrangers directs et, dans une certaine mesure, par l'aide extérieure. La perspective de l'adhésion à l'OMC, reportée à 2006, a aussi été une puissante incitation. Mais ce pays est de moins en moins dépendant de l'aide : d'abord parce que son PIB croît rapidement et que l'aide par rapport au PIB a mécaniquement tendance à baisser ; ensuite parce qu'il y a abondance d'offres d'aide, en raison de la présence d'un très grand nombre de bailleurs de fonds ; enfin parce que les investissements étrangers et les envois de fonds par la diaspora sont également élevés. Le Vietnam est donc engagé dans un processus de sortie progressif de l'aide au développement à caractère très concessionnel.

Le principal enseignement que tire la mission du HCCI de sa visite au Vietnam est l'incroyable richesse et expérience des coopérations françaises gouvernementale et non gouvernementale dans ce pays – notamment à Hué pour cette dernière, avec la forte implication de la région Nord-Pas-de-Calais – dans lequel la France est le quatrième bailleur de fonds. Mais on constate aussi un certain manque de capitalisation de celles-ci – y compris de la coopération non gouvernementale, qui s'avère être un très riche cadre d'expérimentation –. Ceci conduit notamment à interrompre parfois des activités qui devraient, au contraire, être étendues. La mission considère, en effet, que sur la base de cette expérience, dans ce pays et certainement dans d'autres, il devrait être possible au gouvernement d'élaborer des politiques sectorielles, de les promouvoir dans le système international de l'aide et d'y faire prévaloir ses vues, ses valeurs et ses façons de faire, et ainsi de démultiplier ses actions.

Au Vietnam, les représentants de la France s'y efforcent avec succès et la mission a relevé, de ce point de vue, l'importante transformation des rôles de l'ambassadeur et du chef de SCAC, maintenant pleinement impliqués dans le suivi et l'animation des affaires multilatérales et européennes. C'est d'autant plus nécessaire que les organismes multilatéraux – Banque mondiale et Banque asiatique de développement – jouent un rôle majeur. C'est une leçon à tirer pour les autres ambassades dans les pays en développement, ainsi que pour les administrations centrales (MAE et MINEFI) dans la gestion des profils de nos agents. Le

---

<sup>2</sup> Philippe BONNET, collaborateur extérieur du HCCI, a également apporté un appui déterminant à la préparation de la mission.

risque est que les activités d'harmonisation entre Européens et au sein de la communauté internationale, très consommatrices d'énergies et de temps, ne se traduisent par un surcroît de bureaucratie et une perte d'efficacité. Sur la question de l'aide budgétaire, que l'on considère souvent à Paris et à l'OCDE comme le parangon de l'efficacité et du partenariat, la mission s'interroge, comme les services de l'ambassade ainsi que plusieurs coopérations étrangères, sur sa pertinence compte tenu de la corruption qui sévit au Vietnam, contre laquelle le gouvernement est d'ailleurs fortement mobilisé. De même, si des progrès dans la prévisibilité de l'aide sont souhaitables, encore faut-il que les partenaires, pays bénéficiaires et principaux bailleurs, la veuillent, ce qui n'est manifestement pas le cas au Vietnam pour des raisons de capacités de gestion, mais aussi et sans doute politiques. Il est vrai que, dans ce pays, il y a un véritable gouvernement qui sait ce qu'il veut et qui est à même d'harmoniser les interventions des bailleurs. Ainsi le Vietnam n'a-t-il pas hésité, depuis maintenant trois ans, à se passer des services du FMI, en raison de ses désaccords avec lui.

Cela fait aussi ressortir la nécessité de meilleures synergies et complémentarités entre la coopération gouvernementale et les coopérations non gouvernementales françaises, surtout à l'heure où l'on s'oriente vers des aides par programme et par secteur, voire budgétaires.

Sur l'impact de la réforme en cours de la coopération française, la mission s'est interrogée – et continue de le faire – sur les raisons qui ont conduit à imposer un transfert d'un projet du FSP (Fonds de solidarité prioritaire), proche de son terme, à l'AfD, mettant en risque le projet lui-même, déstabilisant la partie vietnamienne et risquant même de nuire à la pérennité de la structure soutenue à travers ce projet. Cela est d'autant plus surprenant qu'à Hanoï, ni l'ambassadeur, ni le SCAC, ni l'AfD – et encore moins les Vietnamiens – ne souhaitaient un tel transfert de ce projet.

Enfin, cette mission a permis de saisir ce qui apparaît comme un manque de cohérence dans la réforme en cours de la coopération française. Le CICID a, en effet, arrêté sept politiques sectorielles pour la mise en œuvre prioritaire des objectifs du millénaire du développement et toutes confiées à l'AfD. En principe, 80 % des ressources financières doivent être concentrées sur trois de ces politiques. Au Vietnam, cela donne l'impression que seule l'AfD est concentrée sur les ODM – avec cependant une interrogation sur sa capacité, en termes de spécialisation et de moyens financiers, à reprendre des domaines clés comme la politique de santé, la formation professionnelle, l'appui à la définition des politiques, etc. –, tandis que le SCAC – en dehors du rôle transversal de son chef – gère le "culturel" et que la mission économique, qui a, au demeurant, une très bonne connaissance de l'économie vietnamienne, gère le "commercial" à partir d'un instrument d'aide liée. Le SCAC et la mission économique sont en quelque sorte, par définition, hors du champ des ODM et sont confinés à gérer l'"influence" dans les domaines politiques (ou de bonne gouvernance) et commerciaux, avec l'ADETEF qui, opérant sous un surprenant statut d'ONG locale, gère notamment deux projets du FSP – ainsi que le forum économique et financier franco-vietnamien – dans des domaines relevant de la compétence du ministère français des Finances. Ce mélange des genres est d'autant plus étonnant qu'à Paris, il a été décidé avec les Vietnamiens de créer un Haut Conseil de la coopération économique entre la France et le Vietnam, tout en maintenant le forum économique et financier auquel la partie vietnamienne se dit très attachée.

En tout état de cause, il faudra aussi anticiper la "sortie" du Vietnam de l'aide au développement à caractère très concessionnel, ce qui passe par une réflexion sur le rôle à venir des principaux opérateurs français de la coopération au développement et par une stratégie plus lisible.

Ces observations renvoient à une question plus générale : qu'est-ce que la France souhaite être au Vietnam dans 15 ou 20 ans ? Ce pays deviendra une économie majeure de la région, avec laquelle il développe des liens économiques forts mais aussi de toute nature. La France dispose d'atouts nombreux dans ce pays : culturels, commerciaux, financiers, voire politiques. **Mais on a un peu le sentiment que soit on en fait trop si le Vietnam n'est pas un pays prioritaire – comme l'a qualifié le gouvernement pour ce qui est de sa politique commerciale –, soit on n'en fait pas assez si c'est une priorité. La mission est, en tout cas, d'avis que le Vietnam devrait représenter une cible privilégiée du gouvernement, dans une région du monde appelée à compter de plus en plus, et où la France, comme l'Europe, est encore trop peu présente.**

Jacques PELLETIER

## **Impressions transversales, par Yves DAUGE, sénateur-maire de Chinon, membre du HCCI**

Le cas du Vietnam est particulièrement intéressant à analyser, puisque ce pays, en forte croissance démographique et économique, doit nous permettre de conquérir une position économique et commerciale à partir d'une position politique actuelle favorable et d'une aide publique au développement importante. Tout l'enjeu consiste à cibler l'aide publique dans des champs d'intervention porteurs pour l'avenir dans l'intérêt des deux pays. Le comble serait que la France, après avoir été très présente sur l'aide publique, se trouve peu à peu devancée par des pays qui auraient fait moins d'efforts et se placeraient mieux.

La partie n'est pas gagnée si l'on ne définit pas une stratégie recherchant systématiquement des processus d'intervention qui entraînent une dynamique, un enchaînement et un élargissement des actions dans les champs prioritaires du développement.

A cet égard, les actions engagées dans le **domaine institutionnel** nous donnent un atout incontestable. C'est le cas de la Maison du Droit et de notre intervention dans le domaine de la gestion des finances publiques, y compris dans l'aspect déconcentration/décentralisation. Ces deux domaines font l'objet d'une forte demande, d'une reconnaissance de compétences. Ils nous placent au cœur des institutions et des systèmes de décision. Certes, la Maison du Droit coûte cher, mais elle peut trouver des financements complémentaires : réponse à des appels d'offres, service d'information et de documentation à destination des entreprises, rôle régional renforcé, appui des assemblées françaises. En tout cas, si l'aide publique doit évoluer, il serait désolant de la réduire ici. Concernant les finances publiques, il est évident que la LOLF est une occasion remarquable à saisir. Cette coopération semble très attendue. Notre ministère des finances, nos deux assemblées et nos collectivités locales doivent s'y impliquer à fond. Cette expertise ne coûte pas cher, elle est déterminante, elle doit pouvoir nous positionner au niveau central et local, au niveau des provinces et des villes.

Ajoutons à ces deux actions de fond, un partenariat ancien qui s'est développé dans le domaine de la santé. L'exemple à suivre est celui de l'Hôpital Saint-Paul d'Hanoï avec le Secours Populaire, le CHU de Limoges et l'Hôpital de Versailles. Ce travail fait partie aussi des actions de fond dans la durée qu'il faut développer avec des coopérations inter hospitalières.

Au-delà de ces thèmes d'intervention, qui constituent une base sérieuse, la question se pose de **l'identification** des champs d'actions porteurs de développement et des méthodes d'intervention.

**Le domaine de la formation**, par exemple dans les métiers de la maintenance industrielle, est prioritaire. Un travail exemplaire a été réalisé avec le centre de formation à la maintenance industrielle visité. Il s'agit d'un centre de type IUT (Institut universitaire de technologie) ou section d'un lycée professionnel qui s'adresse à des jeunes d'un bon niveau, qui vont encadrer du personnel moins qualifié et permettre d'améliorer l'efficacité, le rendement, la sécurité des appareils et des machines dans de nombreux secteurs d'activité.

L'action de l'aide publique est ici très intéressante : elle permet de concevoir, de mettre en œuvre, de tester un "produit", ici de formation. Une fois ce produit fait et mis en route, que fait-on ? On nous a indiqué qu'il fallait quelques moyens supplémentaires, faibles par rapport

au travail lourd en amont, pour assurer un **suivi**. Est-ce possible ? Est-ce prévu ? Mieux, il faut absolument tout faire pour négocier des accords politiques avec les autorités nationales et locales, un partenariat avec des industriels intéressés (Schneider par exemple, déjà associé au premier centre), avec des cofinanceurs possibles (Commission européenne, autres bailleurs de fonds) pour multiplier ce type d'équipements. Est-ce envisagé ? A-t-on les moyens de le faire ? Cet exemple peut s'appliquer à beaucoup d'autres niveaux de formation et à d'autres champs. C'est ici la méthode qui compte.

**Dans le domaine des investissements économiques**, nos interlocuteurs ont regretté le faible niveau européen et français par rapport aux pays asiatiques : Malaisie, Singapour, Taiwan, Chine. S'il existe des obstacles aux investissements étrangers, une nouvelle loi devrait les lever et en tout cas, ce qui est possible pour certains aujourd'hui, devrait l'être pour d'autres. Il est urgent de se préparer à prendre maintenant de plus fortes positions, par exemple **en agroalimentaire**.

Nous sommes attendus, souhaités. Dans un des rares pays où la croissance est forte (7,5 %) et où la France est politiquement en bonne position et fait un gros effort d'aide publique, mettons-nous en situation d'accompagner la croissance et d'y être associé, avant que d'autres ne prennent les places. On nous a parlé de l'action des chambres consulaires (Indre-et-Loire, par exemple). C'est sans doute une des voies à utiliser. Est-on suffisamment actif avec les assemblées permanentes des chambres ? Concernant les grands groupes français, nous aimerions y voir plus clair sur leurs politiques et leurs stratégies à court terme, par exemple dans le domaine des télécommunications. L'énergie est à l'évidence un secteur déterminant où la France a des atouts avec un projet de centrale. Mais déjà, il faut travailler sur les économies d'énergie, les énergies renouvelables. Autre secteur, celui des infrastructures routières et les chemins de fer, où la France a des compétences reconnues et de grandes entreprises.

Au sujet des infrastructures, on peut ici aborder le domaine de la planification territoriale et urbaine où la France a des compétences qu'elle pourrait mieux valoriser, en s'appuyant sur les coopérations décentralisées. Certaines sont en route et donnent des résultats : la Région Nord-Pas-de-Calais et la Communauté urbaine de Lille à Hué, l'Île-de-France et Toulouse à Hanoï. Il est indispensable d'y voir clair dans les multiples coopérations engagées, de les mettre en cohérence, de les soutenir autour de projets fiables et stables ayant des perspectives d'avenir. Il est certain que l'Institut des métiers de la ville, fondé par une coopération exemplaire entre Hanoï et la Région Île-de-France, qui travaille notamment dans le domaine des transports, a contribué au succès des positions françaises pour la réalisation du métro.

En soi la planification est une discipline fondamentale qui se prête bien aux coopérations décentralisées. A ce sujet, nous devrions proposer à Hanoï un Plan de sauvegarde et de mise en valeur du centre historique. Il s'agit là d'un ensemble urbain exceptionnel qui est **menacé**. Il est urgent de le sauver. C'est un travail très lourd qui demandera des années mais qui, dès le lancement du processus d'études, peut déboucher sur des actions de réhabilitation, d'aménagement, de mise en valeur d'espaces publics et de réfection des réseaux. C'est un projet à forte dimension culturelle, avec une très bonne lisibilité et porteur d'actions nombreuses de développement économique et **touristique**.

Nous devrions proposer aux autorités locales et nationales un projet en ce sens, avec l'Île-de-France et Toulouse et une mobilisation d'universités locales, d'instituts et de techniciens vietnamiens. Au terme de ce travail, le plan de sauvegarde pourrait constituer la base d'un

excellent dossier à présenter à l'Unesco pour une inscription sur la liste du Patrimoine mondial en 2010, année anniversaire du millénaire de la ville.

**Au plan culturel**, la France est de fait dans une position historique qu'il faut valoriser, soutenir de plus en plus avec des lieux références comme c'est le cas avec "*L'espace à Hanoï*". "*L'Espace*" joue le rôle d'un vrai équipement culturel, assez unique dans sa position, ses activités multiples, son "accroche" avec la vie et la culture locales. Restons d'abord, dans ces centres, des lieux de coproduction, de découverte de talents, d'**apprentissage de métiers**. C'est, semble-t-il, la voie qui est suivie avec un relais original sur Hô Chi Minh Ville, là aussi dans un lieu remarquable, mais sur un support administratif vietnamien, solution qui marque bien le partenariat et l'action commune. On aurait intérêt, partout où cela est possible, à ouvrir ces lieux sur la ville, la rue, avec salles d'expositions, cafés/librairies.

**Du point de vue de l'organisation des services de l'ambassade** et des relations avec le centre culturel, il faut noter un dispositif de relations très étroites fondées sur la confiance réciproque, une programmation concertée. Les dysfonctionnements parfois dénoncés entre ambassades et centres n'existent pas ici, bien au contraire. Une fois encore, on ne peut que redire à ce sujet ce qui a été déjà dit : la politique culturelle est une composante fondamentale de notre présence et de notre influence, elle doit se concevoir comme une composante étroite de notre politique globale. Elle doit plus que jamais s'inscrire dans cette grande ambition de l'Unesco **autour de la diversité culturelle** et non pas seulement dans la « représentation » de notre culture. Elle doit, à cause de cela, être élaborée à partir des grandes orientations nationales (pas toujours bien claires !) et, à partir des contextes et situations régionales, locales. Ce que l'on fait à Hanoï ou à Hô Chi Minh Ville sera évidemment différent de ce que l'on fera en Chine ou à Bangkok. Mais on peut imaginer qu'entre Hanoï, Vientiane et Phnom Penh, il y ait des concertations et des échanges, par exemple dans le domaine de l'apprentissage des métiers, des échanges universitaires ou de la gestion des **bourses**.

**A propos des bourses**, on ne dira jamais assez combien les bourses d'études, de stages, d'échanges culturels de toutes natures, liées parfois là encore avec des coopérations décentralisées, sont déterminantes et doivent être développées. La concurrence avec les autres pays joue beaucoup ici : la France doit donc faire beaucoup plus. Peut-on ajouter, malheureusement, qu'une fois arrivés en France, les élèves, les étudiants, les professeurs sont mal **accueillis**, dans des conditions d'hébergement, de vie, de participation à la "cité" tout à fait insuffisantes, voire déplorables. Notre représentation en souffre. À quand un grand programme d'accueil des étudiants étrangers ? Pourquoi l'image séduisante de la France est-elle si "décalée" par rapport à la réalité ?

Enfin, **la réunion avec l'AfD** a permis de découvrir le travail d'une équipe bien dirigée, avec une présence remarquable de nombreuses femmes vietnamiennes très compétentes. C'est un point important que la France sache, dans son action d'aide publique, recourir aux compétences locales dans tous les domaines (y compris culturel).

A noter cependant la difficulté de l'Agence : elle est en concurrence avec d'autres bailleurs de fonds qui font des dons alors qu'elle ne peut en faire. Cela est bien inquiétant, par exemple face aux Anglais qui apportent 100 M€ de dons. Certes, le pays est en train de devenir autonome et n'a rien à voir avec certains pays africains, mais quelquefois le don est la seule solution pour amorcer un processus. L'investissement intellectuel de départ d'un processus de développement ne peut être financé par des prêts. C'est le cas dans l'exemple de la formation cité plus haut, de la santé ou de la planification. Si l'on veut lancer ce grand projet "Hanoï

2010" dans le centre historique et faire ce Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), il faudra bien que l'Agence française de développement et le ministère des Affaires étrangères s'associent aux collectivités locales pour un financement des études et des premiers chantiers exemplaires. Les prêts pourront alors suivre pour les infrastructures, les activités touristiques, économiques. Cet exemple permet aussi de dire à l'AfD que, tout en ciblant sur l'agriculture et le secteur rural, il faut plus s'investir dans l'urbain et **l'économie**.

Pour conclure sur ce point, il est apparu qu'un effort de **stratégie commune plus lisible** doit être fait entre le SCAC et l'AfD, d'une part, et la Mission économique, d'autre part. Sur la question économique, certes la mission doit rejoindre le site de l'ambassade, ce qui la rapprochera physiquement des autres. Mais si le contact intéressant que nous avons eu à la mission nous a démontré qu'elle a une bonne connaissance de l'économie vietnamienne et de ses forces potentielles, elle n'a pas permis de mesurer quelle stratégie la France a arrêtée, avec quelle méthode et quels moyens. Comme nous l'avons dit d'entrée de jeu, cette question reste fondamentale. En si peu de temps, nos contacts n'ont pas permis d'aller assez loin pour en savoir plus. Peut-être serait-il intéressant de retravailler ce sujet pour que nous y voyions tous plus clair.

Yves DAUGE

**P.S. :** La réforme de la DgCiD, avec le passage des compétences santé, éducation, notamment à l'AfD, la gestion de projets en cours "sommés" de changer de gestionnaire, est mal vécue d'un côté comme de l'autre et perturbe nos interlocuteurs. Pourquoi ne savons-nous pas concevoir nos réformes en appréciant leurs effets à partir du terrain, en sachant **faire évoluer sans casser** ? Ici encore, on sent un décalage entre les administrations centrales, leurs propres difficultés à bouger et leur décalage avec le terrain.

# **RAPPORT**



# RAPPORT DE MISSION

Ce rapport de mission évoque successivement le cadre dans lequel elle est intervenue, avec la situation économique du Vietnam, ses performances et ses difficultés, les aides extérieures dont il bénéficie, parmi lesquelles celle de la France. Puis, sont traités les principaux constats faits par la mission du HCCI, sur un plan transversal d'abord, avec le pilotage stratégique de l'aide et les performances de la coopération française dans ses différentes composantes, en abordant certains thèmes ensuite, relatifs tant à la coopération gouvernementale que non gouvernementale.

Ce rapport, qui n'est en aucune manière un rapport d'évaluation, conclut sur la cohérence de la stratégie française au Vietnam.

## I. Le cadre de la mission

### 1. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU VIETNAM

#### *Population, géographie, histoire récente*

Le Vietnam a une population de 80 millions d'habitants répartie sur 331.000 kilomètres carrés, soit une densité de 240 habitants au kilomètre carré. Cette population est multiethnique : les Kinh en constituent la majorité avec 65 millions de personnes présentes dans toutes les provinces, avec de fortes concentrations dans les deltas (Fleuve rouge au nord, Mékong au sud) et les centres urbains. Plus de 10 % de la population se répartit en une cinquantaine de minorités ethniques installées surtout dans les zones rurales. Sur l'ensemble du pays et de la population, 20 % vit dans les zones urbaines et 80 % dans les zones rurales.

Même si la disponibilité en terre cultivable est réduite et la population peu qualifiée, le Vietnam bénéficie de conditions géographiques plutôt favorables : un large accès à la mer, avec de nombreux ports, les zones fertiles des deux deltas, des échanges anciens avec ses nombreux voisins. Mais la division du pays entre le Nord et le Sud, de 1955 à 1975, et les guerres l'ont empêché de tirer parti de ses potentialités.

En 1975, la réunification du pays s'est faite selon les principes du socialisme appliqués au Nord : collectivisation de l'ensemble des moyens de production et planification centralisée. Ces mesures se sont traduites par un déclin du revenu par habitant comparé aux pays voisins. Le conflit sino-vietnamien de 1979, consécutif à l'invasion du Cambodge par le Vietnam, eut pour conséquence l'exode de la minorité chinoise, qui formait l'ossature de l'économie dans la partie sud du Vietnam. Le pays se trouva alors isolé non seulement des États-Unis, mais aussi de la Chine et de la plupart de ses voisins, tandis que l'accès aux ressources des bailleurs de fonds multilatéraux lui était fermé. Seule l'Union soviétique, elle-même confrontée à des difficultés économiques croissantes, apportait un soutien politique et financier au Vietnam.

Le Vietnam ne tarda pas à être confronté à des difficultés majeures, dès le début des années quatre-vingts : hausse du déficit commercial et des prix, l'inflation atteignant plus de 700 % en 1986. Les fluctuations de la production de riz au milieu des années quatre-vingts se traduisirent par une situation de quasi famine dans certaines provinces, ce qui obligea à importer du riz malgré l'absence de réserves de change et d'aides extérieures.

Aussi, en 1986, le VI<sup>e</sup> Congrès du parti communiste du Vietnam approuva une large réforme appelée *Doi Moi* (rénovation) et décida de remplacer la vieille garde de dirigeants qui avait conduit le pays durant les années de guerre. Le *Doi Moi* reconnaît le rôle essentiel d'une diversification des structures de propriété dans l'économie et l'importance de la gestion macroéconomique. Cette réforme se traduisit aussi par la libéralisation de la plupart des prix. Le retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge en 1989 et la levée de l'embargo américain en 1993 ouvrirent la voie à une réintégration du Vietnam dans la communauté internationale.

### ***Les performances de l'économie vietnamienne : une croissance élevée qui a permis de réduire la pauvreté***

Depuis le lancement du *Doi Moi*, le Vietnam a connu des performances remarquables en matière de croissance et de développement. Le taux de croissance annuel moyen du PIB sur 1987-2001 a été de 6,8 %, avec une nette accélération en 1992-1997 (8,77 %) et une décélération après la crise asiatique (6,04 % sur 1998-2001). Le PIB par habitant a crû, durant la même période 1987-2001, au rythme annuel de 5 %. En 2004, il atteignait 530 dollars par habitant, et de l'ordre de 2300 dollars en parité de pouvoir d'achat<sup>3</sup>. Il s'agit là de taux de croissance parmi les plus élevés du monde. Ils s'expliquent en partie par le fait que le Vietnam est parti d'un très bas niveau. Ils tiennent également aux réformes engagées dans le cadre du *Doi Moi*, qui a permis un redémarrage de la production agricole, un accroissement du commerce extérieur et des investissements, notamment les investissements étrangers. Cependant, sur le long terme, les performances vietnamiennes sont plutôt inférieures à celles des pays voisins, la Birmanie exceptée.

Cette croissance s'est accompagnée d'une amélioration des conditions de vie et des indicateurs sociaux, à la mesure de la réduction de la pauvreté qu'elle a permise : une réduction de moitié en dix ans, la part de la population vivant avec moins de 2000 calories par jour étant passée de 75 % en 1988 à 37 % en 1998. Selon les statistiques du PNUD et de la Banque mondiale, l'espérance de vie à la naissance est de 70 ans, le taux de scolarisation (primaire et secondaire) de 93 %, le taux d'alphabétisation de 90,3 %, le taux de mortalité des enfants en-dessous de cinq ans de 26 pour 1000 (42 pour 1000 pour l'ensemble de la région Asie-Pacifique). De telles conditions sont exceptionnelles pour un pays ayant un revenu par habitant aussi faible.

Le Vietnam demeure un pays à dominante agricole : ce secteur d'activité, pêche incluse, occupe 64 % de la population active mais représente 21,7 % du PIB (40 % en 1991). Le riz est une spéculation importante puisque le pays est devenu en une dizaine d'années le deuxième producteur mondial, la pêche et l'aquaculture, très tournées vers l'exportation, se développent rapidement tandis que le Vietnam est très présent dans les cultures du caoutchouc, du thé, de la noix de cajou.

La réduction de la pauvreté que le pays a connue s'explique non seulement par les retombées de la croissance globale, grâce notamment à une infrastructure de marché en plein développement, mais aussi par une amélioration de la couverture des besoins essentiels, en

---

<sup>3</sup> La parité de pouvoir d'achat (PPA) est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même "panier" de biens et de services. Ce taux de conversion peut être différent du "taux de change" : en effet, le taux de change d'une monnaie par rapport à une autre reflète leurs valeurs réciproques sur les marchés financiers internationaux et non leurs valeurs intrinsèques pour un consommateur (INSEE).

particulier par la politique budgétaire, et par une politique de redistribution, qu'il s'agisse des revenus ou des actifs (notamment fonciers).

### *Des difficultés persistantes : pauvreté, inégalités, freins à la croissance*

Malgré ces bons résultats, la situation n'est pas satisfaisante. D'une part, le Vietnam reste un pays pauvre, d'autre part la croissance actuelle n'est pas durable si un certain nombre de réformes majeures ne sont pas réalisées.

Avec 640 dollars de PIB par habitant en 2005, le Vietnam demeure un pays à faible revenu. Si la part de la population vivant avec moins de 1 dollar par jour est de 17,7 % (2002), celle vivant avec moins de 2 dollars est encore de 63,7 %. Selon les statistiques vietnamiennes, la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est de 50,9 % (2001). Par ailleurs, le taux de malnutrition parmi les enfants reste élevé, avec 34 % (2002), pour une moyenne de 15 % dans la région. Enfin, quel qu'ait pu être l'effort de redistribution, la pauvreté reste concentrée : dans les régions rurales et parmi les minorités ethniques, géographiquement dans le Nord, les zones côtières du Centre-Nord et les hauts plateaux du Centre. La pauvreté touche aussi plus particulièrement les femmes. Ce sont là autant de facteurs d'instabilité sociale.

La poursuite de la croissance au Vietnam suppose que soit levé un certain nombre de handicaps et de goulots d'étranglement.

Environ un million de jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail, et ce nombre est plutôt plus proche de 1,5 million si l'on tient compte de l'exode rural à venir, inévitable en raison du manque de terre arable et du fait que le Vietnam a déjà, dans la région, l'un des plus hauts ratios d'actifs par hectare (3,2 en 2000, la Chine étant à 0,9, seul le Bangladesh dépassant ce seuil avec 4,2). L'intensité de l'exploitation agricole a d'ailleurs entraîné des phénomènes de pollution et d'érosion qui limitent la disponibilité des ressources exploitables.

Plusieurs facteurs handicapent la croissance au Vietnam. D'abord, les entreprises publiques, qui occupent une place majeure dans le système productif, sont en général mal gérées : elles sont en sureffectif et elles accaparent la plus grande part du crédit bancaire disponible. Ensuite, le secteur des banques commerciales d'État (70 % des actifs bancaires) est peu efficace. Le régime du crédit étant administré, la qualité de leurs actifs est loin d'être satisfaisante (les prêts non performants s'élèvent à 8 % du PIB et sont concentrés sur les entreprises d'État) et il en va de même de leur gestion. En tout état de cause, le système bancaire ne remplit que très imparfaitement son rôle d'allocation de l'épargne au secteur productif. En particulier, le secteur productif privé en est quasiment exclu : soit il s'autofinance, soit il se finance à l'extérieur, par les investissements étrangers directs ou par les transferts de fonds des Viet-Kieus (Vietnamiens de l'extérieur) pour un montant voisin de celui de l'APD (soit 3 Mds\$ en 2004, mais le montant des investissements étrangers est estimé à 5,2 Mds\$ en 2005). Il existe par ailleurs un secteur privé dynamique et en plein essor, malgré les entraves auxquelles il est confronté.

Le Vietnam est confronté à des défis extérieurs qui lui imposent de se réformer. Sans parler des chocs externes que constituent les sécheresses et l'épidémie de grippe aviaire, il doit poursuivre sa libéralisation commerciale. Il a commencé à le faire en adhérant à la zone de libre-échange de l'ASEAN (Association des nations d'Asie du Sud-Est) et en concluant un accord commercial bilatéral avec les États-Unis et avec l'Union européenne. L'adhésion de la Chine à l'OMC accentue la concurrence sur les marchés extérieurs. Le Vietnam s'est donc fixé pour objectif d'adhérer à l'OMC en 2005 (en fait, cette adhésion ne pourra intervenir

qu'en 2006), ce qui lui impose de poursuivre des réformes dans nombre de domaines : renforcement du passage à l'économie de marché, notamment sur les plans juridiques et institutionnels (droit des contrats, de la concurrence, de la propriété intellectuelle), capacité à faire respecter les principes du traitement national et de la clause de la nation la plus favorisée, mise aux normes internationales des marchés du travail, des biens et financiers, adaptation des politiques macroéconomiques (politiques budgétaire, monétaire et de change) en termes de stabilité et de visibilité et dans leur capacité à traiter les chocs d'une ouverture internationale (pertes de recettes fiscales, concurrence sur la production intérieure, capacité d'adapter l'offre vietnamienne sur les marchés extérieurs, conséquences en termes de productivité et d'investissements, conséquences sociales de ces évolutions). Le Vietnam est également ouvert, bien qu'avec des restrictions, aux investissements étrangers, qui sont essentiellement d'origine asiatique, en particulier chinois.

Enfin, sur le plan conjoncturel, le Vietnam était confronté, à la fin de 2005, à d'importantes tensions inflationnistes (taux annuel de 8,4 %) consécutives à une forte augmentation du crédit, elle-même provoquée par la volonté d'atteindre les objectifs du plan quinquennal en voie d'achèvement. Des tensions sur le taux de change sont inévitables. Il connaît également un déficit commercial important.

La situation macroéconomique du pays reste globalement bonne. Mais il existe des motifs d'inquiétude avec la politique budgétaire (déficit global de 4 % du PIB mais un budget non exhaustif et un refus de consolider l'ensemble des dépenses), la situation du secteur financier, le rôle des PME et le retard pris dans le processus de privatisation.

### *La stratégie vietnamienne de développement*

Le gouvernement vietnamien a établi sa stratégie de développement dans plusieurs documents : le plan quinquennal de développement – le plan 2001-2005 en cours est sur le point de s'achever tandis qu'un nouveau plan 2006-2010 est en préparation (elle devrait être terminée en mai 2006) –, dont est déduit la stratégie de réduction de la pauvreté et de croissance.

Cette stratégie cible trois éléments principaux : i/ une croissance élevée à travers la transition vers l'économie de marché, ii/ une croissance équitable, socialement inclusive et durable, et iii/ un système administration publique, juridique et de gouvernance moderne. Le plan quinquennal en préparation met l'accent sur la formation et les ressources humaines, la gouvernance et l'État de droit, l'implication accrue des niveaux provinciaux et communaux. Il prévoit la création de 8 millions d'emplois dans les secteurs productifs et des services, la croissance devant être tirée par les exportations et les investissements. L'adhésion à l'OMC, qui a été jusqu'à présent une puissante incitation aux réformes, est destinée à conforter cette stratégie. Toutefois, dans ce processus d'adhésion, le Vietnam est confronté à des difficultés émanant des États-Unis, de l'Australie et de la Nouvelle Zélande, notamment sur les subventions agricoles et l'ouverture de son marché financier.

Les investissements envisagés jusqu'en 2010 s'élèvent à 140 Mds\$, la croissance annuelle à 7,5-8 %, qui se traduirait par une hausse du PIB par habitant de 640 à 1000 \$. Les ressources extérieures sont estimées à 49 Mds\$, dont 11 Mds\$ au titre de l'APD et une autre partie mobilisée – ce qui est nouveau – par des émissions obligataires sur les marchés financiers internationaux (après une première intervention positive sur ces marchés en 2005 : le Vietnam a levé 750 M\$ à un taux de +2,65 sur les bons du Trésor américains).

## 2. L'AIDE EXTÉRIEURE AU VIETNAM

Après la levée des restrictions américaines à l'aide au Vietnam en 1993, les flux d'APD sont passés de 200 M\$ à plus de 1,6 Md\$ en 2000. Pour la période du plan quinquennal 2001-2005 en cours, des décaissements d'APD de 10 à 11 Mds\$ étaient prévus. Sur la même période, les investissements étrangers directs devraient être de l'ordre de 9 à 10 Mds\$.

Le Vietnam bénéficie d'une aide publique au développement importante : une cinquantaine de bailleurs de fonds consent des aides fortement concessionnelles représentant en moyenne 10 % du PIB et un tiers des investissements. Lors de la réunion du groupe consultatif de la Banque mondiale pour le Vietnam, en décembre 2004, les engagements d'aide pour 2005 se sont élevés à 3,4 Mds\$, en hausse de 600 M\$ par rapport à 2004. Le Japon se situait en tête avec 900 M\$, suivi par la Banque mondiale (750 M\$), la France (392 M\$) et la Banque asiatique de développement (374 M\$)<sup>4</sup>. Ces trois bailleurs représentent plus de 60 % des engagements d'aide envers le Vietnam. Cependant, l'Union européenne – Commission européenne et États membres – est le premier bailleur avec 960 M\$ et une part de 28 % de l'ensemble de l'aide.

Par ailleurs, environ 500 ONG opèrent au Vietnam, pour un montant de 100 M\$ annoncé en 2005.

### *L'aide multilatérale*

L'aide multilatérale provient essentiellement de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement (BAsD). Le Vietnam a rompu, en 2003, l'accord au titre de la FRPC (Facilité pour la lutte contre la pauvreté et pour la croissance) avec le FMI, en raison d'un désaccord des autorités vietnamiennes sur la conduite de la politique de crédit. Depuis, le Fonds pratique un soutien sans financement à l'égard du Vietnam.

La *Banque mondiale* joue un rôle majeur – essentiellement à travers l'AID (Association internationale de développement), sa filiale qui administre les aides à caractère fortement concessionnel – dans le soutien des réformes structurelles et institutionnelles dans plusieurs secteurs. Elle a appuyé ces réformes au moyen de plusieurs crédits de soutien à la réduction de la pauvreté (Poverty Reduction Support Credit – PRSC – sous forme d'aide budgétaire). Le premier, d'un montant de 250 M\$, concernait : i/ la libéralisation du commerce extérieur, ii/ la restructuration des entreprises publiques, iii/ le renforcement du système bancaire, et iv/ l'établissement d'un meilleur climat pour le développement du secteur privé formel. Ce programme s'est achevé à la fin de 2002. Il a été co-financé par le Royaume-Uni, les Pays-Bas, le Danemark et la Suède. Le deuxième PRSC a été conclu en août 2003. Il concernait les réformes structurelles, le développement socialement inclusif et la gouvernance. D'un montant de 100 M\$, il était co-financé par le Royaume-Uni, les Pays-Bas et le Danemark. Un troisième PRSC a été approuvé par la Banque en juin 2004 en vue d'approfondir les réformes. Il concernait : i/ la préparation de l'accession du Vietnam à l'OMC (en particulier sur les questions dites «derrière la frontière»), ii/ la restructuration des entreprises publiques et des banques commerciales d'État, iii/ l'amélioration du processus de planification (notamment au plan provincial), y compris dans le domaine budgétaire, iv/ la gestion des finances publiques, et v/ la lutte contre la corruption. D'un montant de 100 M\$, ce PRSC est co-financé par la BAsD, le Canada, le Danemark, la Commission européenne, le Japon, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. L'ensemble des co-financements est supérieur au montant du PRSC.

---

<sup>4</sup> Avant 2005, l'aide de la France la plaçait en 4<sup>ème</sup> position parmi les bailleurs, après le Japon, la BM et la BAsD.

En 2004, la Banque mondiale, qui met en œuvre au Vietnam la plupart de ses instruments d'intervention – activités d'analyse et de conseil, AID (Agence internationale de développement), SFI (Société financière internationale), Facilité de développement du projet Mékong (MPDF), MIGA (Agence de garantie multilatérale des investissements), soutien au renforcement des capacités, notamment en matière de tenue des statistiques, et assistance technique -, a réévalué son programme de prêt au Vietnam. Il devrait s'élever, pour la période 2004-2006, à 750 M\$ selon l'hypothèse basse et à 900 M\$ selon l'hypothèse haute. En 2004, avec 705 M\$ d'engagements de l'AID, le Vietnam est devenu le plus important bénéficiaire de celle-ci.

La *Banque asiatique de développement* a repris ses opérations au Vietnam en octobre 1993. Sa stratégie, redéfinie en janvier 2002, repose sur quatre piliers : i/ une croissance durable à travers le développement du secteur rural et du secteur privé, en ciblant les petites et moyennes entreprises, ii/ le développement social inclusif, en particulier la réduction de la pauvreté ainsi que des différences hommes/femmes et ethniques, en ciblant le développement du capital humain à travers l'enseignement secondaire et la santé, iii/ la bonne gouvernance, en axant les opérations de la Banque sur la réforme de l'administration publique et de la fonction publique, et iv/ un ciblage spécifique sur la région centrale, très pauvre.

De 1993 à 2004, les opérations de la BASD se sont élevées à 3 Mds\$. En 2003, ses décaissements ont été de 233,1 M\$. Ces opérations ont concerné la réhabilitation des infrastructures dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et des transports, la réforme du secteur financier non bancaire et de l'administration publique, les soins de santé préventive et l'éducation secondaire. La Banque a également fourni une assistance technique en appui à ses projets.

On signalera que, par ailleurs, le *PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement)* intervient au Vietnam à hauteur d'environ 20 M\$ par an. Son activité est très diversifiée, dans des domaines comme la gouvernance, le développement rural, les catastrophes naturelles, l'énergie et l'environnement, la prévention et la lutte contre le sida, etc.

### *L'aide européenne*

La stratégie 2007-2013 de la commission européenne est en cours de définition. Ses principales orientations devraient être : i/ le secteur social avec l'éducation, ii/ la réduction de la pauvreté à travers l'aide budgétaire, et iii/ la gouvernance économique (cf. annexe 3.1).

Pour la période 2002-2006, l'Union européenne a eu pour objectif principal de contribuer à la réduction durable de la pauvreté. Sur la base d'un programme indicatif national de 128 M€, les axes d'intervention retenus portaient sur : i/ le développement humain (60 M€) avec le développement rural dans le Nord, le soutien à la politique scolaire et à la formation professionnelle, ii/ l'aide à l'intégration du Vietnam dans l'économie mondiale (46 M€), avec l'appui à la bonne gouvernance et aux réformes institutionnelles et au développement du secteur privé, iii/ la participation à des appuis intersectoriels (22 M€), avec la participation au programme de la Banque mondiale (PRSC) et l'appui à des petits projets dans le domaine de la gouvernance. Ce programme a été abondé en 2005-2006 à hauteur de 34 M€ pour financer des actions supplémentaires portant sur l'éducation et la bonne gouvernance.

### *Les principales aides bilatérales*

Le Japon est le premier bailleur de fonds du Vietnam, devant la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale et la France. Depuis 2003, il concentre son aide sur trois secteurs : i/ la promotion de la croissance (climat des affaires, réformes économiques, promotion du secteur privé, infrastructures, ressources humaines), ii/ l'amélioration des conditions de vie de la population (éducation, santé, développement rural et urbain), et iii/ le renforcement des institutions.

Parmi les autres aides bilatérales importantes, il faut mentionner le Royaume-Uni et les États-Unis, dont les engagements progressent rapidement (de 53 % et 22 % en 2005, après 48 % et 47 % en 2004), ainsi que la Corée du Sud et la Chine (71 M\$).

La France, qui occupait le quatrième rang parmi les bailleurs, avec une part d'aide de moins de 5 % de l'ensemble, est passée au 3<sup>ème</sup> rang en 2005 avec une part d'aide de 12,6 %, tout en demeurant le deuxième bailleur bilatéral après le Japon.

En termes d'aide au développement, le Vietnam présente la particularité d'être de moins en moins dépendant des aides extérieures : d'une part en raison de leur abondance, à la fois en volume et en nombre de bailleurs, d'autre part parce qu'en raison de sa croissance élevée et régulière, le ratio APD/PIB décroît année après année, ce qui conduira le pays à sortir, avant le terme du prochain plan quinquennal (2010), de la catégorie des pays à faible revenu<sup>5</sup> éligibles aux aides fortement concessionnelles. Plusieurs bailleurs, dont la Banque mondiale, ainsi que le gouvernement s'y préparent d'ores et déjà pour éviter une chute brutale de l'APD le moment venu. Cela impliquera, en tout état de cause, pour tous les bailleurs d'aide, de réviser leurs modes et leurs niveaux d'intervention.

### **3. L'AIDE DE LA FRANCE**

Depuis 2001, la stratégie française de l'aide publique au Vietnam est formalisée dans un document, le Document de stratégie pays (DSP) puis, depuis la fin de 2005, le Document cadre de partenariat (DCP). Élaboré sous l'autorité de l'ambassadeur de France, il a été soumis à l'approbation du gouvernement du Vietnam.

#### *Les priorités de l'aide de la France*

Ces dernières années, les priorités de la coopération française ont porté sur l'assistance à la transition juridique et politique du Vietnam, le soutien à la modernisation des secteurs de l'éducation et de la recherche, la promotion d'une coopération culturelle fondée sur les échanges et les transferts de savoir-faire, l'appui à la transformation de l'économie et à l'adhésion à l'OMC, l'aide à l'amélioration des conditions sociales et à la réduction de la pauvreté. Pour 2006, ces priorités seront redéfinies pour tenir compte de celles que se fixera le gouvernement vietnamien dans le prochain plan quinquennal de développement économique et social. La France a également recentré ses orientations en fonction de celles qui ont été décidées à Paris (CICID du 18 mai 2005) et de l'impératif de concentration de l'aide : priorité aux objectifs du millénaire pour le développement, pour lesquels le CICID a défini sept

---

<sup>5</sup> Pays dont le revenu par habitant est inférieur à 760 dollars. Avec 640 dollars par habitant en 2005, le Vietnam devrait atteindre le niveau de 760 dollars, sur la base d'une croissance annuelle de 8 %, en moins de trois ans

politiques sectorielles<sup>6</sup> qui doivent représenter 80 % des aides françaises, à charge pour chaque ambassade d'identifier 3 secteurs de concentration.

### *Le volume de l'aide française*

L'aide publique française au développement du Vietnam se présente comme suit :

	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Dons</b>	<b>21,3</b>	<b>22,3</b>	<b>21,8</b>	<b>24</b>	<b>22,65</b>
MAE	14,3	14,4	13,4	14	15
MINEFI*	0,7	0,7	0,7	1	0,45
AfD	0,1	0,5	0,5	1,8	0
Autres**	6,2	6,7	7,2	7,2	7,2
<b>Prêts</b>	<b>38,1</b>	<b>50,2</b>	<b>63,9</b>	<b>60,4</b>	<b>73</b>
MAE	0	0	0	0	0
MINEFI	23,7	20,1	26,2	23,5	19
AfD	14,4	30,1	37,7	36,9	54
<b>Total</b>	<b>59,4</b>	<b>72,5</b>	<b>85,7</b>	<b>84,4</b>	<b>95,65</b>

\* Correspond à l'élément de libéralité des prêts à taux bonifiés.

\*\* Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, collectivités locales, cofinancement public des ONG.

Source : MAE, *Les Cahiers de la coopération française au Vietnam*, n°2, 2005.

NB : unité = million d'euros

Par ailleurs, il y a lieu de relever que les crédits décaissés par le MAE/MCNG (Mission de la coopération non gouvernementale) se situent à un niveau significatif : 1 M€ chaque année de 2000 à 2003, 1,25 M€ en 2004.

Pour 2005, sur un total d'annonces d'aide par les bailleurs de fonds de 3,44 Mds\$, les concours de la France étaient prévus à hauteur de 334 M€ (444 M\$ selon la conversion effectuée par la Banque mondiale), ce qui représente un montant nettement plus élevé qu'en 2004. Cette hausse de l'aide française s'explique par trois éléments : 1/ l'accroissement des activités de la mission économique, avec le financement d'une ligne de tramway à Hanoï, 2/ l'augmentation des financements consentis aux entreprises privées par Proparco, la filiale secteur privé de l'AfD, 3/ la prise en compte du nombre total des étudiants vietnamiens en France (3400) au lieu des seuls boursiers (500) comme les années précédentes. Ceci amènera la France au 3<sup>ème</sup> rang des bailleurs du Vietnam, avant la Banque asiatique de développement.

### *Les opérateurs de l'aide française*

Le nombre et la variété des opérateurs français d'aide au développement du Vietnam sont particulièrement importants.

Pour la coopération gouvernementale, on trouve l'ensemble des opérateurs publics : le service de coopération et d'action culturelle (SCAC), la mission économique (correspondante de la

<sup>6</sup> Il s'agit de l'éducation, l'eau et l'assainissement, la santé et la lutte contre le sida, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement et de la biodiversité, les infrastructures en Afrique subsaharienne, le secteur productif, auxquels s'ajoutent l'enseignement supérieur et la recherche ainsi que deux politiques transversales (francophonie et gouvernance).

DGTPE au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie), l'Agence française de développement, le groupement d'intérêt public "Assistance au développement des échanges en technologies économiques et financières" (ADETEF). Mais il existe également de nombreux autres acteurs qui mènent des opérations de terrain : les collectivités locales, dont on estime qu'elles sont une cinquantaine à avoir eu des relations de coopération avec le Vietnam ces dix dernières années, les organisations de solidarité internationales (OSI), au nombre de 72 à être enregistrées officiellement dans le pays mais dont le nombre véritable avoisine 200, les organisations de Viet-Kieus, c'est-à-dire de Vietnamiens vivant à l'étranger (on compte en France plus de 300.000 Français d'origine vietnamienne, ce qui en fait la deuxième communauté vietnamienne à l'étranger après les États-Unis), les universités (152 accords de coopération en cours) ainsi que les unités de recherche (50 projets de coopération scientifique en cours entre laboratoires des deux pays), les hôpitaux (25 accords formels de partenariat), ainsi que d'autres formes multiples faisant intervenir les chambres consulaires, des musées, des bibliothèques, etc. Cette liste ne serait pas complète sans le CIRAD (Centre national de recherche en agronomie et développement), le CNRS (Centre national de la recherche scientifique) et l'IRD (Institut de recherche en développement).

### *La présence économique de la France au Vietnam*

A la fin de 2004 et en montant cumulé depuis 1988, la France se classe au septième rang des investisseurs étrangers au Vietnam, avec 2,42 Mds\$ et 5 % du stock de capital étranger. La France est également le premier investisseur non asiatique. Toutefois, ces données doivent être relativisées : sur les seuls huit premiers mois de 2005, le Vietnam a attiré 500 projets d'investissement représentant un montant de plus de 2 Mds\$ (plus 80 % par rapport à 2004). A fin août 2005, les investissements étrangers contribuaient à hauteur de 10 Mds\$ aux exportations du Vietnam. Pour 2005, le montant estimé des investissements étrangers directs s'élève à 5 Mds\$.

200 entreprises françaises environ sont présentes au Vietnam, dont une moitié sous forme de bureau de représentation. Les banques sont au nombre de quatre. Le chiffre d'affaires des implantations françaises s'élève à 1,2 Md\$, dont près de 200 M\$ proviennent d'exportations. 18.000 emplois sont liés aux investissements français.

Les secteurs d'activités concernés sont : l'industrie et la construction, les télécommunications, les transports, l'hôtellerie et les services, l'agroalimentaire. Les investissements français sont surtout concentrés dans le Sud (77 % du capital et 60 % du nombre), avec également une présence significative à Hanoï et dans le Nord, mais marginale dans le Centre.

Parmi les principaux investisseurs français, on trouve : EDF, France Télécom, Alcatel, les secteurs de la santé et hospitalier, avec notamment des laboratoires pharmaceutiques, le groupe Bourbon et Total.

Sur le plan de ses échanges commerciaux avec le Vietnam, la France a connu une importante progression puisqu'ils ont été multipliés par huit pour atteindre 1,2 Md€ en 2004. Les importations ont progressé nettement plus vite que les exportations, ce qui se traduit par un déficit commercial depuis 1997, à hauteur de 558 M€ en 2004. Cette année-là, la part de marché des exportations françaises était de 1,97 %. Les principales exportations, en dehors des gros équipements aéronautiques et des centrales thermiques notamment, portent sur la vente de préparations pharmaceutiques (21 % des exportations), ce qui s'explique par la présente historique de laboratoires français dans le pays, des équipements électriques et électroniques (18 %), des produits agroalimentaires (11 %), en particulier les vins et

spiritueux. Les importations françaises en provenance du Vietnam s'inscrivent dans le cadre des accords régissant les relations commerciales avec l'Union européenne (SPG – Système de préférences généralisées -, contingents textiles et accord de coopération avec l'UE signé en 1995). Elles se sont élevées à 878 M€ en 2004, dont 60 % pour le secteur cuir-habillement, l'agroalimentaire (5 %), les produits de l'industrie du bois et les produits textiles.

Sans être dominante, la présence de la France au Vietnam demeure forte. Elle est également multiforme, couvrant les domaines politique, culturel, commerciaux, économiques et financiers. Mais elle s'inscrit clairement dans les priorités de développement du Vietnam, en cohérence avec les interventions des autres bailleurs de fonds.

## **II. Les activités de la mission et les leçons tirées**

Le principal enseignement que la mission du HCCI tire de son séjour au Vietnam est l'extraordinaire densité et la très grande variété d'expériences que représente l'ensemble des coopérations de la France : coopération gouvernementale, la plus importante sur le plan financier et faisant intervenir un très grand nombre d'acteurs publics, coopération décentralisée ensuite, qui constitue un investissement de longue haleine et apporte un éclairage nouveau sur les modes de travail avec les institutions locales vietnamiennes, coopération des associations de solidarité internationale, permettant d'aller au plus près du terrain selon des modes opératoires propres à ce type de structures et difficilement répliquables par une coopération publique, coopération universitaire et scientifique enfin, qui témoigne de la richesse des échanges qui peuvent se tisser.

Ces coopérations sont complémentaires et en synergie les unes par rapport aux autres : chacune a, en quelque sorte, son "avantage comparatif", ce que l'une fait l'autre ne le peut pas, mais, au total, c'est l'ensemble de la présence française qui s'en trouve bénéficiaire, pour le plus grand profit du pays partenaire. Dans ce contexte, la mission a permis de relever le rôle subtil que joue l'ambassadeur : rôle de synthèse, d'appui en cas de besoin, de dynamisation, de facilitation, en même temps que d'animation des services de l'Etat et de l'Agence française de développement, dans le respect de l'autonomie de chacun, contribuant ainsi à créer une évidente harmonie au sein de la coopération française et entre ses différentes composantes. Rôle consistant aussi à assurer une présence forte au sein de la communauté des bailleurs de fonds du Vietnam – un travail consommateur de plus en plus de temps et d'énergie, mais indispensable, à la mesure de l'importance de cette communauté – pour contribuer à assurer la cohérence et la complémentarité de ses interventions, même si ce rôle échoit en premier lieu au pays bénéficiaire.

### **1. LE PILOTAGE DE LA COOPÉRATION FRANÇAISE ET SON INSERTION INTERNATIONALE**

#### *L'harmonisation entre les bailleurs de fonds aux niveaux européen et international*

Au Vietnam, la coopération française est pleinement insérée dans le concert européen et international, son rôle est reconnu et apprécié par ses partenaires, que la mission a rencontrés. Le Vietnam offre à cet égard l'occasion de quelques observations intéressantes puisque ce pays est un cas pilote des exercices d'amélioration de l'harmonisation et de l'efficacité de l'aide menés sous les auspices de l'OCDE à la suite de l'adoption de la Déclaration de Paris en

mars 2005. Cependant, l'élément clé de l'harmonisation de l'aide est le gouvernement vietnamien lui-même et sa stratégie de développement.

Au niveau européen, le processus de consultation et d'harmonisation des positions est dense. Il implique la délégation de l'Union, les ambassadeurs et les différents conseillers – politiques, développement, culturel, etc. – des ambassades des États membres représentés dans le pays, dans le cadre de réunions régulières d'échanges et de concertation. Ce processus vise à mettre au point des positions communes, des langages communs de l'Union, y compris dans les réunions initiées par la Banque mondiale ou le FMI. Il y a là un progrès incontestable, par rapport au passé ou aux situations qui prévalent dans d'autres pays, mais il reste difficile d'apprécier quel est le degré de cohérence et de consolidation des positions de l'Union auquel ce processus permet de parvenir. A certains égards, la Commission européenne apparaît aussi comme le "26<sup>ème</sup> État membre", même si elle insère son action de soutien dans les cadres globaux de l'harmonisation de l'ensemble des bailleurs de fonds du Vietnam.

La Banque mondiale joue un rôle majeur dans la coordination (plus que dans l'harmonisation) de l'ensemble des bailleurs de fonds, bilatéraux et multilatéraux. Cette importance est à la mesure des ressources que mobilise la Banque, financièrement en tant que deuxième bailleur du Vietnam et en termes de ressources humaines, sa structure dans le pays comptant une centaine d'agents. Ce rôle est d'autant plus à souligner que le FMI est en retrait, pratiquant de facto un soutien sans financement depuis que le gouvernement a décidé, il y a trois, de se passer de ses services.

Traditionnellement, le principal cadre d'harmonisation sous l'égide de la Banque est constitué par le *groupe consultatif des bailleurs de fonds*. Au Vietnam, ce groupe se décline sur les plans sectoriels et il inclut des représentants des ONG. A ses réunions participent évidemment des membres du gouvernement vietnamien, ou ses représentants. C'est dire qu'il développe une activité intense. La coordination sous l'égide de la Banque mondiale est allée vers une véritable intégration des actions des bailleurs de fonds avec la mise en place du *PRSC* (Poverty Reduction Support Credit – Crédit de soutien à la réduction de la pauvreté, financé au départ, en 2001, par l'AID). Il s'agit d'une aide budgétaire au gouvernement vietnamien, sur une base annuelle, à laquelle plusieurs bailleurs de fonds<sup>7</sup> se sont associés, dont la France (AfD, à hauteur de 10 M€) à partir de 2006, au point que les cofinancements du crédit de l'AID sont supérieurs à celui-ci. Ce mécanisme permet une coordination étroite des donateurs, un dialogue avec le gouvernement, c'est une démarche de financement de programme qui s'inscrit dans les problématiques recommandées par les déclarations de Rome et de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Comme on l'a relevé dans la première partie de ce rapport, c'est essentiellement autour de la stratégie du gouvernement vietnamien que s'effectue l'harmonisation des interventions des bailleurs de fonds, c'est-à-dire le *plan quinquennal* et le *CPRGS* (Comprehensive Poverty Reduction and Growth Strategy – Stratégie élargie de réduction de la pauvreté et de croissance).

Par ailleurs, il faut signaler un cadre original d'harmonisation : *l'initiative des cinq banques*, qui était trois à l'origine – JBIC japonaise, Banque mondiale et BAsD -, auxquelles se sont jointes, en 2003, la KfW allemande et l'AfD. Ces institutions ont représenté 70-80 % de l'APD au Vietnam sur la période 1992-2004, dont 5 % environ pour la KfW et l'AfD. Sur la

---

<sup>7</sup> BAsD, Canada, Danemark, Royaume-Uni (DFID), Commission européenne, Irlande, Japon (JBIC), Pays-Bas, Espagne et Suède.

période 2001-2004, les engagements des cinq banques représentent plus de la moitié de l'aide. Ces institutions procèdent en commun à des études de préparation de projets, elles harmonisent leurs procédures de passation de marché et leurs activités de compte rendu, elles mènent des audits, elles exercent des responsabilités particulières en matière sociale et environnementale, avec des études d'impact, sur les déplacements de populations, sur les questions foncières, enfin elles procèdent à des revues communes de portefeuille pour s'étalonner (benchmarking).

Enfin, il existe d'autres forums sur les questions d'harmonisation et d'efficacité : le groupe de partenariat sur l'efficacité de l'aide, dit *groupe APEX*, coordonné par le ministère du Plan et des Infrastructures (MPI, point d'entrée des bailleurs d'aide au Vietnam) et qui s'occupe de la mise en œuvre de la déclaration de Paris (avec une déclaration de Hanoï en cours d'approbation au moment de la mission), le groupe des "*Like-minded countries*" (groupe des pays ayant les mêmes points de vue) qui regroupe les pays nordiques, le Canada, les États-Unis, l'Australie, les Pays-Bas, la Suisse et le Royaume-Uni<sup>8</sup>.

Ces activités d'harmonisation soulèvent nombre de problèmes et questions, même si la mission n'a évidemment pas été à même d'en apprécier la portée, ce qui n'était d'ailleurs pas son objet. On s'en tiendra donc à quelques remarques générales.

Il est clair que l'ampleur des cadres et des activités d'harmonisation est telle qu'elles sont extrêmement consommatrices de temps et de ressources, en particulier humaines. La participation à de telles activités implique que les ambassades concernées puissent mobiliser des profils adéquats, sauf à se positionner délibérément sur des créneaux spécifiques, comme tendent à le faire la plupart des pays en dehors du Royaume-Uni, des États-Unis, ainsi que la Commission européenne et, naturellement, la Banque mondiale. Cette dernière exerce de ce fait un leadership sur une grande partie de l'aide au Vietnam, que seuls les Britanniques (qui s'appuient de manière systématique sur le multilatéral dans leurs politiques d'aide) et les Américains sont à même de lui disputer. Par ailleurs, ces activités tendent à générer une bureaucratie importante – papiers, réunions, etc. – qui conduit à se demander si, pour le pays aidé, on ne remplace pas un problème – la dispersion des bailleurs et la nécessité de traiter avec chacun d'eux – par un autre – une "production" stratégique considérable. Les Vietnamiens s'en tirent plutôt bien, avec un ministère pilote (le MPI) qui joue bien son rôle, mais la réplique d'un tel modèle dans d'autres pays ne manquerait pas de soulever des problèmes.

Pour la coopération française prise globalement, il y a là un véritable défi. La mission retire l'impression que l'ambassade s'en tire plutôt bien, avec un SCAC et un chef de SCAC bien en prise sur toutes ces activités, mais deux enseignements d'ordre général peuvent être tirés : d'une part, une meilleure articulation, et répartition des rôles, entre le SCAC et la Mission économique, qui concentre des compétences macroéconomiques qui gagneraient à être mieux utilisées, est souhaitable, d'autre part, ce nouveau rôle des SCAC appelle, de la part du ministère, une politique de ressources humaines importante en termes de choix des profils, formation, capacités de contacts et maîtrise de l'anglais.

---

<sup>8</sup> Les "*Like-minded donor countries*" (MOPAN) sont un réseau de donateurs attachés au suivi des activités des institutions multilatérales au niveau d'un pays. Ce réseau s'est constitué à partir de 2003. Les revues annuelles portent sur un certain nombre d'institutions qui changent chaque année (en 2005 : Banque mondiale, ONUSIDA et FNUAP).

Ensuite, la mission a constaté que l'aide budgétaire, que la communauté internationale cherche à promouvoir dans le cadre des efforts d'amélioration de l'efficacité de l'aide, soulève bien des interrogations au Vietnam. Plusieurs coopérations étrangères s'en sont fait l'écho (cf. annexes) et, dans une certaine mesure, elles sont partagées du côté français. D'une part, si l'aide directe au budget d'un État est a priori un facteur d'appropriation et d'efficacité, encore faut-il que ledit État ait les capacités administratives de gérer ces ressources, de manière à ce que l'incitation aux réformes puisse développer ses effets. Pour ce faire, il faut qu'à l'aide puissent être associés des processus de dialogue étroit entre le ou les bailleurs et le gouvernement. De tels cadres existent au Vietnam mais les capacités administratives de mise en œuvre sont variables selon les secteurs et les régions. D'autre part, il est frappant de relever le souci de la visibilité de l'aide que partagent plusieurs coopérations. On aurait tort de sous-estimer ce problème : l'aide est financée grâce à l'argent du contribuable et il n'est pas anormal que celui-ci, notamment à travers sa représentation parlementaire, souhaite que le pays aidé sache ce que le partenaire a contribué à réaliser. La visibilité exprime aussi la préoccupation, surtout dans un pays comme le Vietnam, de ne pas être noyé dans la masse des donateurs. S'il n'était pas maîtrisé, ce souci de visibilité pourrait générer des comportements non coopératifs, d'autant que la multiplicité des bailleurs dans un pays comme le Vietnam entraîne nécessairement une concurrence, même feutrée. Là encore, ce problème de visibilité ne concerne pas directement la coopération française au Vietnam car elle a opéré une répartition pertinente entre ses activités propres et celles menées en coopération. Mais c'est une préoccupation et cet aspect ne devrait pas être perdu de vue dans le cadre des travaux menés à l'OCDE sur l'harmonisation de l'aide. En tout état de cause, la mission partage les leçons d'expérience de la coopération française dans ce domaine : nécessité d'évaluations ex ante et ex post de cette forme d'aide, de l'accompagner d'une action de renforcement des capacités administratives, de privilégier les aides sectorielles ou par programme, qui permettent de mieux identifier les objectifs et donc leur réalisation à partir d'indicateurs.

### *La gestion de l'aide française*

La mission a constaté que la coordination de l'aide française au Vietnam s'effectue dans de bonnes conditions : fluidité dans les rapports entre l'ambassadeur, le SCAC, la mission économique, l'ADETEF et l'AfD, nonobstant la dispersion géographique des implantations<sup>9</sup>, structure simple et efficace de coordination et d'échanges avec la réunion des chefs de ces quatre services autour de l'ambassadeur, conviction de chacun d'être, au-delà des statuts et rattachements ministériels, une composante de l'aide française. Par ailleurs, l'ambassadeur est l'interlocuteur principal des autorités vietnamiennes, mais sans exclusive, chacun des services traitant des affaires de sa compétence avec ses correspondants habituels.

Par ailleurs, le processus d'élaboration du Document cadre de partenariat (DCP, qui a pris la suite des DSP, document de stratégie pays), a permis de renforcer tout à la fois la cohésion des services et la cohérence de la politique française d'aide.

Ce faisant, la coopération française est plutôt bien perçue au Vietnam, au-delà des montants mis en œuvre. Ceci montre que la structuration de sa coopération par la France n'est pas un obstacle à son efficacité, pour autant que les facteurs de succès évoqués soient maîtrisés.

---

<sup>9</sup> La mission économique doit, cependant, s'installer prochainement dans l'enceinte de l'ambassade, où de nouveaux locaux sont en cours de construction, ce qui mettra un terme à un certain éloignement, dans tous les sens du terme.

Toutefois, la mission a constaté l'existence d'un certain nombre de problèmes. Ils ne tiennent pas à l'ambassade mais aux conséquences de la réforme de la coopération en cours depuis maintenant plusieurs années.

D'abord, mais cela est purement circonstanciel et n'appelle pas de mesure particulière, la mission s'est interrogée sur les raisons qui ont conduit à transférer du FSP à l'AfD le projet MISPA (soutien à l'institut d'économie agricole du ministère de l'Agriculture – cf. annexe 3.5) : à Hanoï, ni le SCAC ni l'AfD n'étaient demandeurs de ce transfert, le projet étant d'ailleurs à six mois de son achèvement, et les Vietnamiens ne l'ont pas compris, y voyant surtout un risque pour la pérennité du soutien de la France du fait des problèmes bureaucratiques que soulevait un tel transfert, en particulier de leur côté. Le problème est maintenant en voie de résolution mais il est de fait que cette décision aurait pu mettre en péril une action d'influence importante pour les deux parties.

Sur le fond, trois problèmes principaux apparaissent.

En premier lieu, il existe des difficultés liées à la programmation de l'aide française. La ministre déléguée à la Coopération et à la Francophonie a demandé que les DCP soient accompagnés d'une programmation financière à cinq ans. Les observations qui suivent ne remettent pas en cause cette exigence de saine gestion mais elles montrent que cet exercice est entaché, au moins au Vietnam, de beaucoup d'incertitudes : i/ la réserve pays émergents, gérée par la mission économique, est un instrument d'aide liée non récurrent car sa mobilisation dépend de la qualité des projets présentés et décidés par Paris ; il est donc difficilement programmable, surtout à une échéance aussi longue et, de fait, il n'est pas véritablement programmé dans le DCP, ii/ plusieurs bailleurs, auxquels France s'est associée à travers le PRSC de la Banque mondiale, ne programment pas au-delà d'un an ; cela n'empêche pas l'ambassade et l'AfD d'anticiper les années à venir, mais avec des risques et des incertitudes, d'autant que les autorités vietnamiennes ne sont pas, non plus, favorables à une programmation pluriannuelle, iii/ il y aurait lieu d'anticiper rapidement les conséquences pour l'aide française de la sortie du Vietnam de l'aide à caractère très concessionnel, qui interviendra d'ici deux à trois ans<sup>10</sup> et impliquera des changements, à définir, dans les instruments d'intervention de la France, a priori au profit de l'AfD.

En deuxième lieu, la répartition des rôles entre les opérateurs de l'aide française soulève certaines questions.

D'abord, l'ADETEF (cf. annexe 3.5) est le nœud d'un curieux mélange des genres : cette structure du ministère français des Finances, qui a le statut d'un groupement d'intérêt public en France mais d'ONG au Vietnam (!)<sup>11</sup>, est opérateur de deux projets du FSP<sup>12</sup> dans des domaines macroéconomiques et financiers et selon des modes opérationnels relevant de la

---

<sup>10</sup> Cf. note 5.

<sup>11</sup> L'explication semble être que, n'étant pas une administration pour les Vietnamiens, le seul cadre juridique qu'offre la réglementation vietnamienne est celui d'ONG.

<sup>12</sup> Projet gouvernance, de 1,8 M€, portant sur un appui à l'intégration du Vietnam dans les échanges internationaux et mené en association avec la Maison du Droit ; un autre projet gouvernance économique, de 2 M€, comporte des activités de formation, de modélisation et de statistique, de renforcement des capacités de l'assemblée nationale vietnamienne ; ce projet, auquel le sénat est associé, se heurte à des difficultés liées au manque de francophones au Vietnam. L'ADETEF assure par ailleurs la mise en œuvre des projets du MINEFI portant sur le renforcement des capacités commerciales ainsi que des activités de formation impliquant les directions de ce ministère, et il gère les activités du Forum économique et financier franco-vietnamien.

politique d'influence, ce qui rend d'ailleurs très difficile l'appréciation de ces projets en termes de résultats.

Ensuite, la concentration sur les OMD et trois des sept politiques sectorielles définies par le CICID qui relèvent toutes de l'AfD (cf. annexe 3.11), conduit à une triple interrogation : l'AfD disposera-t-elle de tous les moyens, en ressources financières et humaines et en instruments d'intervention (dons/prêts, assistance technique, que les Vietnamiens ne veulent pas financer à partir de prêts) pour mener à bien ses nouvelles tâches ? Que devient le rôle du SCAC en dehors des secteurs de concentration de l'aide et des sept politiques sectorielles ? N'y a-t-il pas un risque de secteurs orphelins ? Cela concerne le secteur santé qui n'est plus dans les priorités de la coopération française au Vietnam, alors que d'autres coopérations y interviennent avec des modèles et des modes opératoires sensiblement différents, ce qui peut, à terme, menacer la coopération hospitalière et/ou scientifique existante. De même, en matière de formation professionnelle, la mission a visité à Hanoï un projet du FSP d'appui à une structure de formation mise en œuvre avec le soutien de Chambres de commerce et de métiers<sup>13</sup>. Non seulement ce projet très performant ne sera probablement ni capitalisé ni étendu à d'autres villes ou provinces, alors qu'il répond à un besoin patent, mais il est à craindre, ce type d'activité relevant dorénavant de la compétence de l'AfD, que celle-ci n'ait pas les moyens humains et financiers de la poursuivre, alors qu'au demeurant elle n'entre pas vraiment dans ses priorités. Mais il faut aussi relever que, à l'heure actuelle, le positionnement de l'AfD répond pleinement, et de manière adéquate, aux priorités du Vietnam et aux OMD : financement des PME, appui au secteur financier bancaire et non bancaire, développement urbain et infrastructures, toutes actions qui ont des impacts importants en termes de réduction de la pauvreté. Ce positionnement devrait se renforcer à l'avenir avec la sortie du Vietnam de l'aide à caractère très concessionnel.

Pour ce qui est de la mission économique, elle paraît sous-utilisée alors qu'elle a une forte capacité de contribution dans le dialogue avec les Vietnamiens et avec les bailleurs de fonds sur les questions macroéconomiques, financières et de développement d'une manière générale. D'autant que ces questions relèvent en propre de la compétence de son administration centrale. Par ailleurs, le fait que la mission économique gère une aide liée est un obstacle majeur à des opérations en cofinancement avec les bailleurs multilatéraux et empêche donc de dégager un effet de levier, alors que la coopération française devrait, d'une manière générale, de plus en plus s'efforcer d'aller dans cette direction.

Enfin, comme on l'a déjà relevé, le SCAC paraît confronté, avec les évolutions induites par la réforme de la coopération, à des problèmes de positionnement : s'il doit être le principal conseiller de l'ambassadeur, comme le rapport de l'inspection générale des affaires étrangères pour l'année 2004 semblait le suggérer, les moyens humains devraient être adaptés en conséquence. Mais il faudrait aussi que le périmètre d'action soit précisé, en termes de politiques par rapport aux politiques sectorielles définies par le CICID, et en termes financiers : en dehors de l'action culturelle, la logique des instructions en vigueur voudrait que le SCAC gère au plus, si d'autres secteurs relevant de l'AfD ne sont pas retenus, 20 % de l'APD à un pays comme le Vietnam (puisque 80 % doivent être concentrés sur les OMD). Il n'est pas certain qu'il en aille ainsi. Il demeure que le fait de confier à un SCAC un rôle de supervision, en quelque sorte, à l'égard des autres acteurs de la coopération française pourrait ne pas aller de soi, notamment avec l'AfD dont l'agence locale n'est pas dans une relation de tutelle avec l'ambassade ou la mission économique.

---

<sup>13</sup> Centre de formation à la maintenance industrielle (CFMI) – cf. annexe 2.6.

En troisième et dernier lieu, ce rapide tour d'horizon de l'aide française au Vietnam laisse certaines questions sans réponses. D'abord, comment assurer le financement de l'assistance technique dès lors que la majeure partie de l'aide est opérée par l'AfD et que celle-ci ne dispose pas des instruments de don qui seraient nécessaires ? Il y a là un risque d'autant plus sérieux que le rôle de l'AfD est appelé à se renforcer dans les années à venir. De plus, même si l'AfD apporte une réponse à la question, une interrogation est souvent revenue chez les interlocuteurs vietnamiens de la mission : comment attirer des PME françaises au Vietnam ? Cette question est d'autant plus intéressante qu'en France on s'interroge sur la meilleure façon d'impliquer les PME dans le commerce extérieur. Enfin, l'articulation entre la politique de soutien au développement et l'action culturelle gagnerait à être clarifiée. Pour ne prendre qu'un seul exemple, la mission estime que le développement urbain d'une ville comme Hanoï comporte des enjeux importants de protection du patrimoine, lequel génère des retombées économiques notamment en termes de tourisme. De telles questions ne paraissent pas abordées alors que des liens pourraient être établis entre ces deux domaines d'action.

### *Le dialogue et le partenariat avec les autorités vietnamiennes*

S'il n'existe pas de commission mixte franco-vietnamienne, il y a en revanche plusieurs cadres de dialogue entre les autorités de ce pays et les représentants de la France. On a déjà dit que la présence de la coopération française est très diversifiée et dense, ce qui assure déjà une base de dialogue significative. D'autant que, dans le cadre de la concertation des bailleurs de fonds du Vietnam, il existe de multiples occasions de contacts et d'échanges avec les autorités. En fait, c'est peut-être plus au niveau global qu'un problème pourrait se poser.

Actuellement, le principal cadre de dialogue paraît être le forum économique et financier franco-vietnamien. Cette structure, bien établie dans le paysage des relations franco-vietnamiennes, est cependant plus un cadre d'échanges d'expertise, entre experts français et vietnamiens, qu'un véritable lieu de dialogue politique. Lors de la visite en France, en juin 2005, du secrétaire général du parti communiste vietnamien, le président de la République française lui a proposé la création d'un Haut conseil franco-vietnamien. Malgré le peu que l'on en sait, cette structure pourrait être appelée à devenir ce cadre de dialogue politique. Pour autant, la mission est d'avis que les échanges d'expertise auxquels donne lieu le forum économique et financier ne devraient pas disparaître. Les Vietnamiens y sont d'ailleurs attachés. Il conviendrait donc plutôt de restructurer l'ensemble sous les auspices de ce nouveau Haut conseil qui organiserait alors un dialogue à deux niveaux, celui des politiques et celui des experts. La mission est d'autant plus en faveur de cette perspective que, comme indiqué dans la présentation faite au début de ce rapport, les relations franco-vietnamiennes lui paraissent devoir être rehaussées dès lors que l'on considère ce pays comme prioritaire.

Enfin, il y a lieu de relever que, en raison de leur nature, les activités de l'ADETEF participent étroitement du dialogue politique avec les autorités vietnamiennes. Elles méritent donc d'être renforcées.

## **2. LES INTERVENTIONS THÉMATIQUES DES COOPÉRATIONS FRANÇAISES**

### *La coopération pour le développement en matière de formation et de recherche*

Les quelques jours passés à Hanoï et Hué, malgré la richesse et l'intérêt des nombreuses rencontres réalisées, ne permettent pas de prétendre connaître l'ensemble de la réalité foisonnante de la coopération française en matière de formation et de recherche au Vietnam.

Mais ces divers contacts fournissent assez d'éléments pour permettre, à partir du cas vietnamien, d'améliorer la réflexion sur la politique française de coopération en ces domaines.

Dans la suite de cette partie, le terme de coopération universitaire sera parfois utilisé pour évoquer la coopération non seulement des universités au sens strict, mais aussi de l'ensemble de l'enseignement supérieur et des organismes de recherche, distinctions institutionnelles typiquement françaises.

Toute coopération pour le développement, comme plus généralement toute politique de développement, quels qu'en soient les principes, doit être adaptée en fonction de la situation particulière de chaque pays, issue de son histoire et de sa culture propres. C'est, bien sûr, le cas du Vietnam qui ne saurait être considéré comme un cas type. Mais, il s'avère particulièrement intéressant pour cette thématique en raison de quelques-unes de ses caractéristiques :

- il se situe au cœur d'une zone géographique économiquement dynamique et son propre taux de croissance est particulièrement élevé,
- la formation et la recherche y sont considérées, par les autorités françaises, comme une priorité de leur action de coopération,
- dans ce domaine, un grand nombre d'expériences diverses et novatrices ont été entreprises,
- la présence française est désormais fort ancienne, mais elle a laissé des traces, certes atténuées, en particulier dans le domaine culturel,
- le Vietnam, où la pratique du français est isolée dans un océan linguistique anglo-saxon, appartient cependant aux institutions de la Francophonie.

Le Vietnam apparaît donc, en bien des domaines, comme dans une situation intermédiaire entre les pays, essentiellement africains, où la présence française est, relativement, la plus forte et les pays du reste du monde en développement.

Dès lors, l'examen du cas vietnamien invite à souligner :

- la nécessité de tendre vers une politique de coopération de plus en plus fondée sur un réel partenariat (1),
- que la défense de la langue française invite à la privilégier, sans pour autant s'interdire de coopérer en anglais (2),
- l'indispensable articulation formation, recherche et développement (3),
- l'importance des liens entre les universités et les autres acteurs de la coopération (4),
- quelques conditions d'efficacité de la coopération universitaire (5).

### **1) Pour une politique de coopération fondée sur un réel partenariat entre universités**

Le Vietnam s'insère, comme l'ensemble de l'Asie du Sud-Est et, de plus en plus, le reste du monde, dans un système fortement marqué par la concurrence entre institutions de formation et de recherche sur ce qui est souvent qualifié de marché mondial de l'éducation. Le système universitaire français, qui est construit sur un tout autre modèle, est donc confronté, là plus encore que dans d'autres pays, à un univers concurrentiel qui n'est pas dans sa tradition. Dans ce nouveau contexte, trois grands types de pratiques sont concevables, tous présents au Vietnam et qui, dans le concret, peuvent se combiner à des degrés divers. Mais, la culture universitaire française invite à privilégier les actions conduites en réel partenariat.

- i) **L'implantation de formations étrangères autonomes**, délivrant des diplômes validés par le système de formation étranger ou des instances internationales, est relativement peu fréquente dans la coopération française. Le lycée français de Hanoï (cf. annexe 3.18), qui suit les programmes français et dont les élèves vietnamiens, assez nombreux en proportion, poursuivent, après le bac français, leurs études dans le système français, en est un exemple type.

Dans l'enseignement supérieur, le CFVG (Centre franco-vietnamien de formation à la gestion – cf. annexe 3.15) est un bon exemple de ce genre de politique. Il délivre un MBA, doté d'une certification européenne, et un master de finance, diplôme conjoint de l'Université Paris-Dauphine et de l'ESCP-EAP. Très demandé, il jouit d'une excellente position sur le marché vietnamien, concurrentiel et en expansion, des formations à la gestion.

En matière de recherche, une politique comparable est conduite lorsque le programme de recherche est issu de la cohérence de la démarche scientifique de l'Institution française qui souhaite travailler au Vietnam. La présence, indispensable, d'un partenaire vietnamien n'est alors qu'un moyen d'accéder au terrain, mais non le résultat d'une demande initiale forte de sa part ou de l'élaboration en commun d'un projet de recherche.

- ii) **Des programmes de coopération d'appui** aux structures vietnamiennes sont une forme ancienne de coopération qui a porté ses fruits.

Un bon exemple peut être trouvé dans la coopération menée entre le département de français de l'UNV de Hanoï et plusieurs universités françaises pour la formation à distance et le recyclage des enseignants vietnamiens.

De la même manière, mais plus récemment, le Centre de formation à la maintenance industrielle (cf. annexe 2.6) répond, au sein de l'Institut polytechnique de Hanoï, au besoin, exprimé par le Vietnam, de mettre en place des formations de techniciens supérieurs de type IUT en France.

- iii) **Les actions conduites en étroit partenariat.**

Certes, les deux types d'actions évoquées plus haut comprennent tous une part de travail en commun. Mais un étroite partenariat suppose plus encore. Il s'agit d'élaborer et de choisir paritairement les formations et les recherches effectivement menées ensemble. La reconnaissance des formations doit être mutuelle, les exigences scientifiques et l'évaluation des recherches conduites selon des critères élaborés en commun.

L'ancienneté et la qualité de la coopération conduite avec le Vietnam permettent, dès maintenant, que divers programmes répondent à cette volonté d'orientation de la politique de coopération universitaire.

Le laboratoire MICA (Multimédia, Information, Communication and Applications – cf. annexe 3.19), implanté au sein de l'Université de technologie de Hanoï, est un excellent exemple de ce type de coopération comme en témoignent des indicateurs qui ne trompent pas tels que le nombre des thèses conduites en co-tutelle, la présence de boursiers français ou la demande, auprès du CNRS, d'une reconnaissance en tant qu'unité de recherche mixte internationale.

En matière de formation, le programme FSP de formation d'ingénieurs d'excellence au Vietnam (PFIEV), animé par un comité d'orientation et reposant sur le recours à des jurys mixtes franco-vietnamiens, s'est vu reconnaître la validité de son diplôme par la Commission française du titre de l'ingénieur.

Dans le domaine de la recherche en sciences sociales, le programme FSP "Appui à la recherche sur les enjeux de la transition économique et sociale au Vietnam", qui débute, relève également de ce type de démarche puisque l'évaluation des projets, puis leur sélection par un conseil scientifique, sont réalisées sur une base strictement paritaire.

La Maison du Droit vietnamo-française (cf. annexe 3.12), animée par un comité d'orientation, outre ses actions de formation et de recherche, étend son action à la coopération entre le monde judiciaire des deux pays, intégrant ainsi coopération entre universitaires et professionnels.

Quant au projet, présenté au FSP, relatif à la "Création de pôles universitaires français au Vietnam", il apparaît clairement construit sur la base de cette conception d'un véritable partenariat, scientifiquement exigeant.

## 2) Le choix de la langue utilisée

Le français, même s'il est en perte de vitesse face à l'anglais, demeure une langue internationale dont la diffusion est facilitée par l'existence des instances internationales de la francophonie qui servent souvent d'opérateur pour des actions essentiellement financées par la France. Il serait donc paradoxal que la politique universitaire française de coopération n'accorde pas une réelle priorité à l'enseignement du et en français. Celui-ci s'appuie sur quatre types d'actions, les unes anciennes (a et b) les autres plus récentes (c et d).

- a) **L'appui à l'enseignement du français** dans le secondaire est important. En ce domaine, l'impact du Lycée français est nécessairement limité, même s'il conviendrait de s'interroger sur la possibilité d'en faire une vitrine des méthodes d'enseignement françaises par des contacts plus suivis avec les formateurs de formateurs vietnamiens.

Beaucoup plus importants, des programmes comme la promotion de classes bilingues et, surtout, de développement des options du français comme langue vivante seconde (II) ne peuvent qu'être soutenus dans l'avenir.

- b) Ceci implique le maintien, sans doute sous des formes renouvelées, de **l'appui à la formation des formateurs** des enseignants de français dans les départements spécialisés des universités vietnamiennes, tel celui de Hanoï. En particulier, doivent être particulièrement soutenues les recherches relatives à une didactique, adaptée au monde culturel et linguistique vietnamien, du français langue étrangère opérationnelle. Ce sont là des actions particulièrement nécessaires à une institution telle que le Centre de formation au français de spécialités de l'Université de technologie de Hanoï.
- c) Dans un certain nombre de cas spécifiques, il convient, du fait de l'intensité de la concurrence évoquée ci-dessus, de **ne pas exclure** que **la coopération universitaire franco-vietnamienne** se réalise, au moins pour partie, **en langue anglaise**. L'exemple du CFVG (cf. annexe 3.15), dans le domaine très concurrentiel des formations de MBA, est particulièrement représentatif de cette politique qui lui a permis de maintenir son pouvoir d'attraction, pour une formation de conception française, face à une demande croissante de formations de ce type en anglais.

- d) La défense du français passe aussi par un **recours systématique au multilinguisme**. Les publications bilingues réalisées, pour la valorisation de leurs recherches, par l'EFEO et l'IRD, sont un exemple à suivre et à soutenir dans de nombreux autres domaines.

### **3) L'indispensable articulation formation-recherche-développement**

Cette nécessaire articulation exige, au préalable, la connaissance du contexte local (i) et d'explicitement clairement le contenu recherche de chaque projet (ii).

#### **i) Un préalable : une bonne connaissance du contexte économique, social et culturel**

Pour que les actions conduites en matière de formation et de recherche aient un maximum d'impact sur le développement des pays avec lesquels nous coopérons, il est nécessaire qu'elles portent sur les domaines clés du développement économique et social du pays considéré et qu'elles soient étroitement articulées. Or, il convient de reconnaître que, sans doute moins au Vietnam qu'ailleurs, cette condition est loin d'être toujours réalisée.

Pour qu'elle le soit, une détermination fine et une bonne connaissance de ces domaines clés sont indispensables. C'est là un préalable au choix des projets, même une fois définis les grands axes du Document cadre de partenariat (DCP). Ceci suppose de renforcer les relations d'échanges entre chercheurs en sciences sociales et les autres acteurs de la coopération, en premier lieu nos représentations dans le pays. Cette capitalisation des résultats de la recherche pour les décisions des responsables administratifs et opérationnels de la coopération devrait être facilitée, au Vietnam, par l'apport du FSP "appui à la recherche sur les enjeux de la transition économique et sociale au Vietnam". En liaison avec les services compétents de l'ambassade, les représentants des organismes de recherche au Vietnam, quel que soit leur statut officiel, pourraient assumer ce rôle. En France, les groupes de recherche assurant l'interface entre la recherche et l'administration, tels que le GEMDEV, des groupes de recherche géographiques, etc., pourraient en être les correspondants naturels.

#### **ii) Explicitement clairement la dimension recherche des projets**

Dès leur phase de conception, il est indispensable que la dimension recherche d'un projet à dominante formation soit explicitée. Il en est de même de la dimension formation des programmes de recherche. En effet, l'importance de la recherche, qui est la base de la carrière et de la renommée des universitaires, est telle qu'un projet sans dimension recherche sera, sur le long terme, peu attractif pour les universitaires français et vietnamiens. Le cas exemplaire de l'EFEO (cf. annexe 3.14) montre combien des travaux de recherche communs, fondés sur le partage en profondeur d'un même domaine, créent des liens scientifiques et humains durables que ne détruisent pas les vicissitudes de l'histoire de chaque pays partenaire.

En conséquence, il apparaît particulièrement important, dans le projet de création de Pôles universitaires français au Vietnam, comme cela est dans les intentions du projet, que chaque master créé soit étroitement lié à la mise en place d'un projet de recherche commun aux partenaires dans le même domaine scientifique.

De même, l'appui éventuel du poste aux programmes propres des structures de recherche françaises présentes au Vietnam, en premier lieu l'IRD et le CIRAD (cf. annexe 3.17),

devrait reposer sur la démarche inverse d'appui indirect aux formations doctorales franco-vietnamiennes prioritaires.

#### **4) Renforcer les liens entre les Universités et les autres acteurs de la coopération**

La grande diversité des acteurs français de la coopération avec le Vietnam et leur nombre ne facilitent pas la coordination de leur action par l'ambassade. Néanmoins, il apparaît essentiel, du fait de l'interdépendance des différents domaines d'intervention des acteurs dans un même secteur ou une même zone, que les universités et organismes de recherche soient incités à porter prioritairement leurs efforts sur les mêmes secteurs ou zones que d'autres acteurs de la coopération. Le recours à l'attribution de bourses d'études, de missions de courte durée, disponibles dans la dotation du poste, semblent des moyens incitatifs non négligeables pour faciliter cette concentration.

Les exemples de l'Institut des métiers de la ville (cf. annexe 2.5), celui du Centre de formation à la maintenance industrielle (cf. annexe 2.6) et le cas de la Maison du Droit, montrent combien, dans des domaines très différents, il est bénéfique pour les institutions universitaires, grâce à des actions de formation continue ou d'expertise, de travailler en étroite coopération avec les milieux professionnels concernés.

De la même manière, la coopération décentralisée des collectivités locales françaises est significative au Vietnam. Ainsi, la région Nord-Pas-de-Calais (cf. annexe 2.4), très présente à Hué, a su impliquer les universités de Lille et de Hué dans un projet de développement de la zone lagunaire de la province.

#### **5) De quelques conditions d'efficacité de la coopération universitaire**

Il ne s'agit, ici, que d'évoquer quelques points considérés comme particulièrement importants pour l'efficacité de la coopération universitaire.

##### **i) Lors de la préparation et de la mise en œuvre des projets**

- a) L'existence, du côté français, d'un **chef de projet** dynamique assurant le rôle clé d'animateur est apparu comme l'élément décisif du succès des opérations exemplaires visitées.
- b) La mise en place d'un **comité scientifique** jouant effectivement son rôle d'orientation et de garant scientifique doit être au cœur de tout projet de coopération.
- c) Du côté des partenaires français, le recours à un **consortium** d'universités s'impose pour assurer la solidité et la continuité du programme. Mais celles-ci ne doivent pas être trop nombreuses. Un trop grand nombre de partenaires empêche la coordination et pousse à l'émiettement des actions.

##### **ii) Sauvegarder l'acquis des programmes**

Le capital humain engagé dans les programmes de coopération universitaire est, de par sa longévité, la garantie de leur avenir et leur pérennité si, du moins, ils sont accompagnés dans les phases de décroissance de l'engagement financier initial relativement lourd.

Parmi, bien sûr, de nombreuses autres conditions, il apparaît que les programmes universitaires, du fait de la lenteur de l'approfondissement des liens humains et du temps long de la recherche, doivent bénéficier de programmes longs. Une dizaine d'année est l'ordre de

grandeur le plus fréquent pour qu'ils portent leurs fruits, comme en témoignent aussi bien le CFVG, la Maison du Droit, la coopération avec l'Hôpital Saint-Paul ou l'EFEO.

Certes, dans ce temps long, des évolutions peuvent se révéler nécessaires. Les engagements financiers ne sont pas obligatoirement constants en longue période. Il est naturel que les phases de mise en route nécessitent plus de moyens que ce soit en équipements ou en assistance technique.

Par contre, il semble essentiel de pouvoir accompagner les fins de programmes lourds. Si des liens solides, liés à des relations humaines et des intérêts mutuels de recherche, ont été établis entre personnes et institutions, dans l'attente d'un relais complètement pris par leurs moyens propres ou l'appel à d'autres sources de financement, l'octroi de quelques missions ou crédits légers, peut faciliter le maintien de ces liens. Serait-il concevable d'envisager, la création, d'une ligne spécifique de crédits destinés à cet usage ?

Par ailleurs il semblerait souhaitable de renforcer l'organisation du suivi des étudiants et chercheurs formés dans le cadre de ces coopérations que ce soit à travers la mise en place d'associations d'anciens telle celle envisagée par le CFVG ou des initiatives du centre culturel français. destinées à conserver le contact avec eux.

### *La coopération dans le domaine de la santé*

Un document très complet de l'ambassade de France fait la synthèse de l'action de la coopération française dans le domaine de la Santé<sup>14</sup>. Nous en rappellerons quelques éléments significatifs :

#### **1) Les déterminants de la santé au Vietnam**

Les conditions géographiques et climatiques entretiennent la pathologie infectieuse et conditionnent l'accès aux soins, les plaines et les zones urbaines étant mieux équipées en structures de soins que les zones montagneuses et rurales.

La pression démographique est importante (+ 10 millions d'habitants entre 1990 et 2000 ;taux de natalité de 23 ‰) et entraîne une saturation chronique du système de soins. La population, jeune, est en majorité rurale (75 % des habitants).

Le développement économique rapide est responsable d'une spécialisation accrue de la demande de soins et de l'émergence de problèmes de santé spécifiques. La privatisation rapide du système de santé en est la conséquence.

Depuis dix ans, le système de soins est en reconstruction. 13.000 établissements publics concentrent leurs moyens dans les villes, et de nombreux hôpitaux ont bénéficié d'une politique de réhabilitation largement soutenue par l'aide internationale. Mais la capacité d'accueil du service public reste inadaptée à l'accroissement rapide de la demande de soins qui, si elle est un signe de l'amélioration du niveau de vie d'une large frange de la population, pose la question de l'accès aux soins pour les plus démunis, la privatisation progressive des structures de soins creusant les inégalités entre certaines catégories de population. La mise en place d'un système d'assurance santé en 1992 n'a pas permis d'enrayer ce problème.

---

<sup>14</sup> *Les Cahiers de la coopération française au Vietnam* – N° 5, édition 2002.

Le médecin est prépondérant dans le système de santé vietnamien, assurant souvent aussi les fonctions d'infirmier spécialisé, de pharmacien ou de cadre administratif gestionnaire. Il y a un médecin pour 2300 habitants en 2000 contre 1 pour 3000 en 1986. Mais la carte sanitaire souffre d'un manque de médecins dans les campagnes et d'un personnel paramédical insuffisamment formé.

## **2) La coopération française**

Les relations franco-vietnamiennes dans le domaine de la santé sont très anciennes : un premier accord de coopération a été conclu dans les années 1880. Pendant les années de guerre, médecins français et vietnamiens sont restés en contact étroit et l'enseignement de la médecine française a perduré. Des ébauches de coopération ont été tracées à la fin des années 1980 avec l'accueil de jeunes spécialistes vietnamiens dans les hôpitaux français. En 1993 des accords intergouvernementaux ont été signés et, depuis lors, de nombreux programmes de coopération ont vu le jour.

Ces accords prévoyaient trois grands domaines de coopération : la formation des médecins spécialistes et des pharmaciens, la rénovation hospitalière et la santé publique (coopération pastorienne). 27 conventions hospitalières et 20 conventions universitaires supportent la plupart des actions de coopération gouvernementale. 1217 personnels vietnamiens ont été formés en France depuis 1993, dans 11 spécialités.

Des conventions de coopération décentralisée unissent une dizaine de collectivités territoriales françaises à des comités populaires de villes ou provinces vietnamiens.

Différents programmes organisent la coopération dans ce domaine :

- . la formation hospitalo-universitaire ;
- . la coopération hospitalière ;
- . la recherche en santé publique ;
- . la lutte contre le VIH/sida.

Il existe également une coopération dans le domaine de la santé militaire.

En 2001, près de 140 ASI (associations de solidarité internationale) interviennent dans ce secteur. Certaines sont actives depuis plusieurs décennies. Leur activité principale reste la formation mais également la construction/réhabilitation des structures de soins dans les grands centres urbains et les communes rurales. Le don de médicaments, la prévention et les soins de santé primaire, principalement au bénéfice des femmes et des enfants, représentent également une part importante de leur activité.

En 1999, la France était le 5<sup>ème</sup> bailleur de fonds bilatéral et le 10<sup>ème</sup> bailleur sur les 27 intervenant au Vietnam dans le domaine de la santé. Elle a investi environ 25 M€ dans ce secteur depuis 1992, ce qui représente environ 23 % de l'aide européenne et 9 % de l'aide totale. C'est le premier partenaire du Vietnam en matière de formation médicale et le seul pays à offrir aux médecins vietnamiens le droit de prescrire dans ses hôpitaux.

## **3) Rencontre avec certains acteurs**

La mission s'est entretenue avec certains des acteurs dans ce domaine, rassemblés par le Dr Biberson, attaché de coopération santé et développement social : Secours Populaire, Médecins du Monde, Réseau Esther (cf. annexe 3.9).

La présentation des activités a permis de mesurer l'importance des collaborations développées pour favoriser le développement des secteurs concernés et la recherche de qualité voire d'excellence.

Les atouts de ce secteur sont évidents pour garantir la qualité des relations de coopération dans le domaine technique, culturel et de la francophonie, sans oublier sans doute l'intérêt économique des industries pharmaceutiques et de matériel médical.

Les échanges entre structures hospitalières vietnamiennes et françaises pour la formation des étudiants sont un facteur irremplaçable pour la création de liens solides et durables entre les deux pays. On peut souhaiter que le durcissement de la politique d'immigration en France ne compromette pas ces échanges.

De l'aveu même du responsable, les actions dans le domaine du développement social restent faibles. La mission, très brève, ne permet pas d'avoir des éléments d'appréciation. Il est clair, d'après l'intervention du responsable de Médecins du Monde, que de nombreux problèmes apparaissent qui relèvent du développement social autant que de la santé : drogue, migrations internes, croissance urbaine explosive, inégalités dans l'accès aux soins...

Il y a sans doute intérêt, pour augmenter l'efficacité face à ces questions, à renforcer et augmenter les articulations entre structures de soins et de prévention, actions de développement économique et d'augmentation des capacités des acteurs de la société civile. Cela nécessite une cohérence par territoires, une approche multi-acteurs qu'il n'est pas aisé de mettre en œuvre mais dont on voit l'esquisse avec ce que fait le Réseau Esther dans le domaine du sida, par exemple en associant plusieurs structures de référence pour la prise en charge : CHU de Limoges, de Toulouse, Hôpital de Bordeaux et Hôpital Pitié-Salpêtrière et des OSI pour les aspects psychosociaux.

Cela entraîne sans doute moins de lisibilité pour chacun des acteurs, mais l'expérience montre que c'est la mise en commun d'efforts et la recherche de synergies qui augmentent l'efficacité. Le saupoudrage d'actions n'est plus de mise et la durée devient un facteur nécessaire pour des résultats significatifs.

Le jury du HCCI ne s'y est pas trompé en récompensant d'un prix l'action du Secours Populaire, présent au Vietnam depuis la guerre d'Indochine, et de l'hôpital Saint-Paul à Hanoï depuis 1983-1984, qui a su jouer un rôle fédérateur et concentrer son action, principalement sur les questions de prophylaxie et de maintenance des laboratoires. La remise du prix a été l'occasion de visiter cet hôpital et de constater la qualité des équipements.

La mission relève que le responsable du Secours Populaire a témoigné que l'ambassade l'a aidé à avoir une vision politique (dans le sens vision d'une stratégie globale) de son action.

## *La coopération non gouvernementale*

### **1) La coopération décentralisée<sup>15</sup>**

#### *L'organisation territoriale vietnamienne*

Constitutionnellement, l'État est unitaire et centralisé. Les autorités centrales doivent se soumettre à l'autorité de l'État central et elles sont hiérarchisées entre elles. Néanmoins la nécessité d'une bonne gestion du territoire incite à une réelle déconcentration des pouvoirs pour donner à chaque collectivité des missions et des attributions précises qu'elle exercera de manière autonome. L'organisation du pouvoir local constitue une préoccupation majeure du pouvoir central depuis la constitution de 1946.

Le territoire vietnamien est divisé en 4 niveaux d'administration :

- le gouvernement central ;
- le niveau provincial : 61 provinces dont trois villes sous autorité du gouvernement central ;
- le niveau district (615) composé des arrondissements ruraux des provinces, des arrondissements urbains des villes-provinces ainsi que des villes chefs lieu de province ;
- le niveau communal (10 477 communes) correspondant aux communes rurales, aux quartiers des villes-provinces et aux bourgs de province.

A chaque échelon du territoire deux organes exercent l'autorité :

- le conseil populaire : organe du pouvoir étatique dans la localité qui doit garantir la direction unifiée du pouvoir central tout en servant de relais aux initiatives locales ;
- le comité populaire, élu par le conseil, organe administratif de l'État au niveau local. C'est l'organe exécutif. Les comités populaires sont assistés dans leur tâche par des services techniques spécialisés dépendant des différents ministères.

Les conseils populaires ont des compétences importantes, que les comités populaires sont chargés de mettre en œuvre :

- application des lois et règlements ;
- édification du pouvoir local ;
- décisions économiques relatives au plan de développement socio-économique, à la répartition du travail et de la population et à la gestion et utilisation des terres et ressources naturelles ;
- culture et société ;
- science, technologie, environnement ;
- défense et sécurité ;
- politique et religion.

En pratique, les comités populaires jouent un rôle important car ils se réunissent une fois par mois alors que le conseil ne tient que deux sessions par an.

Un programme de réforme de l'administration publique de la structure des autorités locales vise à clarifier leur statut légal des autorités locales et le modèle d'organisation.

---

<sup>15</sup> Source : *Les cahiers de la coopération française au Vietnam* – N°5, édition 2003 – L'action des collectivités françaises au Vietnam.

### *Les actions des collectivités locales françaises*

La reconnaissance juridique de la coopération décentralisée est relativement récente : un décret du 20 février 2002 stipule que les autorités locales ont le droit de signer des accords internationaux dans le cadre légal de leurs compétences.

Suite à une visite du Président Mitterrand en 1993, et à sa demande au ministère des Affaires étrangères de mobiliser les collectivités territoriales sur des partenariats avec leurs homologues au Vietnam, la plate-forme Cités Unies France a organisé une mission d'identification qui a abouti à l'établissement de partenariats parmi lesquels la région Nord-Pas-de-Calais, le District de Nancy, la ville de Montreuil. Progressivement d'autres collectivités, de tailles diverses, se sont ajoutées, certains partenariats s'inscrivant dans la durée, d'autres ayant perdu en importance. Une cinquantaine de collectivités a développé des coopérations avec le Vietnam.

Aujourd'hui le compte-rendu des 6<sup>e</sup> Assises de la coopération franco-vietnamienne, qui se sont déroulées à Hué en juin 2005, a fait apparaître un total de 11 collectivités intervenant dans le pays : régions (Aquitaine, Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes); départements (Indre et Loire, Côtes d'Armor, Seine-Saint-Denis) ou des villes (Chevilly-Larue, Montreuil, Toulouse).

Les domaines d'intervention relèvent des compétences des collectivités et privilégient les actions liées à la gestion locale :

- aménagement urbain ;
- gestion des services publics de proximité ;
- développement touristique, promotion des produits locaux et des savoir-faire artisanaux.

Elles sont aussi actives, en partenariat avec des acteurs de leur territoire, dans le domaine de l'éducation et de la formation (avec les universités ou les Chambres des métiers) et de la francophonie ; la culture, le développement économique (en liaison avec les entrepreneurs et les Chambres de commerce et d'industrie) et la santé en lien avec les hôpitaux.

Les collectivités financent leurs actions sur leur budget propre (montants difficilement évaluables), mais aussi en mobilisant des fonds extérieurs : fonds coopération décentralisée de la Mission pour la coopération non gouvernementale (MCNG) du MAE, dont le cofinancement engagé pour la période 1990-2001 s'élève à 3.295.300 €, la Commission européenne, par le biais du bureau Europe-Aid et le ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

La mission a pu constater l'intérêt du programme Asia Urbs de la Commission européenne, qui a pour objectif d'appuyer les partenariats entre autorités locales européennes (deux au minimum) et asiatiques dans le domaine du développement urbain.

### *L'action de la région Île-de-France*

**Le Conseil régional d'Île-de-France** a initié en décembre 1989 sa coopération avec le Comité populaire de Hanoï, renforcée en 1999 avec la création d'un Institut des métiers de la ville impliquant de nombreux partenaires financiers et disposant d'environ 500.000 € annuels alloués par le Conseil régional. Un entretien avec le directeur vietnamien et le co-directeur français et la visite de l'aménagement d'une plate-forme terminale pour les autobus urbains a permis de vérifier l'intérêt de cette réalisation (cf. annexe 2.5).

L'IMV accompagne le Comité populaire dans le choix et la mise en œuvre de nouvelles méthodes de planification et de gestion urbaine. Il organise des formations pour les professionnels de l'urbanisme et réalise des études et des expertises centrées sur les besoins et les priorités du Comité. Le logement est également une priorité et bénéficiera d'un appui en expertise. La région soutient également des formations dans le domaine de la gestion et des technologies et accorde des bourses d'études dans de nombreux instituts ou universités françaises dans le domaine de l'urbanisme et de la technologie. Son appui au développement de la francophonie s'inscrit depuis deux ans dans le cadre du projet FSP d'appui au développement du français (langue vivante 2) du MAE.

La mission a également pu apprécier l'action de la **Ville de Toulouse** en appui au programme de restauration et de conservation du quartier des 36 rues de la ville de Hanoï. La ville participe à un projet européen, ASIA REHAB, associant la ville de Hanoï et la région de Bruxelles-capitale.

Sauvegarde du patrimoine architectural mais aussi amélioration de la qualité de vie des habitants avec leur participation sont les axes essentiels de ce programme qui associe de nombreux acteurs : Caisse des dépôts et consignations, CCI de la région de Bruxelles et de Toulouse, Centre informatique de la région de Bruxelles, Université des sciences sociales et École d'architecture de Toulouse, Agence nationale française d'amélioration de l'habitat.

#### *L'action de la Région Nord-Pas-de-Calais*

La mission a consacré deux jours à la ville de Hué (cf. annexe 2.4), dans la région Centre, où la région Nord- Pas-de-Calais est active depuis 1993. La décision, en 1997, de mettre en place une antenne permanente du Conseil régional, inscrit l'action de la Région dans la durée et matérialise son engagement aux côtés des autorités des trois provinces concernées, choisies, de façon très volontariste par la Présidente de Région de l'époque, en raison de leur pauvreté et d'un territoire saccagé par la guerre, et intéressant peu, à l'époque, la coopération nationale. Depuis 1994, un peu plus de 6 M€ ont été consacrés par la Région à cette coopération<sup>16</sup>.

Axées sur le développement durable et le souci de préserver et réhabiliter l'environnement, les actions ont porté sur la restauration des égouts et des trottoirs, l'assainissement d'un marché, la sensibilisation de la population. Elle a participé à l'aménagement durable de la lagune de Hué, longue de 80 km, dont l'équilibre est fragilisé par une surexploitation de la pêche. Elle promeut une diversification économique à partir de données sociologiques et touristiques. Cette action, menée avec une grande rigueur scientifique, a associé des partenaires multiples : Université de Hué dotée par la Région, en lien avec l'Université de Lille et le CEREMER (syndicat mixte) dans l'Hérault, d'un sampan laboratoire.

La région intervient également dans le développement rural, par la création de dix caisses de micro-crédits par province, qui vont être multipliées à la demande de l'Union des Femmes, partenaire du projet. Elle a soutenu la création et le fonctionnement d'une Maison familiale rurale, en lien avec la Fédération régionale Nord-Picardie. Un travail est mené avec une structure vietnamienne de Hanoï (Capacity Building Center), dans le domaine de la protection de l'environnement et de la création d'activités.

---

<sup>16</sup> Source : notice de présentation de la Région.

Un programme de mise à niveau de professionnels vietnamiens et de formation à la conduite de pépinières est établi en liaison avec le Centre du bois de Thiérarche. Le Directeur de ce centre rappelle qu'au début de l'intervention, il ne restait que 5 % de la forêt naturelle présente avant la guerre. Un projet engageant les deux parties pour dix ans est élaboré et une première pépinière créée en 2001. Programme financé à 50 % par le MAE. La mission a visité avec intérêt l'une des pépinières et apprécié les commentaires compétents des techniciens vietnamiens.

La région soutient également le programme de production d'une farine de sevrage mené par une OSI, le GRET, afin de réduire la malnutrition qui affecte de nombreux nourrissons.

Enfin une action importante est menée dans le domaine de la francophonie et de la culture : création d'un centre de recherche historique, restauration du théâtre royal, création de bibliothèques, édition de livres, de cartes, appui au développement de télévisions. Le point d'orgue de cette coopération culturelle est le festival de Hué, bi-annuel, événement de renommée nationale et internationale qui amène des dizaines de milliers de visiteurs. La région donne un appui financier, logistique et technique.

Cette action, qui contribue significativement au prestige de la ville, est très appréciée des autorités de la ville que nous avons rencontrées.

La présence d'un représentant dont nous avons pu apprécier le professionnalisme et les qualités humaines constitue un atout manifeste pour cette coopération, s'appuyant sur de véritables diagnostics dans les domaines où elle intervient et sachant mobiliser des compétences de qualité.

### **Conclusions sur la coopération décentralisée**

La coopération décentralisée présente de réels atouts :

- l'échelle et les compétences qu'elle permet de mobiliser ;
- l'expérience de la décentralisation et du développement local qui organise (ou devrait) l'action multi-acteurs ;
- les possibilités de financement élargies (contrats de plan État-Région, programmes européens, etc.) ;
- un partenariat entre pairs qui a une légitimité dans un pays comme le Vietnam si l'on sait pratiquer des relations humaines non arrogantes et ne cherchant pas à vendre de la démocratie conforme au modèle français (même si la démocratie reste un objectif...) ;
- la durée au-delà des mandats politiques ;
- l'insertion dans les priorités nationales (en aidant à les faire évoluer ce que permet l'atout des pairs) ;
- la mobilisation de ressources financières à l'échelle des chantiers (urbanisme, développement durable/environnement, santé) ;
- le choix des intervenants.

## **2) La coopération des Associations de solidarité internationale<sup>17</sup>**

*Les associations du Nord (associations, OSI, ONG)*

Elles sont nombreuses à intervenir au Vietnam, certaines depuis fort longtemps, on l'a vu avec le Secours populaire. Un journal paru pendant la mission indiquait que l'Association d'amitié franco-vietnamienne, organisation de solidarité comptant près de 1000 adhérents en France, tenait son 7<sup>e</sup> Congrès et s'engageait pour les trois années à venir, après avoir soutenu 26 projets d'investissement ou d'assistance dans 16 villes et provinces, dans des domaines variés, en direction principalement des victimes de l'agent orange (dioxine).

Le compte-rendu d'une réunion des ONG intervenant au Vietnam qui s'est tenue à Paris, en octobre 2005, avec des représentants de l'instance gouvernementale vietnamienne chargée de la coordination de la coopération décentralisée et non gouvernementale (PACCOM – Comité de coordination de l'aide populaire), précise qu'il y a au Vietnam environ 600 ONG internationales (230 françaises, dont 72 ont l'habilitation).

Le compte-rendu actualisé des 6<sup>èmes</sup> Assises de la coopération franco-vietnamienne de juin 2005, actualisé, fait apparaître une liste de 39 organisations, bien loin de représenter la totalité des intervenant français, toutes les associations n'y ayant pas participé et toutes n'étant pas forcément connue de l'ambassade. On y trouve tous les niveaux d'institutionnalisation, de professionnalisme (technicité), d'ouverture à la collaboration avec la coopération publique ou décentralisée, ainsi qu'une grande diversité d'objectifs, allant des droits de l'Homme et la lutte contre la pauvreté à l'intervention solidaire et humanitaire ponctuelle.

La description détaillée des activités des OSI rassemblées lors des Assises permet d'identifier les grands axes de leur intervention, plusieurs d'entre elles agissant dans différents domaines à la fois : santé, développement agricole et urbain, formation et francophonie, crédit, protection de l'enfance, sauvegarde du patrimoine, culture et tourisme... La liste des domaines n'est pas exhaustive et on trouve même des actions innovantes comme le développement de la cartographie.

Il est intéressant de noter également l'existence de nombreuses associations d'amitié ou de solidarité basées sur des liens amicaux, familiaux ou religieux très anciens, à l'exemple de l'association qui a donné naissance à l'École Hoa Sua (cf. annexe 2.2), créée à l'initiative d'enseignantes vietnamiennes avec l'appui d'une Franco-Vietnamienne ayant permis l'introduction des techniques de boulangerie et qui a reçu à ses débuts le soutien d'OSI françaises : Maison de la Jonque, Enseignants sans Frontières, le CCFD et d'associations de volontaires (AFVP). Aujourd'hui, cette école jouit d'une véritable reconnaissance par les autorités dans le domaine de la formation professionnelle et sa formation est validée. Cette construction progressive d'une véritable structure de formation professionnelle à partir d'une idée d'abord humanitaire – donner une formation ménagère à des jeunes filles défavorisées – nous paraît particulièrement réussie. Elle a été permise d'abord par l'ouverture des fondatrices qui ont rapidement pris conscience que tous les jeunes, garçons et filles, étaient concernés par la précarité et que la formation devait déboucher sur la possibilité d'un emploi et d'un revenu, l'accompagnement dans la durée des OSI, le montage multi-acteurs, intégrant deux Chambres

---

<sup>17</sup> La brièveté de la mission et un programme dense n'a permis qu'une rencontre directe et une visite de terrain avec une OSI du Nord, le GRET (cf. annexe 2.3). La plupart des éléments qui figurent dans ce rapport sont tirés du compte rendu des Assises de la coopération décentralisée de juin 2005, d'un bref entretien avec la responsable du secteur au niveau du SCAC et du dossier préalable fourni par un collaborateur extérieur du HCCI.

de commerce françaises, qui assurent conjointement l'accompagnement financier et de gestion et la reconnaissance professionnelle. Ajoutons que la structure est réellement animée et gérée par les responsables vietnamiennes.

La mission a pu effectuer une visite sur un des terrains du GRET (Groupement de recherches et d'échanges technologiques) dont l'action au Vietnam est concentrée sur deux programmes (Fleuve Rouge et FASEVIE) qui regroupent plusieurs projets suivis par un ou plusieurs AT, de services centraux et d'une représentation locale dont le responsable, Damien Thibault, nous a accompagnés sur un des terrains où se mènent des expériences innovantes d'assurance agricole (voir compte-rendu en annexe 2.3).

C'est un exemple intéressant d'action d'une OSI de développement qui travaille en profondeur sur l'évolution des systèmes agraires dans un contexte de libéralisation économique et de réforme de la politique agricole (retour à l'agriculture familiale). Rappelons l'importance d'un secteur qui regroupe encore environ 70 % de la population vietnamienne.

En dehors des aspects techniques, qu'il n'était pas dans le mandat de la mission d'apprécier, l'exemple a retenu notre l'attention dans la mesure où le GRET travaille avec des partenaires vietnamiens, salariés et partenaires nationaux et locaux indemnisés, et que la question se pose du devenir des structures relais qui ont été mises en place pour appuyer l'organisation paysanne. C'est un des défis que doivent relever les OSI s'intéressant au développement, qui devrait être intégré très tôt dans les objectifs des programmes et qui pose la question du financement d'un travail essentiel pour assurer la pérennité des actions entreprises et garantir leurs résultats dans le temps, mais un travail de type immatériel pas toujours reconnu par les bailleurs de fonds attachés aux résultats visibles et évaluables sur des critères simples.

L'organisation valorise également l'articulation avec les programmes de la coopération d'État et la coopération décentralisée, pas seulement pour le problème des financements, mais à travers la conscience qu'il faut agir à différentes échelles et que la synergie des efforts est nécessaire pour avoir un impact significatif.

On le voit, le monde des OSI au Vietnam est multiforme et il serait intéressant d'en faire la typologie et l'histoire pour en mesurer réellement l'impact en termes de coopération française ; il est caractérisé à la fois par la dispersion et la richesse.

#### *Le financement de la coopération non gouvernementale*

Le montant des cofinancements alloués s'élève à 5 266 300 € depuis 1999 et place le Vietnam comme l'un des cinq pays de la ZSP où l'action des ONG françaises est la plus cofinancée. En 2004, le montant des cofinancements s'est élevé à 1,036 M€<sup>18</sup>. 29 ONG ont été concernées, les plus soutenues par le ministère étant l'APPEL, le GRET, ENDA, le CCFD, EMDH et CODEV. Le développement rural a représenté 39,6 % des cofinancements pour la période, la santé 28,7 %, la formation professionnelle, la scolarisation et l'enfance 18,6 %, le développement urbain 11,8 %.

Les crédits d'intervention délégués au poste<sup>19</sup> sont aux alentours de 5 M€ pour les années 2004 et 2005, une réduction de 20 % est annoncée en 2006. Ils sont répartis entre les sept ou huit attachés et sont affectés à des domaines différents, sans que l'on en connaisse les critères

---

<sup>18</sup> Source : MCNG – dossier préparatoire à la mission.

<sup>19</sup> Source : SCAC.

d'attribution. Ces crédits comportent de nombreuses bourses de formation, qui vont du financement de stages à des formations de plus longue durée (6 d'un mois par exemple. en 2005). Elles ne sont pas toutes utilisées.

L'examen des sources de financements des ONG présentes aux Assises de Hué – qui ne les donnent pas toutes – révèle une grande diversité : Union européenne, conseils régionaux, départementaux, agences de bassin, villes, organisations professionnelles, syndicats, comités d'entreprises, fondations, universités et centres hospitaliers, ONG, congrégations, cotisations et dons, parrainages... L'APD, bien que significative, n'est qu'une partie de l'aide française et on peut imaginer que les émigrés contribuent aussi à cet effort financier.

### *Le partenariat au Vietnam*

Des partenariats sont développés avec les autorités aux différents échelons administratifs, ou avec certaines structures du Parti (Union des Femmes) dont le degré d'efficacité semble lié, comme nous avons pu le constater au cours de la mission, à la confiance acquise dans la durée, à travers la crédibilité des réalisations et la qualité humaine des intervenants. Nous pouvons imaginer que cela n'est pas toujours simple ni dénué de conflits. Pour les petites associations de type humanitaire (réhabilitation d'écoles, par exemple), le SCAC indique que les autorités locales les dédouanent volontiers vis-à-vis de l'autorité centrale.

Les ONG, comme la coopération décentralisée, travaillent avec des organismes étatiques divers : centres de recherche, services techniques des provinces, entreprises ou bureaux d'études.

Le paysage est moins clair en ce qui concerne la société civile. Une ordonnance du 20 mai 1957 a promulgué la loi sur le droit d'association, et un décret du 30 juillet 2003 en a précisé les dispositions concernant l'organisation, le fonctionnement et la gestion. Le ministère de l'Intérieur est compétent pour autoriser les associations au niveau national et international, le Président du Comité populaire de province pour ce niveau. Sous l'appellation d'associations sont désignés plusieurs types : unions, confédérations, clubs, etc., mais nous n'avons pas trouvé dans ce décret la mention de "compagnies", dont nous avons rencontré plusieurs représentants, sans parfaitement comprendre s'il s'agissait de coopératives (souvent confondues avec les organisations politiques) ou d'entreprises, ou d'ONG dans le sens qu'on leur donne en France.

La question des organisations de la société civile est cependant déjà posée pour les ONG qui travaillent avec des partenaires relais, qui doivent, dans une perspective d'autonomie, trouver une identité juridique. Le responsable du ministère des Affaires intérieures nous a annoncé la préparation d'une loi sur les associations qui devrait être présentée à l'Assemblée nationale d'ici la fin de l'année, ainsi que son désir d'établir, à l'intérieur du ministère, une coordination de tous les projets, dont il apprécie l'apport mais constate la dispersion et l'absence d'information.

On peut imaginer que l'ampleur de l'action et des apports financiers des ONG satisfait et inquiète à la fois les autorités politiques qui gèrent la transition vers l'économie de marché et une société moins encadrée. Il sera important de conserver un dialogue et un conseil juridique sur ces sujets par des moyens dont les Assises de la coopération décentralisée ou la rencontre du PACCOM à Paris avec certaines ONG intervenant au Vietnam sont de bons exemples.

## **Conclusions sur la coopération non gouvernementale**

Du point de vue de la cohérence de la politique française au Vietnam, il est clair que les ONG qui contribuent le plus efficacement au projet sont celles qui inscrivent leur action, y compris dans leurs domaines spécifiques, dans le cadre de grands programmes qui constituent des enjeux importants pour l'avenir du pays : urbanisation et services publics, santé, environnement et lutte contre la pauvreté (y compris développement rural) éducation et culture. Les exemples rencontrés montrent que c'est possible sans être instrumentalisé ou perdre son identité, comme peuvent le craindre certaines associations, surtout dans le cadre de la coopération décentralisée où les liens devraient être plus nombreux et plus étroits.

Cependant il ne faut pas sous estimer la coopération de peuples à peuples, source de rencontres, de compréhension, de reconnaissance (se co-connaître), rencontre de l'autre sans préjugés, qui manque cruellement à notre expérience française. Les nombreuses associations d'amitié franco-vietnamienne jouent un rôle important dans ce sens.

La création d'un Comité de coordination pour la coopération de proximité à l'ambassade, recommandation issue de l'évaluation pays du Cambodge et proposée pour le Vietnam par un des documents remis à la mission (prise en considération des coopérations non gouvernementale et décentralisée dans les documents de politique et de stratégie), peut se révéler une fausse bonne solution au désir de cohérence.

Une plate-forme autonome, même si elle est assistée et financée à travers elle, permettrait de mieux rassembler ces acteurs très différents, désireux de collaborer et convaincus de la nécessité de trouver des synergies, comme l'ont montré ceux que nous avons rencontrés, mais soucieux aussi de leur autonomie de citoyens. Le rôle de l'ambassade, plus politique, serait de négocier avec les autorités vietnamiennes pour qu'elle soit autorisée et que des entités vietnamiennes puissent y participer.

La mission tient toutefois à préciser que sa vision est trop partielle et trop superficielle pour que cette dernière idée soit prise comme une recommandation. C'est une idée pour le débat.

## **Conclusion générale : la cohérence de la stratégie de la France au Vietnam**

L'appréciation générale de la mission concernant la stratégie de la France au Vietnam – en tenant compte du fait qu'elle s'est surtout attachée à la coopération au développement et moins à l'action culturelle dans ce pays – est double.

D'une part, la stratégie de la coopération gouvernementale de la France apparaît globalement en cohérence, aussi bien avec la stratégie de développement du gouvernement vietnamien qu'avec les interventions des autres bailleurs de fonds. De même, la coopération fructifie le capital dont la France dispose dans ce pays, qu'il s'agisse des intérêts culturels, économiques ou politiques.

D'autre part, des améliorations dans cette cohérence pourraient être recherchées dans plusieurs directions : i/ chercher à peser plus fortement sur les choix de l'ensemble des bailleurs, aussi bien en participant au débat politique sur le développement du Vietnam qu'en développant les partenariats avec telle ou telle coopération, au moyen de cofinancements, de financements parallèles, etc. ; ii/ consolider l'action de l'équipe France pour en systématiser les synergies et

utiliser au mieux les "avantages comparatifs" de chacun de ses opérateurs, et, pour ce faire, étendre le dialogue politique, son niveau, son champ, son ciblage, avec les autorités vietnamiennes ; iii/ renforcer les synergies et complémentarités, dans le respect des acteurs de la coopération publique française, avec les coopérations publiques sectorielles (universités, recherche), avec les collectivités locales et les associations de solidarité internationale, par exemple en promouvant des approches programme permettant de les y associer, ainsi que, le cas échéant, d'autres coopérations bilatérales ; iv/ assurer une meilleure articulation entre l'action culturelle et la coopération au développement, ainsi qu'avec la coopération décentralisée, présente également sur ce terrain, en élaborant des offres françaises mieux structurées : v/ assurer un suivi du devenir des projets, au-delà de leur durée initiale, par des financements d'appoint pour garantir leur pérennité en cas de nécessité.

Par ailleurs, la richesse et l'expérience incitent à penser que la coopération française dans son ensemble, c'est-à-dire ses composantes sur le terrain mais aussi les administrations centrales concernées et les coopérations non gouvernementales, devrait s'engager dans un travail de capitalisation en vue de nourrir la contribution de la France aux politiques de développement, aux plans européen et international. Il s'agit là d'un élément de la réforme de la coopération française qu'il conviendrait de ne pas perdre de vue.

Enfin, l'aide de la France au Vietnam gagnerait à être mise en perspective : i/ en anticipant la sortie du pays de l'aide concessionnelle, qui devrait intervenir dans moins de trois ans, ii/ en assurant une meilleure cohérence entre la réforme de la coopération telle qu'elle est conduite à Paris et les acquis de l'expérience des opérateurs de terrain, et iii/ en recadrant l'ensemble des actions en s'interrogeant sur ce que la France souhaite être au Vietnam dans 15 ou 20 ans.



**ANNEXES**



## ANNEXE 1

### PROGRAMME DE LA DÉLÉGATION DU HCCI AU VIETNAM

#### Programme 1 : M. Emile-Robert Perrin (du 11 au 16 novembre)

Jour	Activité
<b>Vendredi 11 novembre</b>	
6h45	Arrivée par le vol AF
8h30 – 17h30	2ème journée du séminaire organisé dans le cadre du Forum économique et financier à l'Hôtel Hilton (Adetef)
19h30	Dîner avec les participants français du Forum (offert par l'Adetef)
<b>Samedi et dimanche 12 et 13 novembre : libre</b>	
<b>Lundi 14 novembre</b>	
8h - 18h	Visite de terrain dans le cadre du programme "Fleuve Rouge" en co-financement avec la BASD : réhabilitation d'un réseau d'irrigation à Nam Song Moi, province de Haiphong (Afd)
<b>Mardi 15 novembre</b>	
9h30	Entretien à la Commission Européenne avec Willy Wandenberghe
11h00	Entretien à la Banque mondiale avec Martin Rama, économiste en chef
Déjeuner	Avec Martin Rama et Willy Wandenberghe (offert par le SCAC)
14h00	Entretien avec Daisuke Matsunaga, ministre conseiller du Japon
15h30	Entretien avec Markus Eggenbergert et Markus Waldvogel coopération suisse
19h00	Dîner en l'honneur du directeur de l'EFEO offert par l'Ambassadeur
<b>Mercredi 16 novembre</b>	
9h00	Entretien avec le Docteur Son, directeur de l'institut d'économie agricole, principal institut de recherche du ministère de l'agriculture et du développement rural (MARD), et partenaire d'un projet du FSP transféré du SCAC à l'Afd (SCAC)

#### Programme 2 : (du 16 au 18 novembre)

##### ➤ 2-A : Mme Annette Corrèze et M. Emile-Robert Perrin

Jour	Activité
<b>Mercredi 16 novembre</b>	
10h30	Visite de l'école hôtelière Hoa Sua (SCAC)
12h30	Déjeuner au Restaurant d'application de Hoa Sua (offert par le SCAC)
14h30 – 15h30	Entretien avec Professeur Dao Trong Dat de l'ONG Union pour l'Application et le développement des technologies (UTAD) (SCAC)
16h00 – 18h00	Entretien à l'ADETEF : présentation des activités de l'Adetef
<b>Jeudi 17 novembre</b>	
8h00-17h00	Visite de terrain des projets de l'ONG GRET dans la province de Vinh Phuc (SCAC)
<b>Vendredi 18 novembre</b>	
9h00 – 9h50	Entretien sur la coopération décentralisée au Vietnam avec M. Pham Van Diem, directeur des relations internationales du ministère des affaires intérieures (MOHA), et ancien élève de l'IIAP. Le Moha est chargé de la coordination de la coopération non gouvernementale au Vietnam (SCAC)
10h00 – 11h00	Réunion de travail avec Médecins du Monde (MDM) (SCAC)

➤ **2-B : M. Michel Vernières**

Jour	Activité
<b>Mercredi 16 novembre</b>	
10h30	Visite de l'Université nationale de Hanoï (UNV) + entretien avec le vice-doyen de l'université
11h00 – 12h30	Entretien avec le doyen du Département de langue et de civilisation françaises de l'École supérieure des langues étrangères de l'UNV, suivi d'une réception-buffet
14h00 – 15h30	Visite à l'EFEO, et rencontre avec les chercheurs : Franciscus Verellen, Olivier Tessier, Andrew Hardy, Philippe Lefailleur
16h00 – 17h30	Entretien et visite au Centre franco-vietnamien de gestion (CFVG)
<b>Jeudi 17 novembre</b>	
8h30	Entretien avec le directeur de l'AUF
9h15	Entretien avec le représentant permanent de l'AIF
12h30	Déjeuner offert par le Conseiller de coopération
15h00 – 17h30	Visite du Lycée français Alexandre Yersin + entretien avec la proviseure
<b>Vendredi 18 novembre</b>	
9h00 – 11h00	Visite de l'Institut polytechnique de Hanoï (projet du FSP PFIEV), et de MICA (Centre de recherche international en informatique) + entretien avec les deux directeurs (SCAC)

**Programme 3 : Mme Corrèze, MM Pelletier, Vernières et Perrin (19 et 20 novembre)**

Jour	Activité
<b>Vendredi 18 novembre</b>	
11h15 – 12h30	Entretien avec l'Ambassadeur en présence des chefs de services
12h30	Déjeuner offert par l'Ambassadeur
14h30 – 17h00	Visite du temple de la littérature
19h25 – 21h00	Vol pour Hué
<b>Samedi 19 novembre : Accueil par Antoine Erout, représentant du C.R. NPDC</b>	
	Introduction au bureau technique et représentation du Nord pas de Calais
	Projet réseau d'évacuation des eaux de surface dans la citadelle, tri sélectif des déchets, équipement de collecte, site de compostage...
	Visite du site de la pépinière forestière provinciale
	Visite de la maison du patrimoine, visite du théâtre royal restauré
<b>Dimanche 20 novembre</b>	
Matinée	Visite de projet « lagune »
	Visite de la ludothèque- bibliothèque bilingue
14h40 – 16h00	Vol pour Hanoï

**Programme 4 : ensemble de la délégation (20 - 23 novembre)**

Jour	Activité
<b>Dimanche 20 novembre</b>	
9h30	Arrivée de M. Dauge
12h30	Réception à la Résidence (visite de M. Xavier Bertrand, ministre de la santé), puis installation à l'hôtel Métropole
<b>Lundi 21 novembre</b>	
9h00 – 10h30	Entretien à la Mission Economique : situation économique et financière du Vietnam et réformes en cours dans ce domaine, stratégie de financement, adhésion à l'OMC
11h00 – 12h30	Entretien à l'AfD : présentation de la stratégie et des portefeuilles, présentation du travail du «groupe des 5 banques» axé sur l'harmonisation et l'efficacité de l'aide
12h30 – 14h30	Déjeuner offert par l'AfD
14h30	Visite de 2 maisons restaurées par la ville de Toulouse dans la vieille Ville de Hanoï (SCAC)
16h00	Entretien à l'Institut des métiers de la ville (IMV), projet de coopération de la région Ile de France (SCAC)
18h00	Visite de l'Espace, centre culturel français de Hanoï, suivie d'une réception offerte par le Conseiller de coopération (SCAC)
<b>Mardi 22 novembre</b>	
9h30 – 10h40	Visite et entretiens à la Maison du droit franco-vietnamienne
11h00 - 12h00	Entretien avec M. Uong Chu Luu, Ministre de la justice
12h15 – 14h00	Visite du musée ethnographique
14h30 – 16h00	Visite du Centre de formation à la maintenance industrielle (CFMI), équipé par un projet du FSP (SCAC)
16h30	Visite de l'hôpital Saint Paul et cérémonie de remise de prix de la coopération internationale du HCCI (Ambassadeur et SCAC)
19h00	Dîner offert par l'Ambassadeur
<b>Mercredi 23 novembre</b>	
8h30	Départ pour l'aéroport : M. Pelletier, Mme Corrèze, M. Vernières
10h00 – 11h00	Entretien MM. Dauge et Perrin avec M. Thanh, vice-président de la Commission de l'économie et du budget de l'ANV (Assemblée nationale vietnamienne)
12h00 – 14h00	Déjeuner en ville avec l'Ambassadeur
14h00 – 16h00	Visite de la pagode du Pinceau (But Thap)
17h15 – 18h15	Entretien avec le Professeur Tran, député à l'ANV (Assemblée nationale vietnamienne) et ancien vice-ministre de la science et de la technologie



**Visite de projet AfD de Emile-Robert PERRIN  
14 novembre 2005**

**Second projet sectoriel d'aménagement  
du bassin du Fleuve Rouge**

1/ Avec le Mékong, le bassin du Fleuve Rouge est, au Nord, l'un des grands systèmes fluviaux du Vietnam. Il comporte 9 provinces et abrite près de 20 millions de personnes avec des densités en zones rurales de 1000h/km<sup>2</sup>, parmi les plus élevées au monde. L'agriculture contribue pour 35% au PIB de cette région avec des exploitations de petite taille (0,6 ha en moyenne) et une pression foncière importante.

Dans ces conditions, deux ou trois cycles de culture sont indispensables dans des exploitations qui sont confrontées à la gestion de la ressource en eau. D'autant que les précipitations sont irrégulières, la région est balayée par des typhons (trois tempêtes sur la seule année 2005) et les inondations sont fréquentes.

Le gouvernement s'est donc attelé à la gestion des ressources en eau, avec l'appui de la Banque asiatique de développement, et met en place des agences de bassin. Dans le bassin du Fleuve Rouge, l'agence est responsable de la gestion des effluents et des crues, des droits d'utilisation (agriculture, industrie et eau potable) et de l'aménagement de l'ensemble du bassin versant (gestion de la forêt ou de l'utilisation des terres).

Dans ces régions, il n'existe pas de banque d'investissement, en particulier agricole, et aucune banque commerciale ne s'est déclarée intéressée par le financement de projets de cette nature.

2/ Le projet de l'AfD est cofinancé par la Banque asiatique de développement, les Pays-Bas et le Fonds japonais pour la réduction de la pauvreté. Il vise à accroître la productivité de l'agriculture - et donc les revenus des paysans - par une meilleure gestion de la ressource en eau, à réduire les vulnérabilités des exploitations et à développer la gestion de l'eau par une approche de bassin.

Le projet comporte donc une composante d'appui à la gestion (des ressources en eau) et une composante investissement (réhabilitation des infrastructures, systèmes d'irrigation, protection des bassins versants, drainage, protection contre les inondations).

Hors financement japonais, le coût du projet s'élève à 156,2 millions de dollars, avec une contribution du gouvernement vietnamien (37,6 millions de dollars, soit 24,1% du coût total) et un prêt de l'AfD de 30 millions de dollars (soit 19,2% du coût total), la BASD prenant la plus grosse part avec près de 69% des dépenses. La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par le ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR).

Évalué en mars 2001, ce projet a démarré et est prévu pour une durée de 6 ans.

3/ La visite de terrain avec les membres de l'agence locale de l'AfD a porté sur le sous-projet Nam Sum Oi. Il concerne 20 communes (16.833 ha dont 8.062 ha cultivables), soit 132.000 habitants répartis en 32.000 foyers, avec un taux de pauvreté de 15,2% et la prévalence de plusieurs maladies (maladies respiratoires, des yeux et digestives).

Ce sous-projet consiste dans la consolidation et l'extension d'un polder en bord de mer dans la province de Haïphong, avec réhabilitation des digues, installation de stations de pompage et de prises d'eau, consolidation de canaux. Ce sous-projet devrait conduire à une extension de la surface cultivable (13.000 ha), à améliorer la déserte en eau potable et à augmenter le rendement de la riziculture.

La compagnie d'exploitation hydraulique créée par le gouvernement assurera la maintenance des installations, sur financement au moyen de redevances d'usage.

La visite de sous-projet a aussi été l'occasion d'une réception par l'un des comités populaires de la région et d'échanges fructueux aussi bien sur les problèmes agricoles de la région que sur le type de soutien extérieur dont elle a besoin.

4/ Cette visite de projet fait ressortir les éléments suivants :

- la vision assez claire qu'ont les responsables vietnamiens locaux de leurs besoins, et leur capacité technique à gérer et maîtriser des opérations de grande ampleur,
- la compétence et le savoir-faire de l'agence locale de l'AfD au Vietnam, ainsi que sa capacité à s'inscrire dans des opérations de grande ampleur et avec d'autres bailleurs de fonds importants, ici la Banque asiatique de développement et la coopération japonaise, permettant de dégager un effet de levier significatif et de démultiplier l'intervention de la coopération française,
- l'intérêt des projets de grande dimension car ils permettent de toucher des populations nombreuses et ainsi d'avoir des impacts significatifs en termes sociaux et productifs,
- le problème, récurrent dans nombre de pays en développement, de l'inexistence de structures bancaires d'investissement dans le secteur rural, les banques privilégiant en général le financement des activités commerciales, parfois l'investissement mais surtout dans le secteur industriel.

16 novembre 2005

**École hôtelière "Hoa Sua"**

**Visite commentée par Mme PHAM THI VY, fondatrice et directrice depuis 1994**  
(Annette CORRÈZE et Emile-Robert PERRIN)

D'abord École des arts ménagers fondée en 1994, c'est depuis 2002 un lycée professionnel de restauration-hôtellerie-tourisme qui accueille et forme des jeunes défavorisés venant désormais de toutes les provinces, dont les services sociaux assurent une première sélection des candidats.

Cette école propose un ensemble de formations :

- formation à court terme pour des jeunes non diplômés : 6 à 12 mois en hôtellerie-restauration, 24 mois en couture et broderie pour de jeunes handicapés ;
- formation à long terme : jeunes avec brevet, 12 mois ;
- formation pour des jeunes bacheliers : 24 mois, débouchant sur un diplôme de technicien professionnel.

Les filières de formation sont diversifiées : cuisine asiatique (719 élèves formés)<sup>20</sup>, cuisine européenne (314), service en salle (701), boulangerie-pâtisserie (151), service de chambre (361), couture et broderie (258).

Cette école possède un restaurant d'application où les élèves, stagiaires, utilisent la formation reçue.

L'école associe formation générale et formation pratique. Une grande majorité d'élèves trouve un emploi à la sortie de l'école dans un secteur en pleine expansion.

L'école est gérée par un comité directeur vietnamien et reçoit des volontaires étrangers.

**Ressources** : au cours de ses 10 ans d'histoire, l'école a bénéficié de nombreux appuis financiers et techniques qui sont ici énumérés par ordre chronologique : associations françaises "Maison de la Jonque" et "Enseignants Sans Frontières," association germano-vietnamienne, accord de coopération PNUD-CCFD en 1997-98 pour renforcer les activités, établissement d'un réseau des lycées professionnels de l'hôtellerie partenaires en France et en Belgique, financement de la Fundación Promoción social de la cultura et de l'Ambassade d'Espagne, accueil de volontaires anglais et français, co-financement MAE et CCFD, Ambassade de Belgique. Depuis sa transformation en lycée professionnel, parrainage et financements de la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles et de la Chambre des métiers d'Indre et Loire, visant à co-valider des Certificats de formation professionnelle franco-vietnamiens.

L'évolution des partenariats accompagne l'évolution de l'école qui se professionnalise.

---

<sup>20</sup> Les chiffres cités concernent la période 1994-2004.

**Commentaires** : on a ici une histoire assez exemplaire à plusieurs titres.

L'évolution de l'École elle-même, partie de la volonté d'enseignantes vietnamiennes appuyées par une enseignante franco-vietnamienne, avec une visée d'ordre humanitaire de formation des nombreux jeunes de familles éprouvées par les guerres et la pauvreté, qui évolue vers une formation professionnalisante basée sur le constat de besoins économiques et l'analyse d'un marché qui se développe (ce n'est pas si fréquent...).

L'accompagnement dans la durée d'un certain nombre de "bailleurs" qui co-financent dans une harmonie au moins apparente, chacun le faisant sur des domaines particuliers mais complémentaires. On peut faire l'hypothèse que la solidité de l'équipe vietnamienne qui semble garder la maîtrise du processus et la qualité des relations humaines jouent un rôle certain dans cette articulation.

L'attitude des autorités politiques de la Province qui semble faciliter (mais on n'a pu mesurer les efforts déployés pour cela) l'évolution de l'école qu'elles accompagnent par l'octroi de terrains et la reconnaissance des compétences professionnelles à travers les dispositifs d'éducation.

Enfin l'implication de structures professionnelles françaises qui appuient une formation de qualité et établissent des liens dans la durée.

17 novembre 2005

**Province de Vinh Phuc**  
**Visite de terrains d'interventions de l'ONG GRET**  
(Annette CORREZE et Emile-Robert PERRIN)

Visite effectuée en compagnie de Damien Thibault, représentant du GRET et coordinateur du Projet DIALOGS (Développement institutionnel et associations locales pour l'organisation et la gestion de services collectifs) qui a pour objectif l'amélioration de l'accès des populations rurales aux services dans les domaines de la santé primaire, de l'agriculture et de l'élevage et qui intervient dans six zones pilotes (11 districts) représentatives des situations agro-écologiques du Bassin du fleuve Rouge. Ce programme, d'un budget de 3,5 M€ est financé à 75 % par la Commission européenne, à 15 % par les ONG et à 10 % par le MAE et les autres bailleurs de fonds.

Dans le district de Lap Thach, rencontre avec des représentants de la Compagnie Somlo, des responsables (féminines) de groupements d'assurance pour l'élevage de porcs et de bovins et une responsable d'un groupement d'alevineuses (pisciculture).

La Compagnie Somlo – C'est la structure vietnamienne qui a pris le relais pour continuer les actions entreprises par le GRET dans le cadre du Programme Fleuve Rouge (démarré en 2002). Elle a été créée en mai 2003 et a bénéficié, via le GRET, de fonds FSP pour les actions d'assurance. Ce projet a pris fin en octobre 2004. Douze groupes d'assurance ont été créés pour l'assurance des porcs et des truies, trois pour les bovins et deux (expérimentaux) pour les volailles, suspendus pour cause de grippe aviaire.

Action de développement de la pisciculture dans trois communes, dont les activités fonctionnent encore, malgré l'arrêt du financement en 2004. Un programme est en cours, financé par OXFAM et le Canada, visant à l'augmentation des compétences et à l'organisation des producteurs. Financement jusqu'en avril 2006. Six missions ont été réalisées pour le compte de la Coopération de Grande-Bretagne, de l'ONG Raid et de la Coopération hollandaise.

Cette structure est composée d'un salarié et de 16 membres. La durée d'autonomie des projets et structures étant plus longue que la durée des financements, la Compagnie doit appuyer les groupes plus longtemps. Ils envisagent de faire payer les formations mais cela ne suffira sans doute pas à financer le fonctionnement de la structure d'appui.

La responsable du groupement "porc" présente son activité : quatre cycles d'assurance de quatre mois, maladie et mortalité. Un premier cycle comprenait 20 foyers rassemblant 60 porcs. Ils ont reçu 1 million de dons de subvention pour l'achat de matériel, la formation et l'intervention de vétérinaires. L'assurance couvre les maladies (80 % d'indemnisation pour 4 maladies principales) et la mortalité. Grâce aux conseils concernant l'hygiène des porcheries, les maladies diminuent. Un comité de gestion de trois personnes assure le suivi, bénéficiant d'indemnités selon le nombre de porcs assurés.

La responsable du groupement bovin précise que le cycle est de 12 mois, que 20 foyers ont bénéficié de 3 millions de dongs et cotisent 200.000 dongs par tête de bovin. Des vaccinations ont lieu tous les six mois, subventionnées par l'État. Les propriétaires sont remboursés à 100 % pour 1<sup>ère</sup> vaccination, 80 % pour la 2<sup>e</sup>, 50 % pour la 3<sup>e</sup>. En cas de mortalité, ils reçoivent quatre fois le montant de la cotisation initiale, soit moins de 10 % du prix de rachat d'un buffle. La vaccination est réalisée par un technicien du groupe, de niveau bac +2, formé par la Compagnie.

Le groupe "alevineuses" compte 16 membres. 300.000 dongs sont cotisés par foyer. En 2005, la subvention (matériel, formation) s'est élevée à 16,8 millions de dongs. Le matériel est utilisé en commun. Un groupe élève du frai, un autre de plus gros alevins.

Le déjeuner en commun a permis une discussion intéressante avec l'organisation faîtière du système d'appui aux organisations paysannes. Il s'agit d'une "coopérative" comprenant huit cadres (6 hommes, 2 femmes), sept ingénieurs et un technicien de bon niveau de spécialités complémentaires : agriculture, élevage, vétérinaire, pisciculture, économie, gestion. Ils ont une reconnaissance officielle comme coopérative, mais leur souhait est d'évoluer vers un statut d'ONG locale avec comme objectif l'appui-conseil aux organisations paysannes. Ils pensent chercher des ressources auprès de l'État, des ONG et de l'aide extérieure. Leur statut de coopérative leur permet déjà de recevoir des ressources extérieures. Ils visent un fonctionnement de prestataires de services : opérateur pour l'État (formation), conseil aux fermes d'État, prestations de service sous forme contractuelle.

Leur volonté d'autonomie repose sur plusieurs facteurs : trop âgés pour rentrer dans la fonction publique, valorisation de leur expérience, assurer de la formation (les centres de vulgarisation de l'État ne font pas d'appui). L'un d'eux prépare un master d'économie à l'université.

L'après-midi, rencontre d'un producteur de litchis sur 1 ha (6 tonnes produites cette année) dans un district de montagne, permettant d'aborder la situation foncière : terres collectives redistribuées en 1998, usage pendant 50 ans, transmissible, et les problèmes de commercialisation : non organisée, le producteur voit le prix de son produit baisser au fur et à mesure que sa plantation atteint la maturité.

## **Commentaire**

Le GRET, OSI de développement, travaille sur des thèmes importants du développement rural : structuration, formation, augmentation des capacités d'organisation du monde rural et prise en mains de son devenir : couverture des risques, coopération/mutualisation, progression économique et sociale.

On ne peut se prononcer sur les résultats et l'impact de ces actions importantes pour le monde rural, mais les rencontres nous ont permis de comprendre que la question posée est celle de la continuité de ces actions, donc la nécessité de structures nationales relais, compétentes et trouvant les ressources nécessaires à leur existence. C'est la condition nécessaire pour sortir de la coopération de substitution. Cela suppose, de la part du pays receveur de l'aide, la volonté politique de promouvoir ce type d'acteurs (à travers des statuts juridiques adaptés et des contractualisations) et, de la part des OSI, la prise en compte de cet enjeu à travers leurs objectifs de projet.

## HUÉ

### Coopération décentralisée – Région Nord-Pas-de-Calais Entretien avec Antoine EROUT, chef de projets

La coopération concerne 3 provinces, 4 millions d'habitants dont 60 à 90 % de ruraux.

Elle est née à la suite d'une visite du Président Mitterrand et d'élus de la région et de leur souhait d'une coopération de proximité. Des accords de coopération ont été signés en 1993. L'identification des zones de coopération a été faite avec l'appui de Cités Unies France, et le centre a été choisi comme étant moins connu et moins investi que les autres régions. 5,5 M€ ont été dépensés de 95 à ce jour.

Plusieurs domaines d'intervention :

- environnement : aménagement, eau, assainissement ;
- santé ;
- mise en valeur des cultures, Patrimoine maisons/jardins (fort potentiel touristique)
- 235 maisons ont été identifiées à Hué pouvant être restaurées. Un projet européen rassemblant Lille métropole, Turin, Hué et une association wallonne pour la création d'un réseau national de chambres d'hôtes a été refusé par Bruxelles.

Le budget annuel est de 350,4 M€ pour les projets (incluant le fonctionnement) plus un Contrat de Plan Etat-Région.

La région Poitou-Charentes a coupé en 2003 le financement alloué pour le tourisme et la pêche.

Le Festival de Hué (événement national et international) est centré sur les traditions  
La francophonie est promue à travers des ludothèques, des bibliothèques, un soutien au cercle francophone, à des laboratoires de langues (équipement et appui pédagogique).

Les partenaires sont les autorités politiques, les services et opérateurs techniques vietnamiens. Des techniciens des collectivités locales françaises interviennent ponctuellement.

#### **Antoine Erout observe une tendance à l'autonomie des provinces, et au renforcement des compétences**

Développement rural : un projet sur 6 ans (700.000 €) a concerné la lagune de Hué, rassemblant des partenaires variés : Université des sciences et techniques de Lille, la Faculté des sciences de Hué et le Syndicat mixte de l'Hérault, spécialisé dans l'agriculture et les milieux spécifiques.

Etude de l'écosystème, d'alternatives aquacoles, diversification de la production et des sources de revenus. Ce projet est terminé depuis 2004. Un projet de la FAO d'1 M€ avec expertise italienne est annoncé, posant le problème des projets bilatéraux négociés au niveau central sans souci de cohérence. C'est le rôle des autorités politiques de défendre l'approche.

Collaboration avec une ONG vietnamienne récente (officialisée depuis 2003) comprenant un ingénieur, un technicien, un spécialiste des sciences sociales, un responsable du marketing bénéficiant du soutien d'une association française "environnement et entreprise" pour des

actions regroupant des communautés de village : maraîchage, foresterie, production agricole, appuis aux PME (bambou, bois, rotin) dans le domaine de la gestion et de l'amélioration de la qualité.

Les maisons familiales sont implantées.

La région joue le rôle de mise en relation.

Le GRET intervient dans 17 districts dans la recherche et l'éducation nutritionnelle ainsi que dans la mise en place d'une unité de production de farine de sevrage. 25 à 30.000 mères sont touchées. Il met aussi en place, avec l'Union des femmes (organisation politique très maillée), des caisses de micro-crédit (4 caisses par province). La région intervient dans le capital de ces caisses.

### **Commentaire**

Exemple de coopération décentralisée réussie par rapport à certains critères : échelle suffisante, mise en place d'un représentant qualifié, moins expert que médiateur et sachant trouver et rassembler des compétences tant extérieures que nationales, collant à la fois aux attentes des autorités politiques (prestige, image, ressources) mais agissant également dans les domaines de fonds du développement.

C'est aussi l'exemple d'un bon choix de ressources humaines : professionnalisme, qualités humaines indispensables pour créer la confiance et des relations de travail efficaces.

L'augmentation des capacités des acteurs nationaux semble un élément important de cette coopération.

Enfin l'importance et la durée de l'investissement financier servent à sa crédibilité.

### **Compagnie de l'environnement et des travaux urbains** (compagnie publique, service technique de la ville de Hué)

Les responsables témoignent que la coopération décentralisée les a beaucoup soutenus dans les différents domaines, avec efficacité.

Depuis 1995 le travail réalisé dans le domaine de l'environnement, de l'assainissement et de la gestion des déchets a surtout porté sur la mise en place d'un système d'évacuation de l'eau qui s'est fait en quatre étapes et de gestion, améliorant la salubrité publique pour 30.000 habitants. La région a organisé l'appui de deux opérateurs privés : APINOR, OMEGA-PACK. Des responsables de l'équipe sont allés en France étudier les systèmes. Un camion de ramassage des ordures a été remis.

Leurs perspectives à 2010 est l'aménagement de la ville de Hué sur fonds propres. Ils envisagent de faire appel à l'aide extérieure pour le problème d'évacuation et de traitement des eaux usées, la filière de recyclage et l'aménagement.

### **Commentaire**

Concrétisation des commentaires précédents. La visite de terrain nous a montré la qualité de la réalisation. L'atout de la coopération dans ce pays réside aussi dans le bon niveau de formation des Vietnamiens.

21 novembre 2005

**Visite**

**Institut des métiers de la ville (Louis PANDOLFI, co-directeur)**

Accord signé en 1989. 1<sup>ère</sup> coopération décentralisée. En 1999, à l'occasion d'un comité mixte auquel participait J.-P. Huchon, création de l'Institut avec comme objectifs le soutien à la formation professionnelle, au français (bourses de 3<sup>e</sup> cycle) et des investissements dans projets urbains.

A l'occasion du comité mixte 2002, légitimation politique, accord ville-province, Région Capitale, Provence, avec en perspective le projet métro.

Il y a eu un effet levier de l'investissement en amont. Effet réseau avec la participation de plusieurs acteurs : Ville de Hanovre, Institut français d'urbanisme (stagiaires de Rennes, Lyon). Les sollicitations ont suivi : aménagement de la sortie du pont Paul-Doumer. Perspectives d'aménagement de la région de Hanoï.

Le choix des partenaires vietnamiens a été décisif. Par exemple, un ancien du ministère de la Construction facilitateur.

La formation est importante. Les professionnels de l'urbanisme étaient formés dans le bloc soviétique, sur des modèles centralisés, et l'ouverture au marché a amené le constat de l'insuffisance des connaissances. Les ouvriers qualifiés manquent, de même que certaines qualifications intermédiaires. L'Institut des métiers permet une formation élargie, avec une qualité des intervenants. Un master francophone d'aménagement urbain a été créé à l'Université de Hanoï. Il y a un intérêt des autres provinces.

Le projet ville nouvelle de Hanoï s'appuie sur la construction en cours de trois ponts. Sept sont prévus à l'avenir. Le projet, à l'horizon 2020, amène la collaboration d'experts venant de France, des Etats Unis, du Japon, de Hollande. Le cabinet du Comité de pilotage du projet coordonne les experts étrangers et vietnamiens.

Le projet Asia Urbs a confié la gestion aux partenaires vietnamiens.

**Commentaire**

Là encore, exemplarité par l'échelle, le contenu, les effets leviers et réseau (voulus ou créés), la confiance faite aux partenaires et la coopération multilatérale concertée qu'elle entraîne.

Il y a réciprocité des effets : formation d'étudiants français, intérêt des entreprises, développement de la francophonie, "image" positive de l'intervention française.

Là encore, la personnalité de l'assistant semble jouer un grand rôle, le choix des opérateurs est important pour la coopération décentralisée.

C'est une position forte dans l'enjeu important que constitue, pour les autorités politiques, l'aménagement de la ville et de la région de Hanoï qui connaît un important afflux de populations et dont la situation pourrait devenir explosive si les conditions de vie ne suivent pas.



22 novembre 2005

**Centre de formation à la maintenance industrielle  
(Institut polytechnique)**

Après un premier projet soutenu à Hô Chi Minh Ville, la coopération française a soutenu, à travers le FSP, un deuxième projet de CFMI à Hanoi. Ce projet s'est élevé à 2,7 M€ qui ont servi à financer de la formation, du transfert de savoir-faire et des équipements (la moitié du projet).

Ce projet vise à doter les régions concernées du Vietnam d'un centre de formation à la réparation et à l'entretien dans une dizaine de secteurs techniques. Il répond à un besoin majeur dans un pays comme celui-ci en raison du taux de panne élevé d'un grand nombre d'équipements. La formation de techniciens – ni ingénieurs, ni ouvriers – polyvalents est une manière d'améliorer le taux d'utilisation des machines et, par voie de conséquence, la productivité et la compétitivité des entreprises.

Ce projet a été mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat avec une chambre des métiers française, qui a fourni un ingénieur chargé de la mise en œuvre des formations, et d'entreprises françaises présentes sur place, qui ont fourni une partie des matériels en contrepartie de la formation de certains de leurs agents.

A tous égards, ce projet a paru exemplaire. Mais il soulève trois questions :

- ce projet est limité dans le temps; a priori, la structure est viable et devrait poursuivre ses activités, mais on n'a pas prévu comment surmonter le risque d'obsolescence technologique, très sérieux dans de tels domaines techniques ;
- ce projet, comme celui-ci de Hô Chi Minh Ville, aurait pu être capitalisé en vue de donner lieu à la définition d'un programme à plus large échelle à même de mobiliser des cofinancements d'autres bailleurs ;
- à la suite des transferts de compétences entre le ministère des Affaires étrangères et l'AfD, il y a lieu de se demander comment des activités de ce type pourront être développées à l'avenir.



**Entretien de Emile-Robert PERRIN  
avec M. VANDERBERGUE, délégué de l'Union Européenne  
15 novembre 2005**

N.B. : M. Vanderbergue a pris ses fonctions de délégué en septembre 2005.

M. Vanderbergue, qui a rappelé que la Commission européenne tirait son mandat des traités, a indiqué que l'agenda du développement du Vietnam avait été dominé par la perspective de l'adhésion à l'OMC et par le rassemblement de la communauté des donateurs autour des appuis budgétaires globaux.

M. Vanderbergue souhaite mettre au point une stratégie d'appui au Vietnam à partir d'une évaluation de ses besoins au plan du commerce ("Trade Need Assessment") en vue de l'adhésion à l'OMC et pour lui permettre de mettre ses obligations en œuvre. A cet effet, une mission d'identification est en cours, à partir de laquelle une matrice devrait être élaborée. Elle est destinée à permettre aux donateurs de coordonner leurs interventions. Elle sera en cohérence avec les documents stratégiques du Vietnam, notamment le plan quinquennal et le CPRGS.

Concernant la finalisation en cours, du côté vietnamien, du plan quinquennal, le délégué a indiqué que la programmation était inégale selon les secteurs.

Quatre secteurs d'intervention devraient être prioritaires pour l'UE :

- la consolidation de la démarche d'appui budgétaire, initiée par la Banque mondiale, dans laquelle devraient être engagés 35 à 45% des fonds européens, avec un remplacement de la conditionnalité par un dialogue politique. Le PRSC et le CPRGS comportent 56 domaines politiques, dont une quinzaine de facteurs clefs. Une évaluation est en cours par l'université de Birmingham pour apprécier les appuis budgétaires au Vietnam ;
- l'appui au secteur de la santé, qui représentera 35 à 45% du budget d'aide. Dans ce domaine, un programme portant sur les équipements, la formation et l'expertise vient de se terminer. Le nouveau projet comportera un soutien aux minorités (Nord, Zalai et Kantum), avec une composante d'aide budgétaire (Health Care Fund for the Poor -Fonds d'aide à la santé et aux soins pour les pauvres). Une étude de pré-faisabilité est prévue et les sous-secteurs envisagés sont : la grippe aviaire, le sida, les "nouvelles maladies". Le ministère de la santé est considéré comme faible mais il s'implique. La commission préside un groupe de travail sur la santé. Elle considère que, d'une manière générale, la santé est un secteur sous-budgétisé ;
- le commerce, à partir de l'évaluation des besoins évoquée ci-dessus ;
- le Fonds d'appui au dialogue, qui associe l'Union européenne et les Nations Unies sur les droits de l'Homme, la bonne gouvernance et l'État de droit. Cela pourrait déboucher sur un appel à proposition en direction de la société civile sur des points particuliers et comporter un appui aux ONG dans le cadre d'un programme sectoriel (notamment appui aux minorités ethniques).

La commission cherche à s'harmoniser avec les priorités du Vietnam en ayant recours à ses procédures et au moyen de la coordination de l'Union européenne.

---

<sup>21</sup> Les entretiens se sont déroulés soit avec l'ensemble de la mission, soit avec un ou plusieurs de ses membres, auquel cas leur(s) nom(s) est ou sont indiqué(s).



**Entretien de Emile-Robert PERRIN avec Martin RAMA,  
économiste en chef de la Banque mondiale au Vietnam  
15 novembre 2005**

N.B. : M. Martin Rama, de nationalité uruguayenne, est francophone, marié à une Française, ayant fait ses études en France et y ayant une résidence.

1/ Sur les perspectives de croissance du Vietnam, M. Rama relève que le secteur privé se développe et que, même s'il y a encore peu de PME, l'évolution va dans le bon sens. Le gouvernement ne lui paraît pas opposé au secteur privé, il souhaite cependant conserver un secteur d'État comme levier. Le modèle du Vietnam lui paraît être Singapour.

La Banque mondiale prépare une stratégie pour les cinq prochaines années, avec le passage aux réformes dites de la deuxième génération, notamment avec l'adhésion à l'OMC et la réforme du secteur bancaire. Les principaux problèmes seront : la gestion des entreprises publiques, la protection sociale, la planification régionale et le développement du secteur financier non bancaire.

Dans le domaine bancaire, le Vietnam n'a pas suivi l'exemple chinois. Néanmoins, les prêts non performants (créances douteuses) représentent environ 8 % du PIB. Des difficultés existent dans le secteur agricole, qui ne bénéficie pas d'institutions bancaires, et dans les entreprises d'État du secteur de la construction. M. Rama demeure optimiste sur la réforme du secteur bancaire.

2/ M. Rama a fait observer que dans cinq à sept ans, le Vietnam sortira de l'aide concessionnelle et que, en matière d'investissement, ce pays constituera de plus en plus une alternative à la Chine.

Pour ce qui concerne l'aide, il y a l'harmonisation par les procédures et l'harmonisation dans le dialogue de politique économique. Elle s'effectue à travers le PRSC, les réunions de groupes consultatifs et les instruments de soutien budgétaire. Le gouvernement vietnamien a les idées claires sur ses objectifs ; les objectifs du Millénaire pour le développement constituent une bonne référence, et la perspective de l'adhésion à l'OMC permet de débloquent nombre de réformes domestiques. A cet égard, un des principaux problèmes a été la question des conglomérats d'État.

3/ Un des risques actuels est la croissance des inégalités, notamment en termes régionaux. Mais les enquêtes ménages montrent que la pauvreté diminue, même si elle reste importante dans les montagnes du Nord. Dans le cadre de la réforme budgétaire introduite en 2002, le gouvernement procède à une répartition importante des ressources entre les provinces, au point que certaines régions reçoivent jusqu'à 30 % de leur PIB sous forme de transferts, notamment à travers des plans d'investissement. Il demeure que les minorités sont confrontées à la perte de leurs terres.

Le pays, qui dispose de bonnes orientations en matière de santé, avec des programmes bien ciblés, envisage une nouvelle législation sur la sécurité sociale.

4/ Concernant le PRSC, la Banque mondiale verse les fonds à la banque centrale, la France et le Japon s'y sont associés jusqu'à présent sous la forme de financements parallèles, tandis que les autres bailleurs contribuent à des trust funds. Le PRSC ne comporte pas de conditionnalité et on mesure les résultats par rapport à la matrice et au moyen d'indicateurs : la croissance et la réduction de la pauvreté, et des indicateurs du plan qui couvrent 20 domaines de politique économique en précisant, pour chacun d'eux, la situation de départ et la situation d'arrivée. Le PRSC est appelé à représenter 15 à 20 % du portefeuille de la Banque mondiale, mais le dialogue avec les autorités est tout aussi important. M. Rama a souligné la qualité des rapports avec l'AfD dans le cadre du PRSC.

5/ La Banque mondiale est attachée à maintenir un cadre annuel pour les décisions concernant le PRSC. Celui-ci est équivalent à environ 2% de la dépense publique au Vietnam, mais la Banque souhaiterait qu'il y ait plus de bailleurs qui s'y associent (10 ou 11 actuellement), notamment pour éviter qu'il y ait une multiplicité de dialogues politiques en parallèle.

**Entretien de Emile-Robert PERRIN avec M. Daisuke MATSUNAGA,  
ministre conseiller du Japon  
15 novembre 2005**

N.B. M. Matsunaga est un ancien membre du CAD de l'OCDE. Le Japon est le premier bailleur de fonds du Vietnam, avant la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement.

1/ M. Matsunaga explique qu'il y a une nécessité de simplification, d'harmonisation et d'alignement de l'aide, mais que cela ne signifie pas pour autant qu'il faille privilégier l'aide budgétaire. L'aide doit être diverse dans ses modalités et l'harmonisation est possible à travers les projets.

Il évoque l'initiative des cinq banques (Banque mondiale, Banque asiatique de développement, AfD, KfW allemande et DFID) comme bon exemple d'harmonisation, tout en relevant que les résultats ne sont pas clairs en termes de résultats.

2/ Il existe au Vietnam plusieurs obstacles au développement : les infrastructures de transport, l'alimentation en électricité, notamment dans le Nord, les difficultés des investissements étrangers directs dans ces secteurs. En revanche, il insiste sur les très grandes capacités de la main d'œuvre qui recèle d'importantes potentialités.

3/ En matière d'APD, la priorité du Japon est l'amélioration du climat des investissements de manière à promouvoir le développement du secteur privé. Il indique aussi que le Japon entend revenir partiellement à l'aide liée du début des années 90.

Selon lui, la visibilité de l'aide est un élément important pour les grands bailleurs, vis-à-vis de leurs opinions publiques, et l'APD est un vecteur d'influence et de présence. Il considère cela justifié puisque les ressources de l'APD proviennent des contribuables.

Pour le Japon, le Vietnam est un pays de concentration de son aide. Dans ce pays, la dépendance vis-à-vis de l'aide est en décroissance, tandis que le taux d'investissement représente 35 % du PIB.



**Entretien de Emile-Robert PERRIN avec  
MM. Markus EGGENBERGERT et Markus WALDVOGEL,  
de la coopération suisse  
15 novembre 2005**

N.B. : La coopération suisse au Vietnam opère, sous le couvert de l'ambassade, à travers la Direction du développement et de la coopération (DDC, qui relève du Département fédéral des affaires étrangères) et le Seco (Secrétariat d'Etat à l'économie).

L'entretien a porté sur les questions suivantes.

1/ Dans le cadre de la globalisation, le Vietnam a besoin d'une autre administration, de manière à pouvoir maîtriser les transformations liées à son adhésion à l'OMC.

Il existe dans ce pays une indéniable décentralisation au niveau des provinces mais, d'une manière générale, elles ne semblent pas vraiment intéressées.

Quant à la gouvernance du pays, le principal problème est celui des rapports avec la société civile. Mais la coopération suisse estime qu'en termes de démocratie locale, il faut intégrer la société civile et les communautés dans les projets urbains, ainsi que dans le soutien au développement du secteur privé, ce qui serait accepté par le gouvernement.

2/ En ce qui concerne l'aide budgétaire, la coopération se demande s'il vaut mieux s'appuyer sur des programmes de terrain, avec des résultats mesurables et vérifiables, et nourrir le dialogue avec le gouvernement à partir de ceux-ci. La coopération suisse est intéressée au dialogue dans le cadre du PRSC. Elle s'interroge également sur la pertinence de l'aide budgétaire au niveau des provinces.

La coopération suisse considère qu'il faut aller vers plus d'aide budgétaire, mais elle estime que les Vietnamiens n'y sont pas encore prêts. Il faut donc être très prudents dans la gestion de l'aide.

A terme, avec l'évolution économique, la DDC (qui gère l'aide sous forme de dons - dans les domaines suivants : gouvernance, zones rurales, ressources naturelles et humaines, institutions et appui aux capacités, égalité hommes/femmes, lutte contre le sida, environnement - ou très concessionnelle) est appelée à quitter le Vietnam et le Seco (dont les interventions portent sur l'adhésion à l'OMC et le soutien aux secteurs privés et bancaire) à se renforcer.

De manière générale, si on va vers une harmonisation de l'aide entre les bailleurs, il faut que la discussion et la décision soient rapides. Mais cela soulève un problème de visibilité de l'aide.

La coopération suisse est en contact avec la France dans le "Forum urbain", qui associe par ailleurs de nombreux autres bailleurs. Mais elle estime que cela ne se traduit pas concrètement par une amélioration de l'harmonisation, malgré quelques groupes de partenariat.

La coopération suisse considère qu'il est difficile de s'aligner sur le plan quinquennal en raison de son contenu, de son manque d'analyse, de chiffrage, de cohérence.



**Entretien de Emile-Robert PERRIN avec le Dr SON,  
directeur de l'Institut d'économie agricole  
16 novembre 2005**

N.B. : L'Institut d'économie agricole est le principal institut de recherche du ministère de l'Agriculture et du développement rural. C'est en fait une sorte de "think tank" public qui a l'oreille des autorités vietnamiennes. Cet institut est soutenu par la coopération française dans le cadre d'un projet (MISPA) du Fonds de solidarité prioritaire qui a été transféré à l'AfD. L'institut compte une centaine de chercheurs.

1/ Le Dr Son a commencé l'entretien en évoquant les réformes que le Vietnam connaît depuis une vingtaine d'années.

La réforme a commencé par l'agriculture, avec la culture du riz. Des certificats d'utilisation de la terre ont été émis, ce qui a permis de créer un marché foncier, tandis que les équipements agricoles appartiennent aux paysans. Par ailleurs, le commerce a été libéralisé, avec la libéralisation des prix des intrants et des productions, ce qui a créé de fortes incitations à la modernisation.

Très rapidement, d'importateur de riz le Vietnam en est devenu un exportateur net. Ceci a permis, aussi, d'assurer la sécurité alimentaire et de doubler en quelques années les revenus des paysans. Il en est résulté une réduction de la pauvreté d'environ 2 % par an et, de 64 % de la population sous le seuil de pauvreté au début du processus (1986), on est maintenant passé à moins de 30 %.

Le processus de réforme a ensuite été étendu à l'industrie et aux services.

2/ Il y a eu deux facteurs principaux qui ont incité le pays à se réformer.

D'abord l'effondrement de l'URSS, l'embargo dont le Vietnam a été l'objet et le conflit avec la Chine. Il en est résulté des pénuries dans tous les secteurs, une inflation de 700 % par an, même si le pays n'a pas connu de problèmes de nutrition à cette époque.

Ensuite, la crise asiatique a également joué un rôle, bien que le secteur agricole l'ait traversé sans difficultés majeures, c'est-à-dire avec une baisse du PIB de faible ampleur. Mais 70 % des clients du Vietnam se trouvaient en Asie.

Aujourd'hui, 75 % de la population vit en secteur rural et l'agriculture représente 22 % du PIB.

Parmi les facteurs de succès, il y a les politiques suivies, notamment la libéralisation et le marché, les technologies et l'accumulation du capital.

3/ La priorité est maintenant au renforcement des capacités de recherche et au développement des petites et moyennes entreprises. Sur ce dernier point, le Dr Son a fait part de l'inquiétude des autorités vietnamiennes sur les perspectives d'accroissement de la concurrence

internationale. Ces domaines de politique sont complètement nouveaux pour le Vietnam et l'institut engagera des recherches.

La situation est compliquée par le fait que, selon les propres termes du Dr Son, le Vietnam est encore un pays peu démocratique, avec la centralisation, la bureaucratie et la corruption. Il lui paraît donc important qu'il y ait des "think tanks" indépendants qui puissent être un pont entre les paysans et le gouvernement. Dans cette optique, il relève aussi l'importance du rôle que doivent jouer les médias.

Le Dr Son estime donc nécessaire de contribuer à maintenir le contact entre le peuple et le gouvernement. Ceci passe par une activité de conseil aux agriculteurs, aux commerçants, aux décideurs politiques. Ainsi l'institut édite-t-il un bulletin destiné exclusivement aux dirigeants et au parti. En général le retour lui paraît bon. Une conférence mensuelle, souvent avec des intervenants extérieurs (notamment des opérateurs vietnamiens considérés comme performants), est organisée à leur intention. L'institut organise aussi des émissions de télévision et il incite certains journaux à organiser des forums.

*On comprend de tous ces développements que le Dr Son soit très attaché au soutien que la France apporte à son institut - soutien pour lequel il conçoit les plus grandes inquiétudes à la suite du transfert de ce projet du FSP à l'AfD et qui, pour des raisons de procédure tant du côté français que, surtout, vietnamien, a entraîné son interruption pendant plusieurs mois - et qu'il cherche à montrer de quelle aura il jouit. A tout le moins, l'institut s'est trouvé fortement déstabilisé par cette affaire. Un rapport a même été demandé par le Premier ministre.*

4/ Le Dr Son a indiqué que, compte tenu de l'importance du secteur agricole, plusieurs bailleurs de fonds se sont déclarés intéressés par les activités de l'institut. La Suède aurait même fait part de sa disponibilité pour prendre le relais de la France.

5/ Enfin, le Dr Son a précisé que le Vietnam poursuivrait sa politique d'ouverture, que le gouvernement entend appuyer le développement des PME dans les régions éloignées, où elles seraient aussi moins exposées à la concurrence internationale. Il a également fait part des problèmes que pose l'accroissement des inégalités.

16 novembre 2005

**Entretien avec le Professeur DAO Trong Dat, directeur général de l'Union for Technology Applied Development (UTAD), son adjoint et un responsable technique, spécialiste de la pomme de terre**  
(Annette CORREZE et Emile-Robert PERRIN)

L'union regroupe un certain nombre de "compagnies" : Sciences et Techniques, Rural Technology Development, GK Industry JS Co, Biology Technology Veterinary Jsco, DTK Trading Co Ltd

Deux grands domaines :

- la recherche et la production de semences de pommes de terre ;
- la production d'aliments pour animaux (à partir du maïs et du soja).

L'entretien n'a pas permis de bien comprendre la statut exact de cette Union, présentée dans notre programme comme une ONG. Il s'agit plutôt d'une entreprise privée, mais elle bénéficie d'un appui du ministère du Développement rural qui lui fournit un spécialiste allemand. Ses interlocuteurs sont les comités populaires au niveau local (souvent assimilés à des coopératives). Est-elle une espèce d'agence d'exécution pour le ministère ?

Ils interviennent dans deux régions, le delta du Fleuve Rouge et les Hauts plateaux, plus favorables à la culture et posant moins de problèmes de conservation. Ils possèdent des entrepôts de conservation (chaîne du froid)

L'aliment pour bétail est vendu aux éleveurs par l'intermédiaires des coopératives.

Ressources : ils ont bénéficié d'un FSP sur 2002/2003 sur la base du constat d'un manque de semences de pommes de terre et du coût élevé de celles-ci (11.000 dong/kg – moins de 1 \$). En phase 1, production de 300 à 400 t de semences/an ; en phase 2, 500 à 800 t, vendues à 5000 dong. Ils bénéficient aussi de l'aide de la coopération allemande. Les financements sont utilisés pour la formation, les techniques et les prestations de spécialistes.

Leur souhait est de trouver des partenaires industriels pour transformer la pomme de terre. Il y a une demande de farine de pomme de terre pour la papeterie, payée 4 \$/kg.

### **Commentaire**

Leur domaine d'action présente un intérêt pour les paysans dans le secteur économique et éventuellement pour la sécurité alimentaire si la production de riz est déficitaire. L'image reçue au cours de ce trop rapide entretien est ambiguë, dans la mesure où les activités semblent relever à la fois de la production industrielle (grandes superficies, équipements lourds de conservation), avec une volonté affichée de substitution aux importations chinoises de semences, et de la production de services aux paysans. Le FSP n'a pas été prolongé.



16 novembre 2005

**Entretien avec Grégoire CHAUVIÈRE LE DRIAN, adjoint au directeur,  
Adrien LAROZE et Etienne LAUMONIER, coordinateurs de projet à l'ADETEF  
(Annette CORREZE et Emile-Robert PERRIN)**

L'ADETEF est un GIP (ministère des Finances et grandes écoles) qui a curieusement au Vietnam un statut d'ONG. Le directeur précédent a récupéré la gestion de deux FSP. L'équipe est composée de quatre expatriés, trois contractuels et quatre employés locaux.

Animation d'un Forum économique et financier (cf compte rendu d'Emile-Robert Perrin en annexe 4).

Analyse du Plan de développement socioéconomique devant être adopté par le prochain Congrès du Parti.

Étude des conséquences d'une éventuelle accession à l'OMC.

Projet de renforcement des capacités commerciales : analyse des politiques d'aide aux exportations, formation d'agents.

Les projets FSP : appui à l'intégration du Vietnam dans les échanges internationaux. : signé en 2002, crédits en 2003, comité de pilotage en 2004, prolongé jusqu'en 2007.

Montant :1,8 M€ Comité interministériel vietnamien. Grande difficultés de mise en œuvre :

- sensibilisation des décideurs publics (formation, production de notes d'appui à la décision) ;
- évaluation d'une zone de libre-échange ASEAN/CHINE : études par des fonctionnaires vietnamiens encadrés par des universitaires français ;
- réforme du droit sur le commerce et la justice (calendrier législatif de l'Assemblée) ;
- appui à la direction de la concurrence ;
- avec la Banque d'État, étude d'impact des services financiers

Projet Gouvernance économique (juin 2003) appuyé par l'Académie des finances (formation de formateurs), l'INSEE, la Commission économique et budgétaire de l'Assemblée nationale)

- renforcement des capacités de contrôle financier, rédaction d'études thématiques, formations en France.

Il y a un besoin d'appui à la formation des directeurs d'entreprises publiques.

Projet financé par le MAE, ADETEF et le Sénat

### **Commentaire**

L'ADETEF intervient dans un domaine éminemment stratégique pour le Vietnam, et donc sensible politiquement. Dans le cadre de la politique d'influence, il y a là sans doute un enjeu important pour les bailleurs de fonds bilatéraux et internationaux et un domaine de concurrence.

Les rapports avec l'Ambassade sont structurés (présence à la réunion des "services" organisée pour la visite de la mission), mais une question subsiste sur l'articulation avec les autres structures agissant dans le domaine économique. Un réseau est organisé avec les universités et les grandes écoles françaises, quid de l'articulation à l'intérieur de l'Ambassade ?



18 novembre 2005

**Entretien avec M. PHAM VAN DIEM, directeur des relations internationales du  
ministère des Affaires intérieures (MOHA)  
(Annette CORRÈZE)**

Le Moha est présenté comme l'équivalent de notre ministère de la Fonction publique. Il emploie 350 personnes, s'occupe des collectivités locales, gère l'Académie nationale d'administration et les Archives nationales.

Il est chargé de la coordination des ONG. Celles-ci sont en développement rapide : plus de 350 ONG qui jouent un grand rôle dans la lutte contre le pauvreté.

Un décret régissait ces associations, mais une loi est en préparation qui sera soumise à l'Assemblée nationale en fin d'année. Les ONG étrangères et le MAE investissent 100 M€ par an.

La coopération décentralisée réalise plus de 500 projets, avec les ONG comme opérateurs. Les Assises à Hué en ont fait une évaluation très positive.

Ils envisagent de faire une coordination de ces projets dans le ministère. Les actions sont dispersées, il n'y a pas d'échanges d'expériences et d'information. Mais il y a une utilisation efficace de ressources faibles. Il faut garantir la valeur de ces interventions. Un compte-rendu par la partie vietnamienne est en cours (pas disponible).

Le Ministère n'a pas de critères ou d'indicateurs de résultats. Mais il note un effet dans le domaine de la réduction de la pauvreté, en particulier à travers les organisations de femmes. L'importance des travaux réalisés en ville par le secteur privé et l'efficacité de l'aide humanitaire lors des catastrophes naturelles (typhon au Centre Vietnam). Il y a une capacité à mobiliser de l'assistance.

Il apprécie les coopérations multi-acteurs.

### **Commentaire**

M. PHAM VAN DIEM mesure l'importance de ces coopérations dans un contexte de manque de ressources des administrations nationales.

On ressent néanmoins un désir d'avoir un contrôle plus important de ces actions et d'assurer leur continuité. Il sera nécessaire d'analyser la Loi sur les associations, quand elle sortira, pour mesurer le cadre qui leur est donné pour leur participation à la vie nationale et voir dans quelle mesure elle favorise une émergence de la société civile hors du cadre politique.



18 novembre 2005

**Entretien à l'Ambassade avec Philippe BIBERSON, attaché de coopération en santé et développement social au SCAC, Alexandre PINON, représentant de Médecins du Monde, Christian VERMEULIN, responsable des programmes du Secours populaire français à l'Hôpital Saint-Paul de Hanoï, et Catherine DAUPHIN, coordinatrice projets Esther (Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau)**  
(Annette CORRÈZE)

La coopération porte sur le soutien à la coopération hospitalière avec l'assistance de la coopération décentralisée. En Santé Publique ('ANRS ? Cambodge, Vietnam). L'Institut Pasteur coordonne 3 réseaux au Vietnam. Cette coopération est faible dans le domaine du développement social. Protection sociale et assurance maladie (FSP), le BIT travaille sur la micro-assurance et le micro crédit pour les femmes en secteur informel.

**Le Secours Populaire** est engagé depuis longtemps au Vietnam et a des compétences solides dans le domaine de la santé, de la malnutrition et de la maintenance des équipements. Depuis début 1990, il bénéficie d'un co-financement pour la rénovation de la pharmacie de l'Hôpital St-Paul et la fabrication d'antiseptiques. Il entretient de bonnes relations avec l'Ambassade qui l'aide à avoir une vision politique du projet (intégration au système de santé vietnamien et à la politique de coopération française. Autres intervenants : CIMADE, APPEL, CHU Limoges.

**Médecins du Monde** travaille à Hô Chi Minh Ville : appui aux migrants SDF (venant du Cambodge, ARV, appui aux soins de santé primaire dans les minorités (en partenariat avec le GRET), et dans deux provinces du Nord : Université médicale de Hanoï, et nouveau programme concernant le sida dans cette ville (financement MAE).

Dans leur intervention au Cambodge, ils s'adossent aux pouvoirs publics vietnamiens. Services compétents, volonté politique, volonté d'apprendre, capacité d'innover. Par exemple, dans le traitement des drogués qui sont en camp de rééducation pendant deux ans. 60 % de VIH positifs chez les toxicomanes, sans traitement.

### **Esther**

Structures de référence pour la prise en charge du sida : Hôpital de Limoges, CHU de Toulouse, Hôpitaux de Bordeaux et Pompidou à Paris. Visite des équipes trois fois par an. La coordination travaille sur les interventions et les aspects psychosociaux. Moins de liens entre les ONG. Action pas encore orchestrée par le gouvernement vietnamien.

Jusqu'en 2004, pas d'ARV. Aujourd'hui utilisation de la forme générique sans certification OMS, certification européenne. Système protectionniste au Vietnam pour les médicaments.

Discrimination sociale des malades du sida.

## **Commentaire**

La coopération dans le cadre des structures hospitalières est de bon niveau. Les intervenants avouent une faiblesse dans le domaine du développement social. Il y aurait sans doute là un domaine d'articulation à renforcer avec les ONG ou structures civiles locales et internationales. Il y a sans doute aussi la nécessité de réfléchir aux médicaments génériques et aux dispositifs permettant les soins en zone rurale. On sait que les soins de santé primaire, développés par certaines ONG, ont un impact limité s'il n'y a pas de structures hospitalières relais.

21 novembre 2005

**Entretien de la mission  
avec M. François COTIER, conseiller commercial,  
adjoint au chef de la mission économique à Hanoï**

M. François Cotier a fait à la mission une présentation de l'économie vietnamienne. Ses principales caractéristiques sont les suivantes.

1/ L'économie du Vietnam est dynamique. Elle est tirée par l'industrie à 40 %. L'agriculture est en régression, même si elle constitue la première source d'emplois, tandis que les services commencent à redécoller. Les investissements sont le principal facteur de la croissance, le Vietnam étant une base de délocalisation des investissements asiatiques.

2/ La France est le premier investisseur occidental au Vietnam, avec une moyenne annuelle de 10 M\$ (par comparaison, Taiwan a investi 424 M\$ en 2004). Les principaux secteurs concernés sont le tourisme (hôtellerie), quelques entreprises de logiciels, le groupe Lafarge (usine de plâtre), l'eau et l'assainissement (sur protocoles financiers). Les télécommunications sont un secteur fermé.

La mission économique relève que les autorités vietnamiennes s'efforcent de "saucissonner" les projets pour en garder la maîtrise d'œuvre.

De manière générale, les grandes entreprises françaises marquent un intérêt réel pour le Vietnam, mais plus pour y vendre. Beaucoup de petites entreprises viennent aussi s'y installer – restauration, tourisme, logiciels, architectes, agroalimentaire – et la mission économique envisage de lancer une enquête sur la présence des filiales d'entreprises françaises au Vietnam.

3/ Concernant l'adhésion à l'OMC, trois pays bloquent actuellement les négociations : l'Australie et la Nouvelle-Zélande, sur la question des subventions à l'agriculture, et les États-Unis, sur l'ouverture du secteur financier et les médias.



21 novembre 2005

**Rencontre avec Edouard DANJOY,  
directeur de l'agence de l'AfD, et son équipe**

Les opérations de l'AfD au Vietnam ont commencé en 1994 et se sont développées rapidement. Initialement centrées sur le secteur rural, elles se sont étendues, au bout de trois à quatre ans, vers les infrastructures urbaines (eau et électricité), les appuis au secteur financier et aux PME. L'objectif était d'avoir une économie rurale qui stabilise la population. Mais l'importance des flux vers les villes a conduit à intervenir dans le domaine des infrastructures urbaines et le développement des PME pour favoriser la création d'emplois (1,5 million de jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail, par suite de l'exode rural et de la restructuration des entreprises publiques).

Ces axes stratégiques sont repris dans le document cadre de partenariat (DCP).

Le point d'entrée de l'aide au Vietnam est le MPI (ministère du Plan), ensuite les actions sont suivies avec le ministère technique concerné.

Les produits d'aide de l'AfD sont des prêts concessionnels et l'assistance technique. Pour le moment, il n'y a pas de subventions. Il en résulte que le Vietnam considère l'AfD comme un bailleur parmi les plus chers. Par an, depuis dix ans, les engagements se situent à environ 60 M€

Proparco, la filiale secteur privé de l'AfD, intervient pour environ 20 M€ par an, dont un BOT<sup>22</sup> de 40 MUSD avec EDF pour la fourniture d'électricité, ainsi qu'une participation à une société d'assurance et une autre dans l'hôpital franco-vietnamien de Hô Chi Minh Ville.

Les responsables de l'agence locale de l'AfD ont évoqué les problèmes posés par le transfert d'un projet du FSP, qu'ils ne jugeaient pas souhaitable. Il s'agit du projet MISPA (mobilisation de l'information pour la définition des stratégies et politiques agricoles), d'un montant initial de 2 M€ et dont 0,5 M€ restaient à mettre en œuvre.

Trois questions ont été évoquées par l'AfD à propos de l'assistance technique : i/ son mode de financement pour les Vietnamiens qui ne souhaitent pas contracter des prêts, ii/ la possibilité de recourir à une assistance technique locale, et iii/ le flou sur l'opérateur, s'agissant de l'appui institutionnel. L'agence a par ailleurs relevé la forte activité d'assistance technique (5 ou 6 agents) conduite par le CIRAD dans des centres de recherche.

Les activités de l'AfD dans le secteur rural représentent une douzaine de projets sur 12 années, pour un montant de 230 M€, à comparer à 300 M€ pour le Japon, un milliard pour la Banque mondiale et 47 M€ pour la KfW. Le portefeuille des engagements de l'AfD se monte à 600 M€, dont la moitié pour le secteur rural. Les interventions dans ce secteur portent sur les grandes filières agricoles et les infrastructures. La moitié du chiffre d'affaires

---

<sup>22</sup> Build Operate Transfer, équivalent d'une concession d'infrastructures.

de l'agence est cofinancé par les bailleurs multilatéraux, Banque mondiale et Banque asiatique de développement.

Parmi les filières agricoles figure le coton. Le Vietnam est compétitif au plan international, mais la question de la compétitivité se pose également au plan interne, par rapport à d'autres cultures.

Dans le secteur agricole, la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre des projets est assurée soit par des sociétés agro-industrielles, soit, pour les grands projets nationaux, par le ministère de l'Agriculture qui conserve la maîtrise d'ouvrage et délègue la maîtrise d'œuvre aux provinces. L'AfD relève qu'il y a une bonne appropriation des projets par les structures locales.

Le développement du secteur productif est d'abord assuré par un appui au secteur financier. Celui-ci comprend un secteur bancaire en cours de restructuration tandis qu'un secteur non bancaire (assurances, leasing, bourses) est en train d'émerger. Plusieurs filiales de banques françaises sont présentes au Vietnam.

Depuis 1994, l'AfD est intervenue dans ce secteur au moyen de plusieurs lignes de crédits qui ont notamment permis de financer 30.000 crédits à des exploitations nouvelles, sous forme d'appui à des restructurations, de programmes de développement des PME (notamment sur l'environnement juridique des activités), ainsi que des prêts au gouvernement pour financer des réformes.

Pour la période 2006-2008, les axes d'intervention de l'AfD sont les suivants :

- le financement des PME par des programmes sectoriels et des projets spécifiques, notamment l'énergie et l'eau potable en zones urbaines, les transports avec le métro de Hanoï, la réhabilitation du pont Long Bien (ex Paul Doumer) et celle du chemin de fer ;
- l'appui aux secteurs bancaires et non bancaires, pour faciliter la mobilité de l'épargne ;
- la participation à la modernisation des institutions financières ;
- la mise en place de nouveaux instruments de financement : garanties, prêts non souverains (notamment les entreprises d'Etat), financement des collectivités locales (en lien avec le processus d'urbanisation) et des institutions de micro-finance.

Il y a donc une nouvelle approche fondée sur le financement par programme, voire l'aide budgétaire, les interventions sur le sous-souverain et la micro-finance.

L'offre de l'AfD porte sur : le financement des investissements et l'accompagnement de l'insertion dans l'économie mondiale, l'intégration régionale avec l'initiative Grand Mékong avec la Banque asiatique de développement. La demande du Vietnam porte sur : des financements concessionnels, des projets rentables, le secteur public marchand (électricité et eau potable urbaine). Le pays est réticent à l'égard des prêts destinés à financer des prestations immatérielles, il est plus intéressé par les volumes que la qualité (notamment institutionnel et maintenance).

Sur l'harmonisation et l'amélioration de l'efficacité de l'aide, l'AfD y est engagée depuis longtemps et la met en œuvre au moyen de cofinancements de projets ou de programmes, ou au travers d'aides budgétaires globales, par exemple avec la Banque mondiale et le cofinancement du PRSC (Poverty Reduction Support Credit) à hauteur de 10 M€ en 2006. L'AfD participe également à l'initiative des trois banques de développement (Japon, Banque mondiale et Banque asiatique de développement) qu'elle a rejointes en 2003 avec la KfW

allemande. De 1992 à 2004, ces cinq banques ont représenté environ 80 à 90 % de l'APD au Vietnam, soit 17 Mds\$, l'AfD et la KfW en représentant à peu près 5 %. Sur la période 2001-2004, les cinq banques représentent environ 50 % de l'APD au Vietnam et 20 % de son budget d'investissement.

La démarche des cinq banques contribue à faciliter la mise en œuvre de leurs opérations dans les domaines suivants : les études de préparation de projets, les marchés publics, l'harmonisation des comptes rendus (reporting), les audits, la responsabilité sociale et environnementale (avec des études d'impact sur les déplacements de populations, les questions foncières), les revues de portefeuille, qui leur permettent de s'étalonner.

Il existe d'autres forums sur l'harmonisation et l'efficacité de l'aide : le groupe de partenariat sur l'efficacité de l'aide, ou groupe APEX, coordonné par le MPI et qui assure la mise en œuvre de la déclaration de Paris et prépare une déclaration de Hanoï, le groupe des "like-minded countries" (cf. note 8), le cadre de l'Union européenne ainsi que des groupes de partenariat sectoriels.

Concernant les programmes sectoriels et l'aide budgétaire, les responsables de l'AfD précisent que ces formes d'aide permettent de dialoguer avec les autorités vietnamiennes sur les réformes à engager.



22 novembre 2005

**Entretien avec M. NGUYEN Van Binh, Directeur adjoint du ministère de la Justice,  
directeur de la Maison du Droit vietnamo-française**

La Maison du Droit a été créée en 1993, à l'instigation du Président Mitterrand. Un comité d'orientation réunit les ministres de la Justice au Vietnam et en France, en liaison étroite avec l'Ambassade. But : accompagnement des réformes. Expertises venant du Vietnam et d'autres pays d'Asie.

Mission de formation : accueil d'étudiants, échanges.

Etude de 10 à 15 projets de loi par experts projets avertis (rôle équivalent à celui du Conseil d'Etat).

Subventions de la Commission européenne et de l'Agence intergouvernementale de la francophonie.

Mission de diffusion du Droit. Sur FSP : formation magistrature, informatisation notariale, appui à l'intégration économique (volet juridique de la réforme), chambres administratives (les recours des citoyens se développent)

Droit des associations : il y a une loi sur les coopératives, les entreprises SARL, les sociétés en nom collectif, les entreprises publiques.

Dans le domaine du conseil aux entreprises, il y a le problème du statut de la Maison du Droit, non adapté.

La Maison du Droit fait partie d'un consortium qui vient de gagner un appel d'offres de l'UE avec l'École de la magistrature et Sofreco.

Il y a des jumelages entre juridictions du Vietnam et de France.

Remarque : le fait que le droit vietnamien soit un droit de tradition écrite facilite la coopération.

**Commentaire**

Il y a ici un bon exemple de coopération dans un domaine stratégique (pour les Vietnamiens). On ne vend pas la démocratie clef en mains, mais l'évolution démocratique d'un pays passe aussi par son droit. C'est pourquoi il faudra être vigilant par rapport à la Loi sur les associations. Il faut souhaiter que la Maison du Droit soit consultée.

Il conviendrait aussi que les experts prennent leurs distances avec le Code Napoléon et le Droit romain quand c'est nécessaire.



16 novembre 2005

**Université nationale de Hanoï**  
**Monsieur Tran Dinh Binh, Vice-Doyen du département de langue et de civilisation**  
**française de l'Ecole supérieure des langues étrangères**  
(Michel VERNIÈRES)

Ce département a, en premier lieu, pour tâche la formation de professeurs de français et d'interprètes et traducteurs. Il assure la délivrance d'un doctorat en didactique du français. 824 étudiants suivent les cours. Il convient d'y ajouter l'enseignement du français langue étrangère aux étudiants (1500) du départements d'anglais et celui du français de spécialité à ceux de la faculté de droit et d'économie. Le département est également associé au programme d'enseignement du français langue vivante II.

Il comprend 62 enseignants dont 10 docteurs, 8 ayant été formés en France. Les deux tiers des enseignants ont effectué des séjours d'étude en France. La coopération est donc ancienne et de type traditionnel, tout particulièrement avec l'Université de Dijon, et s'étend à celles de Lyon, Rouen et Toulouse. Il est à noter que l'appui de deux ONG françaises a permis la présence pour quelques mois d'un enseignant français au sein du département.

Pour l'avenir, ce département devrait jouer un rôle important pour l'acquisition du français ou son perfectionnement dans les Pôles Universitaires français en voie de création. C'est là le meilleur moyen d'assurer, tout à la fois, la continuité et le renouvellement du soutien de la France à un acteur clé de la francophonie au Vietnam.



**16 novembre 2005**

**Visite à l'EFEO (Ecole française d'Extrême-Orient),  
Rencontres avec F. VERELLEN, O TESSIER, P. LEFAILLER, A. HARDY, chercheurs  
(Michel VERNIÈRES)**

L'EFEO joue un rôle important en matière de recherche scientifique en sciences sociales et humaines au Vietnam en raison de son ancienneté et de la permanence de sa présence. Elle est bien connue grâce à son travail continu avec les chercheurs locaux et français et ses publications scientifiques bi- ou trilingues (vietnamien, français, anglais) qui contribuent fortement à la diffusion de l'histoire et de la culture vietnamiennes. Elle sert aussi de lieu de rencontres pour les chercheurs de l'IRD et du CIRAD.

Pour l'avenir, elle peut fortement appuyer les Pôles universitaires français si ses liens avec les universités du consortium sont renforcés et ses programmes de recherche prioritairement orientés en fonction des axes forts de la coopération française avec le Vietnam. Un bon exemple de ce type de démarche est représenté par le projet FSP d'appui à la recherche sur les enjeux de la transition économique et sociale au Vietnam dont le chef de projet est O. Tessier.



16 novembre 2005

**Entretien avec la directrice du Centre franco-vietnamien de gestion (CFVG),  
Madame Anne-Marie SCHLOSSER,  
et le coordinateur des études, Monsieur NGUYEN CHAN  
(Michel VERNIÈRES)**

Créé en 1992, il accueille 210 étudiants et il est désormais présent, outre à Hanoï, à Hô Chi Minh Ville. Il délivre un MBA, co-diplôme de l'École supérieure d'économie nationale à Hanoï, l'Université d'économie de Hô Chi Minh Ville et la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (la moitié des enseignements est assurée par des Vietnamiens). C'est un diplôme qui comprend deux filières, l'une anglophone, l'autre francophone. De plus, il délivre, en partenariat avec les universités vietnamiennes, un Master en économie bancaire et finance, délivré conjointement par Paris-Dauphine et l'ESCP-EAP dont les enseignements sont assurés en anglais.

Dans un contexte très concurrentiel, celui des enseignements de gestion, le CFVG a su s'imposer en faisant le choix pertinent de délivrer des diplômes français dont les enseignements peuvent, en totalité, être assurés en anglais. Pour l'avenir, la direction compte développer ses relations avec les anciens pour s'assurer de leur concours dans la formation des élèves et pour les indispensables relations avec les milieux professionnels.



17 novembre 2005

**Entretien avec le directeur de l'AUF, Monsieur Philippe DEVRED,  
et le représentant permanent de l'AIF, Monsieur Stéphane PLUMAT  
(Michel VERNIÈRES)**

L'appartenance du Vietnam à la francophonie est plus un choix politique que la conséquence d'une diffusion large de la langue française, qui n'est pratiquée que par une petite minorité de la population (0,5 %). Dès lors l'encouragement au multilinguisme s'impose. Les axes prioritaires de ces institutions sont l'appui aux départements de français pour la formation de formateurs, leur formation continue, en particulier par la mise à leur disposition du campus numérique de l'AUF. Celle-ci a été l'opérateur du programme d'appui aux classes bilingues. Dans le même esprit, l'AIF est l'opérateur de celui relatif au français langue vivante 2.

Par ailleurs, ces institutions, de par leur nature multilatérale, s'efforcent de développer leurs actions dans un cadre régional.



**17 novembre 2005**

**Entretien à l'IRD (Institut de recherche en développement)  
(Michel VERNIÈRES)**

L'IRD intervient au Vietnam depuis 1990. De très nombreux programmes de recherche ont été conduits en fonction des priorités scientifiques de l'IRD qui ont rencontré l'intérêt de partenaires vietnamiens divers. Une dizaine de projets ont été conduits entre 1991 et 2004. En 2005, 4 projets sont conduits sous la responsabilité d'un chercheur expatrié. Il convient d'y ajouter 4 autres projets dont les responsables IRD ne font que des missions temporaires.

Sur le plan institutionnel, ces programmes de recherche sont conduits dans le cadre d'accords et conventions passés avec cinq ministères ou instituts. En ce domaine institutionnel, la préoccupation majeure actuelle du représentant de l'IRD (représentation ouverte en 1998) est sa reconnaissance officielle par décret. Mais celle-ci se fait attendre.

Sur le plan scientifique, cette coopération est importante, mais relativement dispersée en fonction des programmes scientifiques propres de l'IRD. Dans l'avenir, la question essentielle pour la coopération française, est celle de l'appui de l'IRD aux Pôles universitaires français, de ses relations avec les Universités du consortium et de la concentration de ses recherches en fonction des axes prioritaires du Document cadre de partenariat.



**17 novembre 2005**

**Entretien avec la Provisoire du Lycée français, Madame Rhama BODINIER  
(Michel VERNIÈRES)**

Le Lycée français de Hanoï fait partie du réseau des établissements français à l'étranger. Sa gestion est assurée par une association de parents et il n'est pas officiellement reconnu par les autorités vietnamiennes. Ce fait explique qu'il n'ait pas de contacts institutionnels avec les universités vietnamiennes, tout particulièrement leurs départements de formation de formateurs en français. Il accueille 300 élèves en primaire et 200 dans le secondaire. Par rapport à la plupart de ces établissements à l'étranger, il a la particularité de comprendre pour moitié des élèves du pays. Même si une place importante est accordée à la langue et à la culture locale, les élèves locaux, qui suivent un cursus français, sont, dès lors, contraints de poursuivre leurs études dans le système français.

Pour l'avenir, outre la construction d'un bâtiment dans un quartier neuf de Hanoï, son éventuelle reconnaissance par les autorités vietnamiennes rendrait possible son intégration comme un élément de notre politique de coopération en matière de didactique du français.



18 novembre 2005

**Entretien avec Monsieur HOANG XUAN LAN, Directeur du département de coopération internationale de l'Institut polytechnique de Hanoï (Hanoï University of Technology) (Michel VERNIÈRES)**

Cette université comprend 14 facultés et regroupe quelque 35 000 étudiants. Il existe en son sein un centre d'enseignement du français langue de spécialité. Elle a des relations de coopération avec 16 pays. Pour la France, celles-ci concernent 10 établissements. Les relations sont, historiquement, particulièrement étroites avec l'INPG de Grenoble où ont été formés plusieurs docteurs vietnamiens.

Depuis six ans (la première promotion est sortie en 2005), cette université est l'un des quatre centres concernés par le programme FSP de formation des ingénieurs d'excellence au Vietnam (PFIEV) (750 ingénieurs par an), soutenu par un consortium français de 8 membres. Un comité d'orientation mixte en assure le pilotage et les jurys sont également mixtes. La coopération a porté, en premier lieu, sur l'élaboration des programmes et la mise en place des travaux pratiques. Il s'efforce actuellement de développer des liens efficaces avec les entreprises locales. Il est particulièrement intéressant de souligner que la commission française du titre de l'ingénieur a reconnu comme tels les diplômes décernés dans le cadre de ce programme.

Pour l'avenir, ce programme exemplaire doit dégager les moyens d'assurer sa pérennité et le maintien de sa qualité.

Au sein de cette université, le **MICA** (centre de recherche sur l'information multimédia, les communications et leurs applications) mérite d'être cité comme, lui aussi, exemplaire d'une véritable coopération, en partenariat étroit, avec des institutions universitaires françaises. Ce centre a été créé en 1992. C'est un laboratoire conjoint avec les partenaires français (INPG, Belfort, Compiègne et Troyes). Très actif, il espère obtenir une reconnaissance du CNRS français en tant que laboratoire mixte international. Les jeunes chercheurs vietnamiens y préparent leur thèse en co-tutelle et il accueille de jeunes chercheurs français dans le cadre du programme de bourses "vent d'Est"



22 novembre 2005

**Entretien avec M. UONG CHU LUU,  
Ministre de la Justice**

En début d'entretien, le ministre a rappelé l'importance de la coopération française dans le domaine juridique, dans le cadre de la francophonie, avec la Maison du droit et la signature d'une convention d'adoption internationale.

Interrogé par la mission sur la notariat, il a indiqué que de nombreux travaux législatifs sont en cours et qu'un projet viendra en première lecture devant l'assemblée en mai 2006. Il devrait être adopté avant la fin de l'année car il figure parmi les textes prioritaires en matière civile et commerciale. Le ministre a précisé que des difficultés avaient été rencontrées dans l'élaboration du texte : le champ d'application des actes notariés, la signification du travail du notaire, les relations entre les notaires et les autres institutions. Il attend beaucoup de l'expertise française pour résoudre ces problèmes. Le rôle et la place du notariat ne sont pas considérés de la même façon par les administrations et la question se pose de savoir si on peut en faire une profession libérale.

En réponse à une autre question, le ministre a précisé que la loi sur les investissements étrangers sera adoptée au cours de l'actuelle session de l'assemblée.

A une question sur le rôle des collectivités locales, le ministre a affirmé que la décentralisation est la stratégie de référence du Vietnam d'ici à 2010. Le pouvoir central ne doit pas intervenir là où les collectivités locales sont plus efficaces. Des progrès se sont déjà manifestés dans plusieurs domaines : le budget, l'administration locale et le recrutement de fonctionnaires locaux, le transfert de pouvoirs de décision, y compris dans le domaine judiciaire.

Le droit écrit lui paraît très important par rapport à la "common law" et il insiste sur la formation des juristes. Dans ce domaine, il souhaite une coopération à plus long terme. Actuellement, beaucoup de juristes sont formés en Australie et aux Etats-Unis. La common law s'est développée avec la perspective de l'adhésion à l'OMC mais, au Vietnam, la tradition du droit écrit est bien établie.

Questionné sur les perspectives d'abolition de la peine de mort, le ministre s'est d'abord interrogé, renvoyant la question, sur les arguments qui ont été utilisés en France en faveur de cette mesure. Il a ensuite indiqué que la stratégie du bureau politique est de réduire le nombre des infractions passibles de cette peine, ensuite de réduire le nombre de peines de mort prononcées. Elle s'inscrit dans le cadre d'une étude en cours sur les possibilités de diminuer le nombre des articles du code pénal. Il a aussi pris soin de préciser que la peine de mort se rattache à une tradition juridique et que la réforme ne peut se faire du jour au lendemain. Mais il est prévu, par exemple, de la supprimer en matière économique.



23 novembre 2005

**Entretien avec M. THANH,  
vice-président de la commission de l'économie  
et du budget de l'Assemblée nationale (CEBA)**  
(Yves DAUGE et Emile-Robert PERRIN)

En début d'entretien, a été évoqué le projet de renforcement des capacités financières de l'assemblée nationale, mené avec l'appui des autorités françaises, auquel le vice-président s'est dit très attaché.

Revenant sur cette question en fin d'entretien, M. Thanh fait part de sa demande de soutien du gouvernement et des parlementaires français. Il s'est dit intéressé à connaître l'expérience de la LOLF dès 2006, étant disponible pour une mission en France.

Il a indiqué que l'assemblée nationale connaît actuellement des changements fondamentaux, surtout dans l'élaboration des textes, qui sont nombreux et qui visent, notamment, à adapter le Vietnam à l'économie mondiale et à améliorer la coopération internationale.

Il a insisté sur la coopération économique franco-vietnamienne, qu'il estime ne pas être à la hauteur de ce qu'elle devrait être. A plusieurs reprises au cours de l'entretien, il mentionnera la coopération culturelle, qui offre des perspectives. Il relève, à cette occasion, qu'il n'existe pas de commission mixte et il trouve que la France reste en retrait.

Toujours à propos de la coopération franco-vietnamienne, il fait part de la lourdeur des procédures françaises, leur complexité et leur rigidité, dans la réalisation des projets.



23 novembre 2005

**Entretien avec le Professeur TRAN, député,  
ancien vice-ministre de la science et de la technologie,  
et M. VIET, directeur-adjoint du département des relations internationales  
de l'Assemblée nationale  
(Yves DAUGE et Emile-Robert PERRIN)**

N.B. : M. Tran est totalement francophone et l'entretien s'est déroulé en français.

Au cours de cet entretien, les sujets suivants ont été évoqués.

1/ Le Professeur Tran s'est dit conscient de la perspective de la baisse de l'aide publique au développement et de la nécessité de mobiliser plus encore les investissements étrangers directs. Pour ce faire, il estime qu'il faut utiliser l'APD de manière plus efficace. Mais il indique aussi que cela pose un problème de compétitivité des entreprises vietnamiennes, qui n'est pas encore très élevée.

2/ Sur la coopération franco-vietnamienne, il s'interroge sur la possibilité de l'améliorer. Il lui semble souhaitable de mieux coordonner la coopération intergouvernementale avec la coopération décentralisée; sans donner pour autant l'impression de chercher à diriger cette dernière.

Pour ce qui est de l'efficacité de cette coopération, trois points sont à relever : i/ il faut "galvaniser" la coopération économique et multiplier les échanges, notamment dans le domaine industriel, ii/ la coopération dans le domaine de la francophonie est faible, il faudrait plus valoriser le Vietnam dans les domaines culturels et scientifiques et technologiques pour déboucher sur une coopération industrielle et économique et, iii/ il faudrait développer les filières de formation francophone dans le domaine agro-alimentaire.

3/ Il faudrait faire vivre la coopération interparlementaire. Selon le Professeur Tran, il y a bien eu un accord de coopération conclu entre le sénat et l'assemblée nationale vietnamienne en mai 2003, mais il ne se passe rien, d'autant que les moyens du FSP sont concentrés sur la CEBA (Commission du budget de l'assemblée nationale vietnamienne).

Assistant à l'entretien, l'ambassadeur de France a apporté un certain nombre d'explications.



## ANNEXE 4

### **Participation de Emile-Robert PERRIN à la seconde journée du séminaire organisé dans le cadre du Forum économique et financier franco-vietnamien**

**11 novembre 2005**

Le "Forum franco-vietnamien économique et financier" a été institué lors de la visite en France du Secrétaire général du Parti communiste vietnamien en mai 2000. Il est co-présidé par Monsieur Đ? Qu?c Sam, ancien ministre du Plan et, depuis 2002, par Monsieur Pierre-Yves Cossé, inspecteur général honoraire des finances et ancien commissaire au plan. Le groupement d'intérêt public ADETEF (Assistance au développement des échanges en technologies économiques et financières), pour le compte du ministère français de l'économie, des finances et de l'industrie, et l'Institut de stratégie du développement, pour le compte du ministère vietnamien du plan et de l'investissement, assurent la coordination et l'organisation du Forum.

« Forum de dialogues et d'échanges, il stimule les réflexions et les débats sur les grandes options de politique économique et de développement. Outre les sessions plénières organisées chaque année, le Forum mobilise des chercheurs et des experts, vietnamiens et français pour la réalisation d'études thématiques. La publication en vietnamien d'ouvrages de référence français permet aussi la constitution d'une base d'information et de connaissances accessibles à l'ensemble de des partenaires du Forum. » (Extrait de la présentation du Forum sur le site internet de l'ADETEF)

L'ordre du jour de l'atelier portait sur les points mentionnés ci-après.

Les échanges de la journée du 11 novembre ont notamment porté sur les problèmes macroéconomiques auxquels le Vietnam est aujourd'hui confronté. D'une part, les conséquences de l'adhésion à l'OMC - sur les plans budgétaire, monétaire et de change, ainsi que pour ce qui concerne les institutions -, qui nécessite un plan de mise à niveau de l'économie pour faire face aux chocs qui peuvent en résulter. D'autre part, la lutte contre la pauvreté et la protection sociale : la protection sociale actuelle bénéficie principalement aux salariés et au secteur public et non aux pauvres qui se trouvent principalement dans les zones rurales. Par ailleurs, ont été aussi abordées plusieurs questions ayant trait aux imperfections de l'économie de marché au Vietnam (concurrence et juridiction dans ce domaine, autorités administratives indépendantes, service public universel).

Il ressort de la brève participation à cet atelier que : 1/ c'est un lieu d'échanges approfondis entre experts français et vietnamiens, qui permet à ces derniers de se tenir informés sur les conditions économiques dans un pays où l'intervention de l'État a, traditionnellement, été plus forte qu'ailleurs, 2/ comme tel, le cadre du Forum permet de promouvoir des idées et d'identifier des problèmes à traiter, et donc de faire avancer les réflexions, pour la partie vietnamienne. Ainsi, il apparaît très clairement que les autorités vietnamiennes se préoccupent de la mise en place de mécanismes de protection sociale dans une économie en forte croissance mais qui génère en même temps des inégalités. Les travaux à venir devraient porter sur les assurances agricoles obligatoires, le service public universel et les problèmes d'application que cela soulèverait au Vietnam, l'articulation du plan dans une économie de marché et sa signification pour l'économie vietnamienne.



**Atelier de travail du Forum**  
(9-11 novembre 2005)

Mercredi 9 novembre

**15 heures 30** Conférence de Lucien Blanchard sur le système de santé vietnamien  
Directeur de l'hôpital français de Hanoï  
avec la participation du Dr Philippe Biberson (attaché « santé et développement social », service de coopération de l'ambassade)

**17 heures 15** Conférence de Anne-Marie Schloesser sur le système éducatif  
Professeur des Universités, directrice du Centre franco-vietnamien de formation à la gestion avec la participation de M. Alexandre Minski (attaché « éducation et enseignement supérieur », service de coopération de l'ambassade)

Jeudi 10 novembre

**9 heures** Ouverture de l'atelier par MM. Sam et Cossé

Stratégie socio-économique du plan de développement  
par M. Tran Xuan Gia, président du Groupe des conseillers du Premier ministre, ancien ministre du plan et de l'investissement

Interrogations sur le plan de développement par M. Nasse

- cohérence macroéconomique
- risques liés au marché

Commentaire de M. Nguyen Quang Thai, coordonnateur du Forum, conseiller du ministre du plan et de l'investissement

Débats

**11 heures** Interrogations sur le plan de développement (suite)

- répartition de la population active
- épargne et investissement

Commentaire de M. Nguyen Quang Thai, coordonnateur du Forum, conseiller du ministre du plan et de l'investissement

**13 heures 30** Les changements et les adaptations induits par l'accession à l'OMC  
Aspects macro-économiques par M. Nasse

Commentaire du Pr Vu Van Hoa, ancien directeur de l'Académie des finances, ancien recteur de l'Université des finances du Vietnam (*sous réserve*)

Débats

**15 heures 45** Les changements et les adaptations induits par l'accèsion à l'OMC  
Aspects micro-économiques par M. Véron

Commentaire de M. Dinh Van An, président de l'Institut central de gestion de l'économie (CIEM)

Débats

Vendredi 11 novembre

**8 heures** Les services publics et la responsabilité de l'Etat par M. Cossé  
Contribution de M. Véron sur le financement d'aides au profit des populations les plus pauvres dans le domaine de l'éducation (financement de bourses en République dominicaine)

Commentaire de M. Dang Duc Dam, vice-président du Groupe des conseillers du Premier ministre

Débats

**10 heures 15** Le service public de la santé : extension de l'assurance-maladie par M. Briet  
Contribution de M. Véron sur l'expérience de l'AfD en matière de micro-assurance dans ce secteur

Commentaire de M. Dam Viet Cong, président de l'Institut de stratégie de la santé

Débats

**13 heures 30** Mise en œuvre du plan en économie de marché par M. Cossé

La politique industrielle en économie de marché par M. Nasse

- Concurrence
- Infrastructures et grands projets
- Appui à la création d'entreprises

Commentaire de M. Tran Dinh Thien, vice-président de l'Institut central de gestion de l'économie (CIEM)

Débats

**15 heures 15** Synthèse des travaux

**16 heures 15** Clôture de l'atelier

**17 heures** Entretien avec Monsieur Ph?m Gia Khiêm, vice-premier ministre

## SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ADETEF	Assistance au développement des échanges de technologies économiques et financières
AfD	Agence française de développement
AFVP	Association française des volontaires du progrès
AID	Agence internationale de développement
AIF	Agence intergouvernementale de la francophonie
APD	Aide publique au développement
ARV	Antirétroviraux
ASEAN	Association des nations d'Asie du Sud-Est
ASI	Association de solidarité internationale
AT	Assistance technique
AUF	Agence universitaire de la francophonie
BAAsD	Banque asiatique de développement
BM	Banque mondiale
BOT	Build Operate Transfer – construire, gérer, transférer
CAD	Comité d'aide au développement
CCFD	Comité catholique contre la faim et pour le développement
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CFMI	Centre de formation à la maintenance industrielle
CFVG	Centre franco-vietnamien de gestion
CHU	Centre hospitalier universitaire
CICID	Comité Interministériel pour la coopération internationale et le développement
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CPRGS	Comprehensive Poverty Reduction and Growth Strategy – Stratégie élargie de réduction de la pauvreté et de croissance
CR	Conseil régional
DCP	Document cadre de partenariat
DDC	Direction du développement et de la coopération (Suisse)
DgCiD	Direction générale de la coopération internationale et du développement
DGTPE	Direction générale du Trésor et de la politique économique
DSP	Document de stratégie pays
EDF	Électricité de France
EFEO	École française d'Extrême-Orient
EMDH	Enfants du Monde – Droits de l'homme
ESCP-EAP	École supérieure de commerce de Paris - École des affaires de Paris
ESTHER	Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau (GIP)
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FRPC	Facilité pour la lutte contre la pauvreté et pour la croissance

FSP	Fonds de solidarité prioritaire
GEMDEV	Groupement pour l'étude de la mondialisation et du développement
GIP	Groupement d'intérêt public
GRET	Groupe de recherche et d'échanges technologiques
HCCI	Haut Conseil de la coopération internationale
IIAP	Institut international d'administration publique
IMV	Institut des métiers de la ville
IRAM	Institut national de la recherche agronomique
IRD	Institut de recherche pour le développement
IUT	Institut universitaire de technologie
JBIC	Banque japonaise pour la coopération internationale
KfW	Banque allemande pour la reconstruction
LOLF	Loi organique relative aux lois de Finances
MADR	Ministère de l'agriculture et du développement rural
MAE	Ministère des Affaires étrangères
MBA	Master of Business Administration
MCNG	Mission pour la coopération non gouvernementale
MDM	Médecins du Monde
MICA	Multimedia, Information, Communication and Applications – Centre de recherche international en informatique
MIGA	Agence de garantie multilatérale des investissements
MINEFI	Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
MISPA	Mobilisation de l'information au service des politiques agricoles
MOHA	Ministère des Affaires intérieures (Vietnam)
MOPAN	Multilateral Organizations' Performance Assessment Network – Réseau d'évaluation du rendement des organisations multilatérales
MPDF	Facilité de développement du projet Mékong
MPI	Ministère du Plan et des Infrastructures
NPDC	Nord-Pas-de-Calais
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODM	Objectifs du Millénaire
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
OSI	Organisation de solidarité internationale
PACCOM	Comité de coordination de l'aide populaire
PFIEG	Programme de formation d'ingénieurs d'exception au Vietnam
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement

PRSC	Poverty Reduction Support Credit – Crédit de soutien à la réduction de la pauvreté
PSMV	Plan de sauvegarde et de mise en valeur
SCAC	Service de coopération et d'action culturelle
SDF	Sans domicile fixe
Seco	Secrétariat d'État à l'économie (Suisse)
SFI	Société financière internationale
SPG	Système de préférences généralisées
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNV	Université nationale de Hanoi

Nom du document : Synthèse VN  
Dossier : C:\Documents and  
Settings\sandrine.muller.SANDRINE\Bureau  
Modèle : C:\Documents and  
Settings\sandrine.muller.SANDRINE\Application  
Data\Microsoft\Modèles\Normal.dot  
Titre : Regards croisés sur les coopérations françaises au Vietnam  
Sujet :  
Auteur : perrin  
Mots clés :  
Commentaires :  
Date de création : 16/03/2006 14:20  
N° de révision : 30  
Dernier enregistr. le : 28/03/2006 17:36  
Dernier enregistrement par : HCCI  
Temps total d'édition :423 Minutes  
Dernière impression sur : 22/06/2006 11:45  
Tel qu'à la dernière impression  
Nombre de pages : 121  
Nombre de mots : 34 946 (approx.)  
Nombre de caractères : 192 204 (approx.)